



agorah

AGENCE D'URBANISME
À LA RÉUNION



pôle urbanisme



pôle habitat



pôle environnement



pôle ressources

2014

rapport d'activités

“ À LA CROISÉE DES REGARDS
SUR NOTRE TERRITOIRE ”



Fabienne COUAPEL-SAURET

Présidente de l'AGORAH

Vice-Présidente du Conseil Régional

L'AGORAH, agence d'urbanisme au cœur de la prospective territoriale locale, est un outil partenarial partagé, à l'écoute des évolutions sociétales de l'île de la Réunion. Ouverte sur les nombreuses disciplines de l'aménagement du territoire, notre structure observe, expertise et anime depuis 23 ans, des centres de ressources indispensables à la connaissance concertée de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités, et du développement durable.

Le bilan de ces quatre dernières années témoigne d'une mutation sans précédent pour l'agence. Mutation du cadre d'intervention des agences d'urbanisme, mutation dans les attributions de financements publics, mutation des méthodes de travail qui développent des pratiques en « mode projet », mutation des technologies toujours plus pointues, mutation de l'équipe qui s'est rajeunie. Mutation, enfin, de lieu et d'espace, concrétisée par le déménagement de l'AGORAH dans l'enceinte de la Villa Lenoir, case créole issue du patrimoine dionysien et qui est inscrite aux Monuments Historiques. Toutefois, forte de sa capacité d'adaptation aux changements, l'AGORAH a su mener sa révolution structurelle, en portant une nouvelle organisation, en changeant ses bureaux de localisation et en acceptant des challenges à la hauteur des ambitions de ses partenaires.

Ce rapport d'activités de l'année 2014 est la preuve que la dynamique exigeante impulsée par les administrateurs de l'agence, apporte des résultats exemplaires, innovants, fédérateurs pour l'ensemble des acteurs réunionnais. Suivant ses principes fondamentaux d'OBSERVATION de l'évolution du territoire, d'EXPERTISES et de productions d'études inhérentes à l'urbanisation de l'île, et d'ANIMATION de rencontres interprofessionnelles, l'AGORAH a initié un renouveau des pratiques locales.

Les exemples à parcourir dans le présent ouvrage sont nombreux, et illustrent tous, la nécessité d'une prospective territoriale, d'une anticipation des réflexions sur le devenir de La Réunion, et de « regards croisés – et bienveillants - sur notre territoire ».

Plusieurs sujets abordés peuvent être mis en exergue, comme le développement des « Portraits de Quartiers » d'échelle intercommunale, en tant qu'outils d'accompagnement des politiques publiques de l'habitat, et qui ont éclairé les collectivités de la CINOR et de la CIVIS. Ou les réflexions sur « la ville réunionnaise durable dans son territoire » qui ont alimenté le dire de l'Etat pour l'élaboration de son Livre Blanc. A noter également le concept novateur de « l'Agorah invite ... », dont les colloques ont élargi le débat local de la rénovation urbaine en accueillant le temps de quelques conférences et séminaires, des experts internationaux comme Fabrice PEIGNEY, Bruno CARRER, François KOSSMAN ou Christophe NOYE. Le lancement de l'Observatoire Réunionnais des Déchets a marqué les activités de l'agence en avril 2014, en donnant le point de départ d'un recensement unique de données. Enfin, la participation de l'AGORAH en tant que membre d'honneur de la collectivité Corse pour le congrès de l'AFIGEO, a souligné le succès de PEIGEO, Plateforme de référence de l'information géographique à La Réunion.

Par chance, les bouleversements ayant impacté l'AGORAH durant l'année 2014 tendent désormais à se temporiser grâce à un élan multi-partenarial en faveur de l'agence d'urbanisme. Le programme de travail 2015 engage donc à plus de stabilité, grâce à de nouveaux partenaires actifs comme la Caisse des Dépôts, l'Agence Française de Développement ou l'ARMOS. Cette programmation offre une redéfinition des actions, tant pluriannuelles que thématiques autour du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et fait la part belle aux partages des savoirs et savoir-faire.

L'engagement des acteurs publics à maintenir une structure d'ingénierie territoriale de proximité pour La Réunion, représente aujourd'hui sans nul doute, la force d'un développement urbain équilibré et d'un cadre de vie à l'écoute de ses habitants. La connaissance du territoire dont l'AGORAH fait preuve est ainsi détaillée dans ce rapport d'activités 2014, ainsi que dans son programme de travail 2015, dont je vous souhaite une agréable lecture.



LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



© DEAL

Daniel FAUVRE

Vice-Président de l'AGORAH

Directeur de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

C'est une vraie opportunité pour La Réunion de disposer d'une structure partenariale permettant la production de connaissances au travers d'observatoire et d'études pour la construction d'une position locale partagée autour des thèmes centraux de l'aménagement avec l'ensemble des professionnels impliqués.

L'AGORAH s'est engagé avec succès durant l'année 2014 dans une vraie reconquête de la confiance des acteurs de l'aménagement à La Réunion, notamment par une évolution notable de ses productions répondant ainsi à leurs attentes dans la prospective territoriale.

L'accompagnement de qualité que l'agence a été en mesure d'apporter à la DEAL tout au long de l'année 2014, tant dans les réflexions que dans l'animation avec les acteurs intéressés par l'aménagement durable du territoire réunionnais, reflète cette montée en puissance. Ainsi, l'AGORAH a su enrichir les réflexions à partir des bases de données qu'elle a développées et tenues à jour, mais aussi par le panel de compétences qu'elle dispose dorénavant en son sein.

Le rapport d'activité de l'AGORAH présente l'ensemble des actions réalisées en 2014 au plan régional et s'inscrit pleinement dans le protocole de coopération signé entre l'Etat et la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) pour la période 2014-2020.



©Service Image

Gérald INCANA

Vice-Président de l'AGORAH

Vice-Président du Conseil Général de La Réunion

L'année 2014 pour l'AGORAH, aura été marquée par la poursuite d'une dynamique sans précédent pour l'agence d'urbanisme. Dans un contexte malheureux de raréfaction des financements publics, la structure a su poursuivre sa refondation et maintenir la qualité de ses productions chaque jour plus nombreuses. L'impulsion ambitieuse voulue par les partenaires, et qui avait pour objectif de garantir un aménagement du territoire durable et équilibré, soucieux de son environnement, a bien été maintenue et portée par l'équipe de l'AGORAH, très investie dans ses missions. Les quatre pôles structurels (Urbanisme, Habitat, Environnement, Ressources) ont ainsi fait preuve d'une véritable montée en puissance, particulièrement concernant les actions d'observation de l'évolution de La Réunion.

Avec ses onze observatoires thématiques et sa quarantaine de bases de données, l'agence a réinterrogé les dispositifs de compréhension du territoire, et permis un accompagnement des politiques publiques, entre autres celles inhérentes aux déchets, aux risques naturels, ou à la rénovation urbaine et la cohésion sociale.

Toutes les études et les rencontres professionnelles ont été essentielles pour soutenir les enjeux de développement local et du bien vivre ensemble. Ces productions sont aujourd'hui inscrites dans le rapport d'activités 2014 de l'AGORAH, et engagent à poursuivre l'action, si fédératrice pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement à La Réunion.



ÉDITORIAL DE FABIENNE COUAPEL-SAURET

01

LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS

03

L'AGENCE D'URBANISME

07

Qui sommes-nous ?

08

Composition des instances de l'AGORAH au 31 Décembre 2014

11

L'équipe de l'AGORAH en 2014

13

2014 : Une année en mutation

14

Déménagement de l'AGORAH

14

Présentation de la Villa Lenoir

15

PÔLE URBANISME

17

AMI

18

Réflexion sur le financement de l'aménagement SEMADER - SOCETEM

19

Base permanente des Plans d'Occupation des Sols et des Plans Locaux d'Urbanisme

20

L'AGORAH organise...l'atelier

« Les Dynamiques économiques et commerciales dans les quartiers de rénovation urbaine »

23

Pilotage du groupe thématique «La ville dans son territoire» : Livre Blanc de l'Etat

25

Observatoire du Foncier Economique

28

PÔLE HABITAT

31

Marchés immobiliers

32

Habitat indigne

34

Observatoire de l'habitat

37

Financement de l'aménagement et logement social

42

PÔLE ENVIRONNEMENT

49

Les déchets	51
L'énergie	58
L'écologie urbaine	63
Les risques naturels	70

PÔLE RESSOURCES

77

Introduction : De la réception d'une donnée à sa valorisation	78
PEIGO	79
SIG général	84
Informatique	87

MISSIONS TRANSVERSALES

89

Suivi des indicateurs environnementaux du SAR	90
Bilan des observatoires	96
Coopération régionale Océan Indien	98
Publications FNAU : dossier outre-mer et traits d'agences	101
Mission image	102

PARTICIPATIONS DE L'AGENCE

105

Accompagnement des acteurs	106
Evenementiels	108
Formations	114

sommaire





L'agence d'urbanisme

QUI SOMMES-NOUS ?	08
COMPOSITION DES INSTANCES DE L'AGORAH AU 31 DECEMBRE 2014	11
LE PERSONNEL DE L'AGORAH EN 2014	13
2014 : UNE ANNÉE EN MUTATION	14
DÉMÉNAGEMENT DE L'AGORAH	14
PRÉSENTATION DE LA VILLA LENOIR	15

QUI SOMMES-NOUS ?

Dès 1991, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général affirmaient « l'enjeu important qu'il y a, à mener des études liées au développement, à l'aménagement territorial et à l'urbanisme à un niveau élevé et de façon partenariale ». Ils s'engagèrent donc de concert, pour créer une association permanente d'observation et d'études dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme, et pour en assurer son financement sur la base d'un programme d'études conjoint.

C'est cet engagement qui a prévalu à la création de l'Association Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat (AROAH) le 29 Octobre 1991, très vite transformée en AGORAH (AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat - 10 Juillet 1992).

L'AGORAH, Agence d'Urbanisme de la Réunion, a été créée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, par l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général. Elle se différencie des autres agences d'urbanisme en ce sens que ces dernières sont dans leur ensemble des structures d'agglomération alors que l'AGORAH a un caractère régional. En décidant de créer une agence d'urbanisme à la Réunion, les collectivités territoriales et l'Etat manifestent la volonté de préparer les projets dont ils ont la charge, dans un esprit d'ouverture territoriale et de coordination technique.

— Outil privilégié de mutualisation de savoirs et de mise en cohérence de projets, l'AGORAH offre à ses membres la possibilité d'échanger leurs informations, de partager leurs diagnostics, de concerter leurs actions et de mieux coordonner leurs politiques ; en résumé, contribuer à créer une « culture commune » qui rend possible l'élaboration de projets partagés de développement.

— Outil pluridisciplinaire, l'AGORAH apporte à ses membres une capacité d'expertise indépendante.

— Outil d'animation du débat territorial, l'AGORAH est un lieu de rencontres et d'échanges, entre les décideurs et entre les techniciens impliqués dans l'avenir du territoire réunionnais.

— Outil d'observation, d'analyse et de prospective dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, de l'économie, du transport... l'AGORAH met à la disposition de ses membres des réflexions utiles à un aménagement éclairé du territoire.

L'Agence étend également ses activités aux autres îles de la région Océan Indien.

L'AGORAH est membre, au niveau national, du réseau des agences d'urbanisme : la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme – FNAU – qui regroupe 53 agences, réparties en métropole et en France Outre-mer, et environ 1 500 professionnels de l'urbanisme (urbanistes, géographes, architectes, géomaticiens, économistes, sociologues...).

Ce réseau technique permet d'échanger des réflexions, des expérimentations et de mutualiser ainsi les savoir-faire.

QU'EST-CE QU'UNE AGENCE D'URBANISME ?

Une agence d'urbanisme est un organisme para-public, doté de la personnalité morale, financé conjointement par des collectivités locale et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

Les agences sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 dite « Loi Pisani » en période d'expansion urbaine des « trente glorieuses ». Créées sur la base du volontariat et sous statut associatif, elles sont essentiellement apparues dans les grandes agglomérations françaises. Leurs objectifs étaient les suivants :

- Créer les conditions d'une gouvernance partagée entre l'Etat, la ville centre et les autres communes sur les politiques urbaines
- Accompagner le développement des agglomérations françaises par la mise en place d'observatoires, le lancement de réflexions prospectives et pluridisciplinaires à différentes échelles ainsi que la fabrication des documents d'urbanisme : SDAU, POS ...

Avant 1967, certaines agglomérations avaient créé des agences d'études urbaines qui préfiguraient les agences issues de la LOF.

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis trente ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques et dans le respect des compétences des institutions qui les composent.

Les agences d'urbanisme sont précisément et par essence le lieu de l'émergence de projets partagés dans un cadre inter-territorial. Elles associent dans leur partenariat la plupart des acteurs du développement local.

Elles permettent aux collectivités locales d'engager un dialogue constructif avec l'État dans le champ de la planification, du développement territorial et de la contractualisation des projets.

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, elles travaillent à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine, sur les dossiers engageant l'avenir des territoires. Urbanisme réglementaire, développement économique, transport, habitat ou projet urbain constituent les domaines privilégiés où s'expriment leurs compétences.

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire votée en juin 1999 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 ont confirmé le rôle et les missions des agences. Elles précisent : « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexions et d'études appelés « agences d'urbanisme ». Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment les Schémas de Cohérence Territoriale) et de préparer les projets d'agglomérations dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ».



Réuni à Grenoble le 13 décembre 2005, le Bureau de la FNAU a approuvé un “manifeste” qui rappelle les missions et réaffirme les principes de fonctionnement des agences d’urbanisme. Les principales activités des agences d’urbanisme sont :

OBSERVER

La connaissance des agglomérations et l’analyse de leur évolution constituent le fondement du métier des agences. La diversité des observatoires locaux et nationaux, constitués en liaison avec des organismes comme l’Insee, entre autres, et les acteurs du monde économique et social, est aussi l’occasion de renforcer les partenariats. Elle donne lieu à la publication d’atlas, de fiches techniques, de documents de synthèse et s’inscrit dans les systèmes d’information géographique existants ou à développer.

PLANIFIER

Relancée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, la planification s’inscrit dans l’histoire même des agences. Avec les Plans Locaux d’Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale, mais aussi à travers les thématiques aussi déterminantes que l’urbanisme commercial ou les déplacements, elles initient le cadre des programmations à venir. Les agences d’urbanisme sont des outils de coordination des différentes politiques publiques.

PROJETER

Le projet est la base du travail et des productions des agences. D’ordre spatial, social ou économique, il peut concerner une aire urbaine, une agglomération, une ville ou un quartier. Souvent traduit ou mis en scène graphiquement, il peut aussi s’exprimer sous des formes stratégiques. Sa formalisation s’inscrit dans les logiques de l’élaboration conjointe. Elle mobilise en général les partenaires institutionnels, les compétences techniques et les représentants de la population concernée.

ANIMER

Comme le montre l’exemple des contrats de ville, l’animation menée à partir ou autour du travail des agences intègre certains processus opérationnels. Que ce soit par les enquêtes, par le débat public, par les expertises ou à travers leurs publications, les agences ponctuent leur travail d’interpellations successives qui donnent sens à une véritable interaction entre tous les acteurs de la ville.

PRÉPARER

Qu’ils soient préalables ou pré-opérationnels, réalisés dans le cadre d’expertise ou de propositions territorialisées, les dossiers produits par les agences sont un peu leur «signature». Donnant lieu à publications, articles de presse ou expositions, ils ont pour but d’éclairer les situations locales, de clarifier le débat, d’introduire des alternatives... Ils contribuent à constituer une culture commune et à faciliter le dialogue sur les questions urbaines dans chaque agglomération. Ils représentent souvent la véritable mémoire du territoire confié à leurs soins.

ANTICIPER

Si les agences savent répondre, dans le temps court, à des missions relevant de l’assistance à la maîtrise d’ouvrage, elles savent aussi «éclairer l’avenir», tâche placée au cœur de leurs missions de longue durée. Études statistiques et prospectives analyses des phénomènes urbains, «veille» sur les nouvelles technologies révèlent ainsi un ensemble de pratiques tournées vers le devenir des territoires et qui s’appuient sur la capacité d’anticipation des collectivités.

COMPOSITION DES INSTANCES DE L'AGORAH AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'AGORAH est composée de membres de droit : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, et de membres adhérents (après accord du Conseil d'Administration) :

Les membres de droit sont :

— **l'État représenté par :**

Le Préfet ou son représentant,
Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
Le Commissaire à l'Aménagement des Hauts ou son représentant,
Le Directeur de l'INSEE ou son représentant.

— **Le Conseil Général** représenté par 5 de ses membres désignés.

— **Le Conseil Régional** représenté par 5 de ses membres désignés;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de droit :

— **L'ÉTAT**

M. Thierry DEVIMEUX

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture

M. Daniel FAUVRE

Directeur de la DEAL | **Vice président de l'AGORAH**

— **LE CONSEIL REGIONAL**

Mme Fabienne COUAPPEL-SAURET

Vice-présidente du Conseil Régional

Présidente de l'AGORAH

M. Alin GUEZELLO : Conseiller Régional

— **LE CONSEIL GENERAL**

M. Gérald INCANA

Vice-président du Conseil Général

Vice-président de l'AGORAH

M. Daniel ALAMELOU

Conseiller Général

Les Membres élus désignés lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2013 :

M. Joël PERSONNE

Représentant de l'ARMOS

M. François GUIOT

Directeur du C.A.U.E.

M. Mickaël FOUREL

Directeur de la SAFER

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Membres de Droit :

— **L'ÉTAT**

M. Thierry DEVIMEUX

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture

M. Daniel FAUVRE

Directeur de la DEAL

Vice président de l'AGORAH

M. Louis BIANNIC

Directeur de la D.A.A.F.

Mme Valérie ROUX

Directrice de l'INSEE

M. Christophe VIRET

Commissaire de l'Aménagement des Hauts



— LE CONSEIL RÉGIONAL

Mme Fabienne COUAPPEL-SAURET
Vice-présidente du Conseil Régional
Présidente de l'AGORAH

M. Alin GUEZELLO
Conseiller Régional

Mme Patricia PILORGET
Conseillère Régionale

M. David LORION
Vice-président du Conseil Régional

M. Paulet PAYET
Conseiller Régional

— LE CONSEIL GÉNÉRAL

M. Gérard INCANA
Vice-président du Conseil Général
Vice-président de l'AGORAH

M. Daniel ALAMELOU
Conseiller Général

M. Robert NATIVEL
Vice-président du Conseil Général

M. Gérard FRANCOISE
Conseiller Général

M. Pierre VERGES
Démissionnaire - en cours de remplacement

Les Membres adhérents :

M. Joël PERSONNE
Représentant de l'ARMOS

M. André THIEN AH KOON
Président de la CASud

M. François GUIOT
Directeur du C.A.U.E.

M. Jean-Noël CLAIN
Représentant de la Chambre des Métiers

M. Jean-Paul VIRAPOULE
Président de la CIREST

M. Serge HOARAU
Représentant de la CIVIS

M. Mickaël FOUREL
Directeur de la SAFER

Mme Françoise LAMBERT
Représentante du TCO

M. Gérard MAILLOT
Président de la CINOR

Madame Suzanne COSIALS
Directrice Générale de l'ARS OI

M. Ibrahim PATEL
Président de la CCIR

L'ÉQUIPE DE L'AGORAH EN 2014



Delphine DE DEA



Fabienne SOUMILA



Vincent SAMINADIN



Michelle ADOLPHE



Benoît PRIBAT



Ludovic LE PONTOIS



Sabine RIVIERE



David BURGER



Maryse CHAMANT



Marion OVIZE



Nicole ABOUPA



Aude MATHIEU



Arnaud RITTER



Annélyne MARIAYE



Clency HENRIETTE



Lydie SERVEAUX



Maxime LECLERCQ

-  Direction
-  Pôle Urbanisme
-  Pôle Habitat
-  Pôle Environnement
-  Pôle Ressources
-  Missions transversales

Effectif en absence : Valérie Anne SERVIABLE (Congés parental)

Stagiaires en 2014 : Matthieu CATHELIN – Gwenaël HODGI – Rémi LECEA – Vincent SAMINADIN – Gilles THING LEO



2014, UNE ANNÉE DE MUTATIONS

L'année 2014 témoigne d'une mutation sans précédent pour l'AGORAH. Mutation du cadre d'intervention des agences d'urbanisme, mutation dans les attributions de financements publics, mutation des méthodes de travail qui développent des pratiques en « mode projet », mutation des technologies toujours plus pointues, mutation de l'équipe qui s'est rajeunie. Mutation, enfin, de lieu et d'espace, concrétisée par le déménagement de l'AGORAH dans l'enceinte de la Villa Lenoir, case créole issue du patrimoine dionysien et qui est inscrite aux Monuments Historiques. Toutefois, forte de sa capacité d'adaptation aux changements, l'AGORAH a su mener sa révolution structurelle, en portant une nouvelle organisation, en changeant ses bureaux de localisation et en acceptant des challenges à la hauteur des ambitions de ses partenaires.

DÉMÉNAGEMENT DE L'AGORAH

Façonner un territoire à l'image de la population demande de préserver son identité, ses repères, qui se retrouvent ici dans une « urbanité réunionnaise ». Celle-ci se laisse découvrir à travers les rues étroites, les jardins fleuris et les cases créoles majestueuses, vecteurs d'une culture réunionnaise riche.

Dans un exercice d'intelligence territoriale, l'agence d'urbanisme aspire à co-construire un territoire harmonieux, multiple, cohérent – en un mot, durable. Ainsi, l'installation de l'agence au sein de la Villa Lenoir est un symbole fort des valeurs portées par l'AGORAH. Cette « aventure », qui a débuté avec la rénovation d'un patrimoine historique remarquable, a l'ambition de devenir une place ouverte à tous (une agora) propice à la réflexion. Dans le même temps, c'est une nouvelle vie qui est insufflée à la demeure, et qui nous rappelle, à travers son histoire (ses histoires), toute l'importance de la culture dans les cœurs de métier de l'agence, que sont l'urbanisme et l'aménagement.

Le chantier de rénovation s'est déroulé tout au long de l'année 2014 et se poursuit pour les aménagements extérieurs en 2015.

Le personnel de l'AGORAH a pu investir ces locaux chargés d'histoire à partir d'octobre 2014 dans un premier temps sur le rez-de-chaussée puis progressivement au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur l'étage supérieur. Le personnel de l'AGORAH ainsi que plusieurs entreprises ont été sollicités pour assurer la transition entre les anciens et nouveaux locaux en préservant la sécurité et l'intégrité des ressources de l'Agence.

Une organisation serveur adaptée a par exemple pu être mise en place dans les nouveaux locaux grâce aux nombreux échanges en amont avec les corps de métiers du bâtiment qui ont œuvré à la réhabilitation de la Villa Lenoir.

PRÉSENTATION DE LA VILLA LENOIR

Cette « Case Créole » de la rue Juliette Dodu a été construite entre 1852 et 1857 par Charles Lenoir, propriétaire d'une sucrerie et maire de Sainte-Rose. Charles Lenoir est décédé peu de temps après la construction. Ainsi, de mariages en héritages, la Villa est passée dans de nombreuses mains. Elle est toutefois restée 48 ans, jusqu'en 1909, dans la famille Adam de Villiers, importante famille de La Réunion.

En 1919, elle est acquise par l'Administration pour y loger différents hauts fonctionnaires du Ministère de la Justice et devient la « Maison du Premier Président de la Cour d'Appel de la Réunion ».

Le 30 mai 1984, la Villa Lenoir est classée monument historique, comprenant les façades et les toitures, la grille de clôture sur rue, son mur bahut dit « barreau » et le « guétali ». Les pièces avec décor, les façades et toitures des dépendances sont, elles, inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

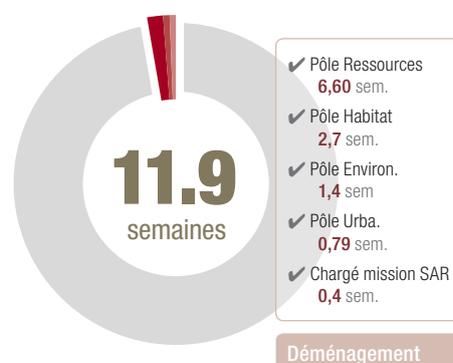
En façade principale, sur la rue Juliette Dodu, le terrain est clôturé par un mur bahut surmonté d'un « barreau » de style Second Empire. Le soubassement en maçonnerie est décoré de losanges en bas-relief, motif ornemental très apprécié dans le décor des maisons créoles. Dès 1857, le « guétali » d'angle est signalé sur la rue par sa toiture de fer forgé et tôle plane. Dans le jardin créole, deux bassins surmontés de grilles en fonte de fer attestent de l'organisation ancienne.

L'imposante façade Est de la maison domine la rue Juliette Dodu. Elle concentre l'essentiel du décor architectural avec piliers, pilastres, entablements, bandeau d'attaque se référant aux canons

néoclassiques. Suivant le modèle de la « maison Déramond », il s'agit d'une façade à débord important, masquant un corps de logis à étage plus petit, coiffée d'une haute toiture à quatre pans. Autour du rez-de-chaussée, trois varangues protègent des rayons du soleil les pièces principales, espaces de repos plus intimes que la varangue de la façade. La varangue antérieure, espace de transition, est un espace social de réception, prolongement extérieur du salon. Au cours de la première moitié du XXe siècle, ces varangues latérales sont fermées par des menuiseries.

Cette grande maison de ville, illustre ainsi parfaitement l'appropriation des thèmes néoclassiques et l'adaptation aux conditions climatiques des cases créoles au cours du XIXe siècle.

En 2013, à l'initiative de l'Etat, la maison redevient une propriété privée, à vocation tertiaire. C'est dans ce contexte qu'ALSEI Océan Indien, professionnel de l'immobilier d'entreprise, engage une importante restauration, permettant l'installation en Octobre 2014 de l'Agorah – agence d'urbanisme à La Réunion.





Pôle Urbanisme



AMI	18
RÉFLEXION SUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT – SEMADER - SOCETEM	19
BASE PERMANENTE DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS ET DES PLANS LOCAUX D'URBANISME	20
L'AGORAH ORGANISE... L'ATELIER	
« LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DANS LES QUARTIERS DE RÉNOVATION URBAINE »	13
PILOTAGE DU GROUPE THÉMATIQUE « LA VILLE DANS SON TERRITOIRE » : LIVRE BLANC DE L'ÉTAT	25
OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE	28

AMI

CONTEXTE

En juin 2014, l'Etat, via le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, le ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique, et celui de l'Outre-Mer, a lancé un dispositif expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs. 40 millions d'euros ont alors été mobilisés par le gouvernement afin de permettre à 50 centres-bourgs de France (métropole et outre-mer) de mettre en œuvre un projet de revitalisation. Pas moins de 300 centres.

OBJECTIF

Ainsi, l'AGORAH a pu apporter son expertise et ses connaissances à ces structures en vue de l'élaboration de leur dossier de candidature. L'agence et les collaborateurs mobilisés dans le cadre de cette mission ont, grâce à leur savoir-faire, pu proposer trois projets de revitalisation de centres-bourgs prenant parfaitement en compte l'identité propre à chacun de ces trois territoires et mettant en avant leurs atouts mais aussi leurs difficultés.

Les échanges entre professionnels, le travail mené sur le terrain et les compétences et connaissances de l'ensemble des acteurs mobilisés, ont permis de proposer trois dossiers de candidature, chacun accompagné d'un dossier attendant comprenant les annexes, ayant pour but de faire valoir les forces de ces territoires mais aussi et surtout leurs faiblesses, justifiant ainsi le besoin de telles aides.

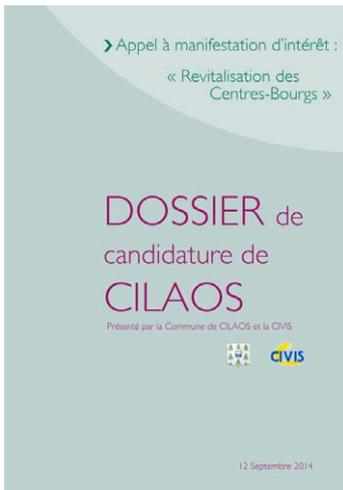
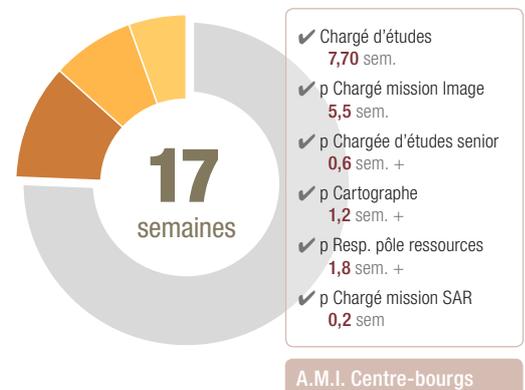
La création de ce dossier, composé d'un diagnostic synthétique du territoire, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan de financement, s'est appuyée sur les forces et faiblesses des territoires présélectionnés en vue de proposer un projet de territoire unique et parfaitement en accord avec leur besoin.

En effet, l'objectif était de proposer des projets de territoire répondant à quatre objectifs majeurs :

- Dynamiser l'économie en développant des activités productives et résidentielles,
- Améliorer le cadre de vie avec des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité,
- Accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

RÉSULTATS

L'Etat a mis en place une commission spéciale afin d'élire, sur les 300 dossiers présélectionnés, les 50 lauréats en novembre 2014. Ainsi, la candidature de la commune de Cilaos a été retenue pour faire partie de cette expérimentation. Grâce à un travail partenarial entre la commune de Cilaos, la SEMADER et l'AGORAH, un dossier de qualité prenant en compte toutes les problématiques et potentialités de cette commune a pu être créé et figurer parmi les 50 lauréats.



RÉFLEXION SUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT - SEMADER - SOCETEM

CONTEXTE

La SEMADER a sollicité l'AGORAH et le bureau d'études SOCETEM afin de produire une réflexion sur le financement de l'aménagement à La Réunion. En effet, en vue de la préparation du futur Contrat de Plan Europe-Etat-Région concernant les modalités de l'aménagement public, les opérateurs et plus particulièrement la SEMADER, en tant que chef de file, a souhaité faire un état des lieux de la situation de l'aménagement à La Réunion ainsi que des propositions concrètes à destination des acteurs décisionnels.

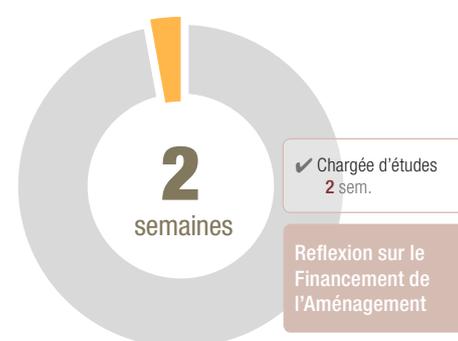
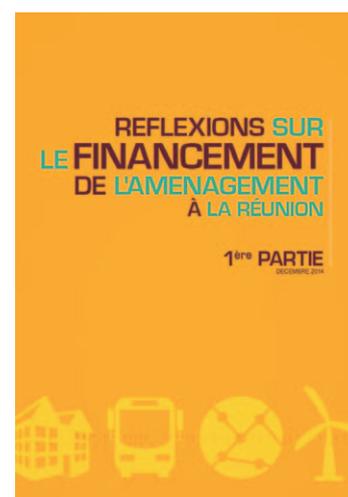
OBJECTIF

Grâce à un travail mené en étroite collaboration avec la SEMADER et SOCETEM, l'AGORAH a proposé une réflexion s'appuyant sur des connaissances en amont et des capacités à produire d'un point de vue opérationnel. Ainsi, la production de ce document a permis de proposer une vision des potentialités d'aménagement à La Réunion mais aussi de faire un état des lieux de la prospective d'aménagement afin de mettre en exergue les différents outils et moyens disponibles. Enfin, il s'agissait d'établir les enjeux primordiaux à prendre en compte dans les aménagements de la ville réunionnaise de demain (transports, réseaux, ...).

Le but était de proposer une vision des difficultés inhérentes à La Réunion mais aussi des potentialités d'aménagement de l'île et des opérateurs.

RÉSULTATS

Fin 2014, une première partie d'un livrable intitulé « Réflexion sur le financement de l'Aménagement à La Réunion » a été produite par l'AGORAH. Une seconde phase, s'appuyant sur la création de fiches actions permettant d'aborder, grâce à différentes thématiques, des typologies d'espaces que les opérateurs sont amenés à aménager et de proposer une vision des difficultés inhérentes à La Réunion, viendra compléter début 2015, cette première publication.



BASE PERMANENTE DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS ET DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

CONTEXTE

L'AGORAH a poursuivi et finalisé ses travaux de réalisation et de mise en œuvre opérationnelle d'un référentiel géographique numérique et normalisé des documents d'urbanisme [Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)] en vigueur sur le territoire réunionnais. Cette base de données, dénommée « Base permanente des POS-PLU » se veut être un outil évolutif d'aide à la décision à la conduite des politiques publiques, pour tous, tant les services administratifs et les professionnels, que les citoyens. La plus-value ajoutée à cette base de données est le développement d'une application web via la plateforme géomatique régionale PEIGEO (Plateforme d'Echange de l'Information GEOgraphique).

Cette mission intervient en cohérence avec les obligations législatives européennes et nationales (directive INSPIRE, ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013...). En effet, le socle juridique national en matière d'accès aux informations dématérialisées, notamment dans les domaines de l'environnement, a précisé ces dernières années, des objectifs en faveur de la création d'un « portail national cartographique ». De sorte que les collectivités sont soumises à des obligations de transmission numérique de leurs documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique. A compter du 1^{er} janvier 2020, le caractère exécutoire du document d'urbanisme sera conditionné par leur publication sur ce « portail national ».

ACTIONS RÉALISÉES

Les sessions de présentation de l'outil et de l'avancement des travaux aux EPCI et à leurs communes membres, débutées au cours du second semestre 2013, se sont poursuivies au cours du 1^{er} semestre 2014. Ainsi, l'outil a ainsi été présenté aux collectivités restantes, à savoir la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) et à la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR).

En parallèle, des travaux d'actualisation de la base de données ont été menés par le biais d'entretiens réguliers avec les services concernés des collectivités, afin de maintenir la dynamique de l'outil. Ainsi, les PLU de Saint-Denis, de Sainte-Marie et de Saint-Louis, nouvellement approuvés en fin 2013 et début 2014, ont pu être intégrés à la base de données.

De plus, l'AGORAH a souhaité engagé une démarche participative et concertée avec les collectivités, notamment en leur apportant assistance dans chaque étape de constitution de sa base permanente des POS-PLU. Ce fut le cas de la commune de Saint-André. Avec le soutien de la CIREST, l'AGORAH, via le programme PEIGEO a proposé à la commune de l'accompagner pour procéder à la numérisation complète des planches de son POS intégrant l'ensemble des évolutions, pour lui permettre par la suite, de bénéficier de données numériques valides et à jour, requises pour la conformité de ses analyses à la réalité de son territoire et l'élaboration de son nouveau document d'urbanisme. Cette prestation s'est inscrite dans la continuité des travaux menés conjointement par la commune et son EPCI.

A ce jour, la base permanente des POS et PLU comporte l'intégralité des 24 communes de l'île. Aussi, au début du second semestre 2014, l'AGORAH a transmis pour validation à chaque commune son document d'urbanisme numérique, soit sa donnée géographique actualisée ainsi que l'ensemble des pièces écrites associées aux normes du géostandard COVADIS (Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée).

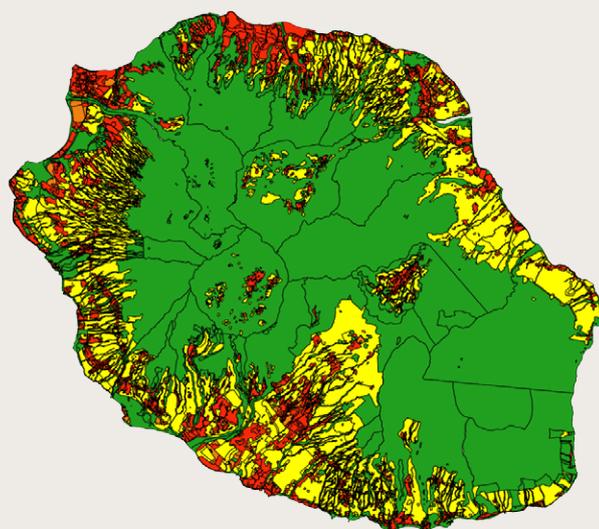
L'application web de la base permanente des POS-PLU est ainsi opérationnelle sur PEIGEO. Elle propose de visualiser pour chaque zonage réglementaire, le règlement associé. Lorsque une zone a fait l'objet d'une procédure de modification ou de révision impactant sur le règlement, est ajouté le règlement ainsi modifié.

Pour ce faire, un aplat de couleurs est proposé en fonction des zonages réglementaires et s'organise comme suit :

La diffusion de la base permanente des POS-PLU est soumise à validation de chaque commune par une charte de diffusion. Cette dernière définit des modalités de diffusion de la base permanente des POS-PLU, à savoir un périmètre de diffusion ainsi qu'une liste de référence des ayants-droit. En effet, l'AGORAH a défini une liste de référence d'ayants-droits qui regroupe des structures et établissements (collectivités locales, établissements publics et parapublics, organismes de recherches et enseignement, sociétés d'économie mixte, SPL, secteur associatif, secteur privé, grand public...) susceptibles de recourir à la base permanente des POS-PLU à des fins d'analyses pour leurs études.

- Les zones urbaines en rouge (U),
- Les zones à urbaniser en orange (AU),
- Les zones agricoles en jaune (A),
- Les zones naturelles en vert (N).

LOCALISATION DES DIFFERENTS ZONAGES POS/PLU SUR L'ÎLE DE LA REUNION



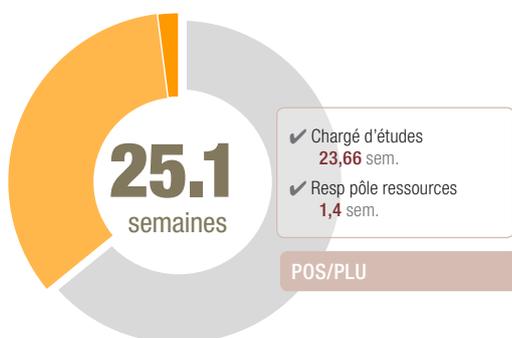
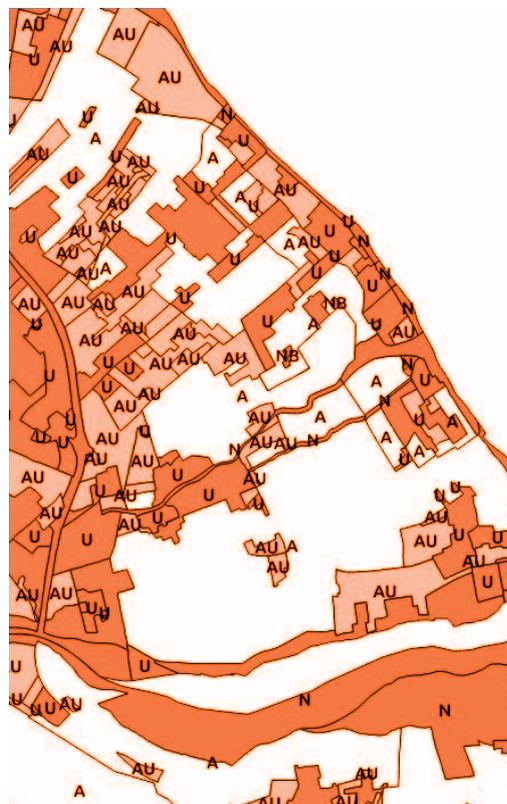
Deux modes d'exploitation sont ainsi prévus :

- La visualisation cartographique et réglementaire de la base de données, accessible à tous, tant les professionnels que le grand public,
- Le téléchargement de la base de données actualisée, par des ayants-droits, dont la liste de référence est soumise à validation des communes.

Il est à noter que des précautions d'usage quant à l'exploitation qui pourra être faite de la base de données accompagneront la diffusion. Car, il s'agit d'un document non contractuel utilisable à titre d'information et d'aide à la gestion et non un document opposable aux autorisations d'occupation des sols. Le seul document d'urbanisme opposable au tiers est le document consultable en mairie.

L'ÉVÈNEMENT

Afin de garantir la dynamique de l'outil, des entretiens permanents avec les collectivités auront lieu pour la mise à jour en continu de la base permanente des POS-PLU. De même, des entretiens sont programmés avec les services des communes afin d'échanger sur les modalités de la charte de diffusion.



L'AGORAH ORGANISE... L'ATELIER : «LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DANS LES QUARTIERS DE RÉNOVATION URBAINE»

L'AGORAH a souhaité en 2014 initier un nouveau mode d'animation des acteurs et de capitalisation des expériences, à travers le concept « A la croisée des regards sur le territoire, l'AGORAH invite... ».

Forte d'une première édition en mai 2014 dédiée aux politiques du logement dans les quartiers de rénovation urbaine, avec l'accueil du CES de l'ANRU, l'AGORAH a souhaité poursuivre cette démarche engagée en accompagnant la CCI Réunion dans l'animation du colloque « Quels centres villes pour la Réunion de demain ? » à travers l'organisation d'un atelier technique sur les dynamiques économiques et commerciales dans les quartiers de rénovation urbaine qui a eu lieu le 24 septembre 2014.

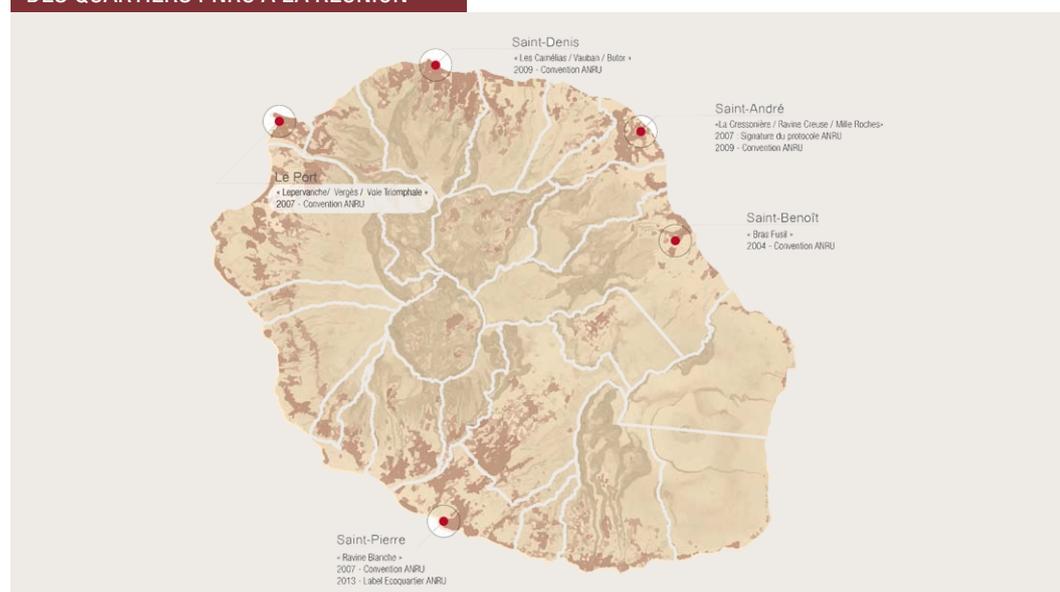
L'ÉVÈNEMENT

Cet atelier s'est inscrit dans le prolongement d'une première journée de plénière animée par la CCIR, le 23 septembre 2014.

Il s'agissait donc d'enrichir la réflexion autour des questions d'attractivité des centres villes et leur redynamisation avec une série d'interventions thématiques assurées par des experts de métropole et des experts locaux.

Cette demi-journée technique a donc été l'occasion d'aborder les logiques et critères de fonctionnement du commerce urbain et les fondements de la programmation commerciale mais aussi les difficultés de mise en œuvre en phase opérationnelle illustrée par le cas concret du projet des Camélias.

LOCALISATION DES QUARTIERS PNRU A LA REUNION



LES INTERVENANTS

L'AGORAH a fait appel à deux experts pour échanger et partager leurs savoirs faire et expériences autour des questions de redynamisation économique et d'enjeux urbains des quartiers de rénovation urbaine :

François KOSSMANN

Dirigeant-fondateur d'OBJECTIF VILLE, agence de programmation et d'urbanisme spécialisée qui accompagne les collectivités dans la conduite de leur projet de développement ;

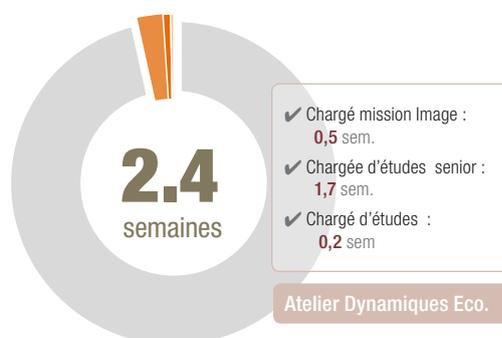
Sylvie PASCAL-BASSER

Directrice du PRU des Camélias à Saint-Denis

LES LIVRABLES

Pour veiller à la qualité d'animation de l'atelier, plusieurs types de livrables ont été réalisés :

- Les supports de présentation : Un support de présentation de chacune des interventions a été produit afin d'illustrer les différents thèmes abordés;
- Le livret de la demi-journée : Un livret de la demi-journée « A la croisée des regards sur notre territoire, l'AGORAH organise... l'atelier «les dynamiques économique et commerciales dans les quartiers de rénovation urbaine» avec François KOSSMANN» remis aux participants en début de séance.



LE PROGRAMME

Ouverture de la séance

- Allocution de Cyrille RICKMOUNIE, Trésorier adjoint de la CCIR
- Allocution de Fabienne COUAPEL-SAURET, Présidente de l'AGORAH
- Allocution de Delphine DE DEA, Directrice Générale de l'AGORAH // Animatrice fil rouge de l'atelier

Introduction générale de la thématique de l'atelier par l'AGORAH (Sabine RIVIERE et Vincent SAMINADIN) :

- Eléments introductifs sur le PNRU
- La dimension économique et commerciale de la rénovation urbaine
- Les quartiers en rénovation urbaine à La Réunion

Conférence avec François KOSSMANN et Sylvie PASCAL-BASSER :

- Les politiques économiques et commerciales en quartiers de rénovation urbaine et les spécificités ultramarines : focus sur le projet de restructuration des Camélias à Saint-Denis ;

Assister à ces journées permet à l'agence d'urbanisme de la Réunion d'être informé des bilans et changements qui s'opèrent concernant de grands dossiers nationaux tels que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cet événement est aussi l'occasion de prendre connaissance des retours d'expériences sur des projets menés en France métropolitaine.

PILOTAGE DU GROUPE THÉMATIQUE « LA VILLE DANS SON TERRITOIRE » : LIVRE BLANC DE L'ÉTAT

CONTEXTE

Dans le cadre de l'action du Plan d'Action Stratégique de l'Etat 2011-2013 (PASE) concernant la promotion d'un aménagement équilibré à La Réunion, la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a engagé une démarche collective intitulée «La Ville Durable Réunionnaise - Construisons l'île de demain !».

Cette démarche qui a rassemblé les partenaires de l'aménagement du territoire a pour finalité la production d'un Livre Blanc, qui constituera le dire de l'État sur la ville réunionnaise et permettra d'enrichir l'apport des services de l'État auprès de leurs partenaires. La première phase de travail de ce Livre Blanc organisée autour d'un séminaire qui s'est tenu les 27 et 28 mai 2013, a permis de dégager les éléments d'une vision partagée au niveau des acteurs de l'État sur la ville réunionnaise. Ces travaux ont pu être présentés aux principaux partenaires de l'aménagement du territoire, lors du séminaire du 14 novembre 2013, ouvrant ainsi la seconde phase de travail.

Pour cette 2e phase, la DEAL a ainsi ouvert la réflexion du thème « La ville durable réunionnaise : construisons l'île de demain ! » autour de 4 ateliers, animés par 4 structures locales de référence :

- Groupe n°1 : « La place de l'habitant dans le milieu urbain » - Ecole d'Architecture,
- Groupe n°2 : «Dépasser la notion de l'habitat» - CAUE,
- Groupe n°3 : «La ville dans son territoire» - AGORAH,
- Groupe n°4 : «Des outils d'aménagement à faire évoluer» - EPFR.

MÉTHODOLOGIE

L'AGORAH a donc piloté sur la question de la ville dans son territoire, des ateliers inter-acteurs de novembre 2013 à juillet 2014, en organisant les échanges autour de 3 grands thèmes :

- «L'urbanité réunionnaise», qui traite de la signification symbolique des lieux et de l'articulation entre les différentes typologies d'espaces (urbains, agricoles, naturels) ;
- «Un territoire contraint et partagé», qui évoque la composition urbaine, la culture du projet urbain et le développement des principes de résilience de la ville durable réunionnaise ;
- «La ville réunionnaise durable à différentes échelles», qui détaille et expertise les différents outils de construction de la ville durable (réglementaires, de prospective ou opérationnels innovants), et souligne l'impact des grands projets urbains sur la mise en cohérence territoriale de La Réunion.

Afin de créer un rythme entre les séances, chaque rencontre a été animée différemment :

- conférences avec des intervenants extérieurs, du groupe ou de l'AGORAH,
- visites de terrains et diagnostics en marchant,
- workshops thématiques et restitutions à l'ensemble des participants,
- participations actives du groupe dans le cadre de présentations techniques,
- tours de tables permettant l'expression individuelle.





De plus, pour veiller à la qualité d'animation des ateliers, il a été suggéré plusieurs types de livrables :

- Les documents de séance (dossiers préparés préalablement par l'AGORAH) ;
- Un compte-rendu de séance produit par l'AGORAH.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Les ateliers se sont appuyés sur une assemblée d'une trentaine d'acteurs, sensibles à la mise en perspective de l'espace urbain dans son contexte territorial. Cette démarche participative de six mois entre des professionnels aux profils divers (collectivités, chambres consulaires, organismes publics, aménageurs, bureaux d'études, ...), des associations, et des membres de la société civile, a permis de recenser des savoirs et savoir-faire, de réfléchir et progresser ensemble, mais également de rêver la Ville Réunionnaise de demain.



Les sujets abordés étant rattachés aux divers domaines de compétences de l'AGORAH (urbanisme, aménagement, habitat, environnement, SIG...), les collaborateurs et les données de l'AGORAH ont été mis à disposition des ateliers. Les observatoires, expertises et réseau des agences d'urbanisme (FNAU) inhérents à l'AGORAH ont pu être le matériau de base pour le groupe, chaque participant complétant et alimentant les réflexions par ses propres informations et savoirs. Des «référénts sachant» et des «référénts territoire», identifiés au sein des structures institutionnelles locales sont également intervenus en appui des groupes de travail. Il s'agissait de personnes ressources en termes de connaissances et de retours d'expériences. Le référent territoire a également été le garant de l'adhésion à la démarche, avec les acteurs de terrain.



Atelier Livre Blanc © Agorah

LE CALENDRIER

L'AGORAH a organisé 4,5 journées d'ateliers, dédiées aux différentes thématiques à traiter, entre début février et fin juin 2014 :

- Atelier de lancement : Jeudi 06 février 2014 ;
- Atelier «Etudes de cas» thématiques n°1 et 2 : Vendredi 7 mars 2014 ;
- Atelier «Etudes de cas» thématiques n°3 et 4 : Vendredi 4 avril 2014 ;
- Atelier «Outils et procédures» : Jeudi 15 mai 2014 ;
- Atelier «Finalisation des réflexions» : Lundi 23 juin 2014.

LES RÉSULTATS

Les livrables finaux de l'atelier :

- Un rapport de synthèse des réflexions du groupe ;
- Une fiche de synthèse ;
- Un support de présentation de type Powerpoint pour la restitution générale du 5 décembre 2014.

Au regard de la qualité et de la richesse des propositions contenues dans le rapport de synthèse des réflexions, l'AGORAH a pris l'initiative de formaliser le document sous forme d'un livret qui a fait l'objet d'une publication afin d'en assurer une large diffusion auprès des acteurs locaux et de métropole.

En tant qu'agence d'urbanisme d'outre-mer, notamment de l'Océan Indien, il était important pour l'AGORAH de pouvoir partager les résultats de cette expérience, en valorisant ainsi les savoirs et savoir-faire locaux propres à l'aménagement d'un territoire insulaire et contraint comme La Réunion.

Dans le cadre de sa publication, l'AGORAH a sollicité la Caisse des Dépôts et de Consignation, récent partenaire de l'agence. Cette institution a répondu favorablement en apportant à l'agence son soutien financier, sous la forme d'un mécénat, pour l'impression du livret.

En remerciements de sa contribution, l'agence a offert à la Caisse des Dépôts et de Consignation, une cinquantaine d'exemplaires du livret, en prévision de sa diffusion à ses propres cercles de diffusion.

POURSUITE DES RÉFLEXIONS

A partir des axes et actions dégagés par les quatre groupes de travail, l'Etat élaborera le Livre Blanc. Pour ce faire, il est toutefois nécessaire d'approfondir et compléter des thèmes peu ou pas du tout abordés par les groupes. L'AGORAH, compte-tenu de son investissement dans la démarche et de ses compétences, se voit confier ce travail d'approfondissement.

Il s'agira ainsi pour l'agence d'enrichir le travail déjà mené sur la vision partagée de la ville durable réunionnaise et de préciser les modalités (technique, gouvernance, ...) pour faire évoluer les pratiques de sorte à ce qu'elles répondent au mieux aux objectifs du Livre Blanc, en matière d'urbanisme, d'architecture, de mobilité, de développement économique, etc.

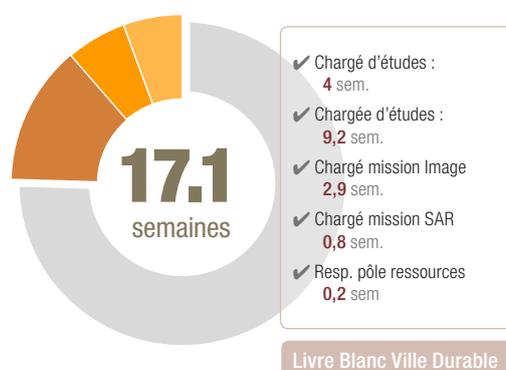
Afin de répondre à ces perspectives, l'AGORAH engagera la réflexion autour de quatre grands thèmes :

- la mobilité durable,
- le rôle et la place du développement économique dans les villes,
- les spécificités tropicales de la ville durable réunionnaise en termes de gestion et d'ingénierie, pouvant constituer une compétence du territoire «exportable» dans la zone tropicale,
- l'intégration de la ville dans les grands paysages offerts par l'île.

La mise en œuvre de ce projet est programmée de février à avril 2015.



Atelier Livre Blanc © Agorah



OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE

CONTEXTE

L'AGORAH s'est vue confier la relance et le pilotage de l'Observatoire du Foncier Economique. En effet, créé en 2003, l'observatoire a pour mission principale le suivi des zones d'activités économiques de l'île. Un premier recensement exhaustif a ainsi été réalisé en 2004, suivi de deux actualisations en 2008 et en 2011.

Il s'agissait pour 2014 de restructurer l'observatoire via la réorganisation de la gouvernance et la refondation de la méthodologie initiale afin de répondre aux attentes des partenaires, des acteurs et de l'AGORAH qui actualise et harmonise depuis 2013 l'ensemble de ces observatoires.

MÉTHODE

Dans un premier temps et afin de définir le positionnement de l'Observatoire du Foncier Economique par rapport à l'ensemble des outils existants, l'AGORAH a assisté à une première réunion d'échanges le 8 avril 2014 avec le Conseil Régional, l'Agence Régional de Développement, d'Investissement et d'Innovation (NEXA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR). Cette réunion a été l'occasion de confirmer le rôle d'outil stratégique de prospective que joue l'Observatoire du Foncier Economique.

Suite à cette première prise de contacts, il s'agissait de redéfinir la gouvernance et le pilotage de l'observatoire. Ainsi, il a été proposé de constituer une structure de gouvernance composée de plusieurs instances spécifiques, articulées entre elles, et disposant chacune d'une fonction bien définie.

On distingue alors :

- Un comité de pilotage, représentant l'instance décisionnelle ;
- Un comité technique, représentant l'instance technique restreinte ;
- Un comité consultatif, représentant l'instance technique élargie.

Suite à cette restructuration, un premier comité technique a été réalisé le 1er juillet 2014. Il était question, lors de cette réunion de lancement, de proposer les nouvelles bases et les fondements de l'observatoire au niveau de l'AGORAH, en vue d'initier sa reprise dans les meilleures conditions possibles. Afin d'assurer la structuration cohérente et collégiale de l'observatoire, il a été demandé aux membres du comité technique leur validation sur un certain nombre de points : les partenaires associés aux différentes instances, les besoins et les attentes des partenaires, les objectifs et missions de l'observatoire, la méthodologie de recensement, etc.

La méthodologie de recensement a ainsi subi plusieurs évolutions notables :

— LE PÉRIMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE

Jusqu'en 2011, l'Observatoire s'est concentré uniquement sur le recensement exhaustif des zones d'activités de production, de transformation et de services aux entreprises.

Il s'agit désormais d'actualiser ce recensement tout en élargissant le champ d'observation avec pour ambition, à terme, de recenser l'ensemble des espaces économiques composant le territoire réunionnais (zones d'activités de production, zones artisanales, zones commerciales, zones touristiques, zones de fait).



Parc Activités - Commune Bègue © Agorah



Entrepôt logistique sur la commune du Port © Agorah

— LE RECENSEMENT

Le recensement s'effectue à partir d'un relevé de « terrain ». Pour chaque parcelle issue d'une zone d'activités, une distinction est faite entre celles étant occupées ou pas (parcelles en friche, parcelles en cours de construction ou avec un projet défini).

Pour celles dont l'occupation est avérée, une définition de la nature de l'occupation (le nom de l'entreprise et le classement par filière) est produite. Le classement par filière se fait à l'aide d'une nomenclature d'activités simplifiée construite par l'agence à partir des codes APE de l'INSEE, qu'il s'agira toutefois de faire évoluer afin d'assurer un suivi plus détaillé.

L'évolution de l'Observatoire du Foncier Economique prévoit également la prise en compte, lors du recensement, d'un certain nombre de critères supplémentaires, dans le but d'obtenir des informations plus complètes relatives au foncier à vocation économique présent sur l'île.

ACTIONS RÉALISÉES

Suite à ce premier comité technique, l'AGORAH s'est attachée à prendre en compte l'ensemble des évolutions soulignées par les partenaires. Le premier travail de l'observatoire a ainsi consisté à rendre cette nouvelle méthodologie effective.

De plus, afin de s'assurer de la pertinence des différents critères, une première expérimentation du recensement a ensuite été lancée sur la commune de Sainte-Suzanne.

Les résultats de ce recensement test seront présentés au prochain comité technique, afin d'évaluer la nouvelle méthodologie qui sera ensuite validée lors du comité de pilotage pour permettre la poursuite du recensement sur l'ensemble du territoire réunionnais.

LES PERSPECTIVES DE L'OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE POUR 2015

Une fois la nouvelle méthodologie validée par le Comité de Pilotage, l'Observatoire du Foncier Economique pourra étendre le recensement effectué sur la commune de Sainte-Suzanne au reste du territoire réunionnais.

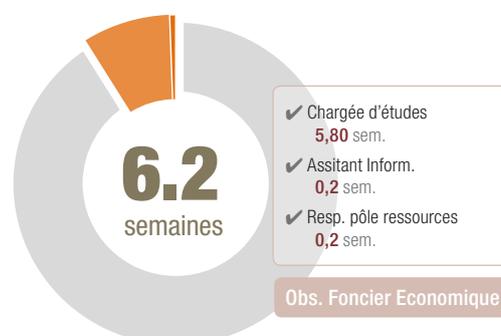
Afin de privilégier un travail partenarial et des données fiables, des réunions de travail régulières sont prévues avec chacun des membres du Comité Technique, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour l'année 2015, l'Observatoire du Foncier Economique prévoit ainsi l'actualisation de l'atlas cartographique enrichi par les nombreuses évolutions recensées durant l'année 2014.

Il s'agira également de renouveler la cartographie dynamique des zones d'activités présente sur PEIGEO afin d'offrir aux différents acteurs du développement économique et de l'aménagement une vision globale et actualisée des dynamiques économiques de l'île.



ZAE La Mare, Sainte-Marie © Agorah





Pôle Habitat



MARCHÉS IMMOBILIERS	32
HABITAT INDIGNE	34
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT	37
FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT SOCIAL	42

MARCHÉS IMMOBILIERS

OBSERVATION : EXPERIMENTATION NATIONALE DES LOYERS PRIVES

CONTEXTE

L'expérimentation nationale d'observation des loyers privés est menée par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires en partenariat avec l'ANIL et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Le 18 octobre 2012, dans le cadre de la loi ALUR, le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a lancé un appel à projet afin d'expérimenter un réseau d'observation des loyers privés s'appuyant sur les observatoires locaux. La DEAL, l'ADIL et l'AGORAH y ont répondu conjointement. La Réunion a été retenue le 14 décembre 2012, avec 16 autres sites pilotes parmi 38 candidatures.

OBJECTIF

Cette expérimentation a été menée sur l'agglomération de Saint-Denis (communes de Saint-Denis et Sainte-Marie), territoire cible retenu.

Le parc locatif privé y représente 28 000 logements, dont 49% gérés par les agences immobilières. L'échantillon représentatif a été dimensionné en concertation afin de recueillir 2 500 références de logements auprès des professionnels et 500 références par enquête téléphonique pour toucher le marché de particulier à particulier.

MÉTHODE

L'année 2014 a été consacrée à mener à bien cette expérimentation, appuyée par un comité scientifique, composé d'experts indépendants, qui a garanti la rigueur et la qualité des méthodes de recueil et de traitement des données.

LAGORAH et ses partenaires sont arrivés au terme de cette démarche en s'appuyant sur leur réseau de professionnels déjà mobilisés dans le cadre de l'OLR et en sous-traitant l'enquête ménages à la société SAGIS. La rigueur statistique demandée a ainsi permis d'obtenir des chiffres d'une fiabilité incontestable, partagés par tous.

RÉSULTATS

Une base de données homogène avec l'ensemble des références récupérées, soit 3 000 logements locatifs privés, a été créée. Deux publications ont été réalisées par l'AGORAH, (en partenariat avec l'ADIL et la DEAL) sur l'analyse de ces chiffres : une plaquette synthétique de 4 pages et un livret détaillé d'une douzaine de pages.

Cette expérimentation se poursuit sur 2015 sur le même périmètre. Nous aurons dès lors des données 2013 et 2014 permettant d'avoir les tendances des loyers privés sur le territoire. L'analyse sera donc complétée et enrichie. L'idée d'étendre ce dispositif à d'autres communes devra être proposée aux différentes collectivités (EPCI et communes) afin de disposer d'un financement spécifique pour la mise en place de cet observatoire sur d'autres territoires.

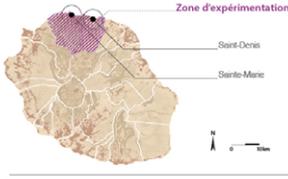
Observatoire local des loyers privés
Expérimentation sur l'unité urbaine de Saint-Denis / Données 2013

En 2013, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement a lancé une expérimentation afin de mettre en place un réseau national d'observatoires des loyers privés. Les collectivités compétentes en politique d'habitat et les acteurs de l'immobilier pourront, grâce à ce nouvel outil, avoir une meilleure connaissance du marché locatif privé et de son évolution.

La Réunion a été retenue parmi 17 sites pilotes pour appliquer une méthodologie d'observation des loyers qui soit commune et partagée.

La DEAL, pilote de l'expérimentation, s'est appuyée sur l'AGORAH et l'ADIL pour sa mise en œuvre. Cette plaquette présente une synthèse des résultats obtenus sur l'année 2013.

Zone d'expérimentation



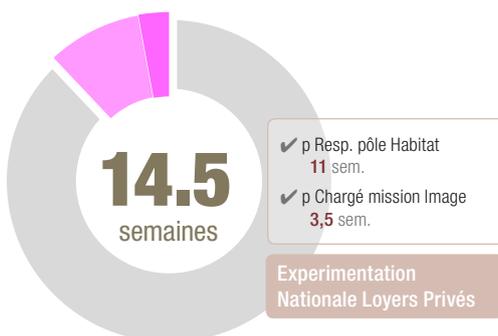
Enjeux et Objectifs

Cette étude porte sur les loyers privés hors charges (HC) fournis par trois agences immobilières locales et par une enquête auprès des ménages, permettant d'intégrer les logements loués de particulier à particulier.

Le périmètre de l'expérimentation 2013 concerne l'unité urbaine de Saint-Denis, soit les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie. Ce territoire de 175 000 habitants représente 21% de la population réunionnaise. Par la suite, ce zonage pourra être étendu à d'autres communes.

L'analyse de ces loyers a permis d'obtenir des prix moyens au m² en fonction de différents critères (taille du logement, ancienneté d'emménagement, année de construction, ...). Ces niveaux de prix sont à mettre en regard avec les revenus de la population, afin d'apprécier si l'offre locative privée correspond à la demande des familles.

Cet observatoire s'inscrit directement dans le cadre de la loi ALUR (c.f. encadré), qui prévoit, à moyen terme, d'encadrer les loyers dans les zones tendues, sur la base de données fiables obtenues par ce réseau d'observatoires locaux.



OBSERVATOIRE DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

CONTEXTE

L'accès à la source Demande de Valeurs Foncières (DVF) est un préalable à la reprise de l'observatoire. Ce dernier est en effet stoppé à l'heure actuelle en raison de données disponibles incomplètes (Perval, Chambre des Notaires) ne permettant pas d'avoir des moyennes de prix fiables sur La Réunion.

OBJECTIF

L'objectif en 2014 a été de rencontrer l'EPFR et la SAFER afin d'identifier les besoins liés à l'observatoire, de commencer à rédiger le cahier des charges de l'observatoire.

Suite à la modification du 24 mars 2014 de l'article L135 B du code de l'urbanisme par la loi n°2014-366 (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué) - art. 142, les agences d'urbanisme peuvent désormais avoir accès aux éléments d'information de l'administration fiscale sur les demandes de valeurs foncières déclarées. Des demandes d'obtention auprès de la DGFIP ont donc été réalisées.

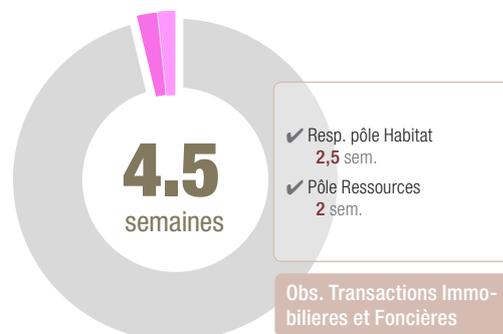
MÉTHODE

Réunions techniques avec l'EPFR et la SAFER.

RÉSULTATS

Rédaction d'un pré-cahier des charges : objectifs, méthode, gouvernance.
Refus de la DGFIP pour la transmission de DVF à l'AGORAH.

Fin 2014, une nouvelle procédure a été proposée pour que les agences d'urbanisme aient accès à DVF : transmission des données aux DREAL/DDT via la DGLAN avec une date cible fixée au 1er janvier 2015. En effet, ces services de l'État sont autorisés à obtenir ces fichiers depuis 2010 en application de l'article L135 B du LPF.



Comparaison du parc locatif privé et social

Le différentiel entre les loyers privés et les loyers sociaux est significatif.

En moyenne, tout logement socialisé a un loyer moyen HC au m² du parc social d'environ 5,74€ m² soit 60% de moins que les logements sociaux privés. C'est sur les logements T1 et T2 que l'écart est le plus important.

Dans le parc locatif social, le loyer moyen au m² des T1 et T2 est plus cher pour les appartements que pour les maisons, alors que les moyennes de loyers sont similaires pour les T3 et T4.

Il est à noter que le parc locatif privé est en composé de plus de maisons (44%) que dans le parc social (17%).

Comparatif des loyers moyens au m² privés et sociaux sur l'unité urbaine de Saint-Denis

Surface	Appartements	Maisons
T1	12,20	11,80
T2	11,80	11,50
T3	11,50	11,20
T4	11,20	10,90
T5+	10,90	10,60
Moyenne	11,11	10,79

Impact de chaque critère sur le loyer moyen au m²

Type de construction

Les maisons ont un loyer au m² moins élevé que les appartements.

Le logement le plus cher au m² est le T1.

Nombre de pièces

Les logements de grande superficie se louent plus cher au m² si le bail a été signé récemment.

Année mise en location

Les T1 et T2 ont un loyer au m² plus important pour des baux signés après le 01/01/2005.

Epoque de construction

Plus un logement est ancien, moins son loyer au m² est cher.

Type de gestion

Les logements gérés par une agence immobilière ont le plus fort écartement de loyer.

Degré d'impost des critères sur le loyer moyen au m²

À la hausse

À la baisse

Impact positif

Impact négatif

Contexte réglementaire

La loi ALUR

Cette mesure inscrit dans le cadre législatif de la loi relative à l'accès au logement et à l'urbanisme Renoué, promulguée le 27 mars 2014, elle vise à :

- Réguler les dispositifs de droit de bail, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires.

La loi définit également des objectifs d'interventions majeurs :

- Faciliter l'accès de tous à un logement décent et abordable,
- Lutter contre l'habitat insalubre et les logements dégradés,
- Améliorer la qualité et l'efficacité des publics publics ou du logement,
- Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires.

Elle impacte directement les rapports locaux, privés et publics, en modifiant les données de référence des loyers dans certaines zones, selon les modalités de leur marché.

Janvier 2017, la Réunion ne sera pas concernée par cette mesure.

Loyers plafonds en décapitalisation (logement intermédiaire)

Pour valoriser la construction de logements dans les zones tendues, les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes d'incitations fiscales à destination des particuliers.

Ces dispositifs d'investissement leur permettent à priori de bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie d'un engagement à louer le logement vide à usage de résidence principale, sur une durée minimale d'au moins sept ans, à 10 ans son échéance du départ, et à faire un loyer hors charges au m² maximal, qui ne dépasse pas un plafond réglementaire.

Dispositif Général : 13,67€/m² en 2013
Dispositif Déficit : 9,88€/m² en 2013



HABITAT INDIGNE

OBSERVATOIRE HABITAT INDIGNE

CONTEXTE

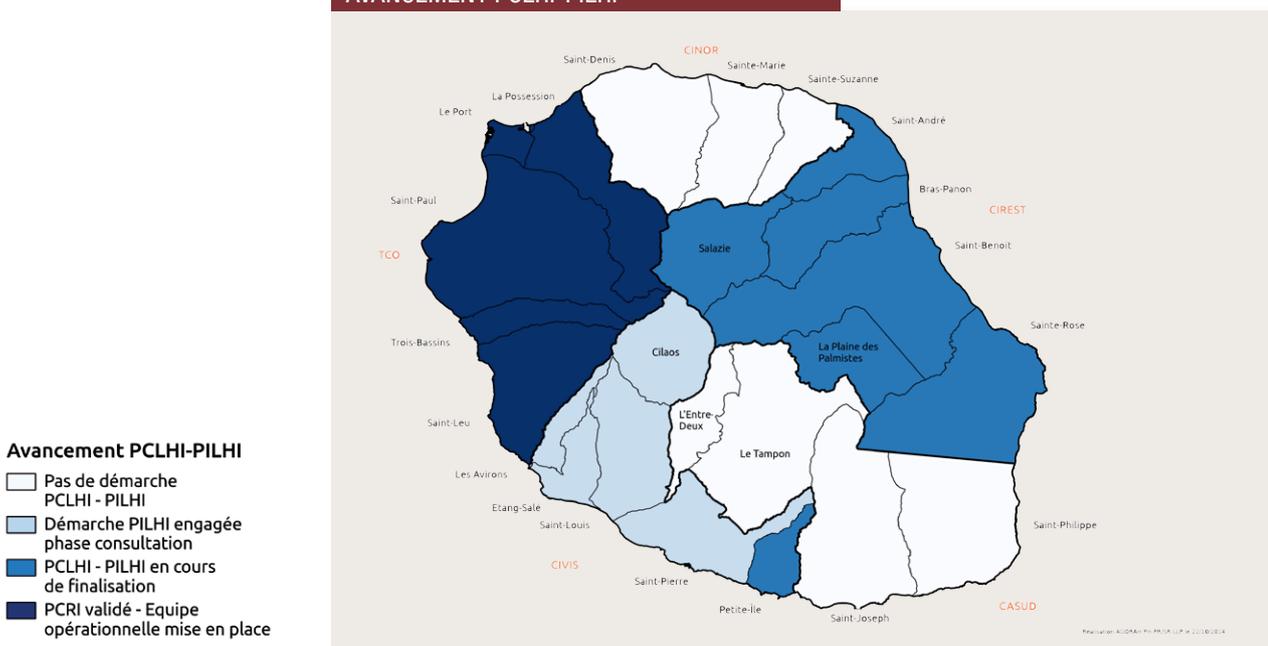
En 1999, l'AGORAH réalise son premier inventaire des zones d'habitat précaire et insalubre (ZHPI) sur 19 communes. En 2006, à l'initiative de la DEAL, cet inventaire est actualisé et est largement diffusé à l'ensemble des partenaires.

En 2010, La Réunion se lance dans l'élaboration de plans communaux et intercommunaux de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI/PILHI) confiés à des bureaux d'études et financés par l'Etat. Les premiers plans partent du repérage de l'AGORAH pour ensuite affiner le diagnostic et décliner le programme d'interventions.

En 2011, la création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) ainsi que l'approbation de la Loi Letchimy réaffirme le besoin d'une observation et d'un repérage des situations d'habitat indigne et incite à étendre la démarche PCLHI/PILHI à d'autres territoires.

En 2014, plus de la moitié des communes de l'île sont engagées dans un PCLHI ou un PILHI qui pour certaines entrent dans une phase de mise en œuvre avec la création d'observatoires locaux. A travers ces travaux, de nombreuses données ont été produites qui pourraient être valorisées au sein d'un observatoire régional de l'habitat indigne, mission confiée à l'AGORAH par la DEAL.

AVANCEMENT PCLHI-PILHI



OBJECTIF

3 objectifs principaux sont poursuivis à travers cette commande :

- **Objectif 1** : Examen des données existantes et création d'un nouvel état des zones d'Habitat Précaire et Insalubre (ZHPI) à partir des PCLHI/PILHI
- **Objectif 2** : Réalisation d'un guide méthodologique sur la formalisation des bonnes pratiques et des données à récupérer pour le repérage et la connaissance du parc de logements indignes
- **Objectif 3** : Définition de l'armature de l'observatoire régional du logement indigne pour le suivi des données et leur actualisation dans le temps.

MÉTHODE

Afin de mener à bien la phase 1, de multiples échanges ont eu lieu avec les BET en charge des PCLHI-PILHI et les communes et intercommunalités concernées dans le but de comprendre les méthodes employées et la nature des données collectées.

L'étape suivante a consisté à examiner plus en détail les indicateurs et variables récupérés au vu de les comparer avec la base de données des ZHPI de l'AGORAH et de mesurer les différences et similitudes.

Parallèlement, les communes qui n'ont pas démarrées une démarche PCLHI-PILHI ont été interviewé afin de prendre connaissance de leur mode de fonctionnement, de l'existence de données actualisées depuis le recensement AGORAH, de difficultés observées etc. ... Tous ceci dans le but d'avoir une meilleure appréhension des attentes des collectivités et une vision claire du champ des possibles et des limites pressenties.

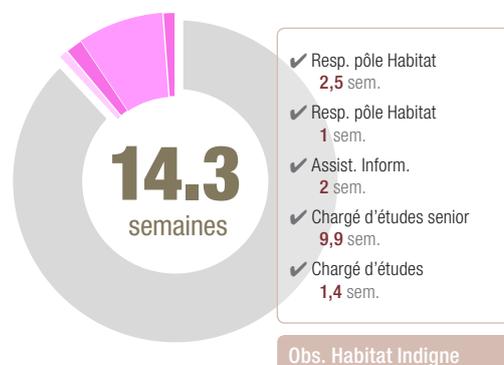
RÉSULTATS

La démarche a été lancée lors d'un comité technique PDLHI organisé le 1er avril 2014 par la DEAL. En 2014, la phase 1 a été finalisée. Les données PCLHI-PILHI ont été communiquées à l'agence, un diagnostic des données a pu être mené ainsi qu'une mise à plat des différentes méthodes employées selon les territoires.

Enfin, des rencontres et échanges ont été organisés avec les communes non couvertes à ce jour par un plan. Cette phase d'étude a été présentée lors du comité technique du PDLHI le 27 novembre 2014 à la DEAL.



© agorah



EXPERTISE : ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA LOCALISATION DES SITUATIONS DE LOGEMENTS DÉGRADÉS DU PARC PRIVÉ LOUÉS PAR DES MÉNAGES SOCIALEMENT PRÉCAIRES À LA RÉUNION

CONTEXTE

L'ARS, qui anime les actions prioritaires du comité « actions coercitives » du PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne), a souhaité disposer d'une expertise sur la faisabilité et la méthodologie à mettre en place pour localiser les situations cumulant la vulnérabilité sociale des locataires d'un logement et la qualité très médiocre du bâti à partir de l'inventaire des zones d'habitat précaire et insalubre (ZHPI) réalisé par l'AGORAH en 2008.

OBJECTIF

A travers cette mission, il s'agit pour l'ARS, de mettre en œuvre un repérage actif des locataires socialement défavorisés habitant dans un logement dégradé du parc privé, en exploitant les banques de données disponibles (croisement de l'étude ZHPI, fichiers CAF, données du DALO, données issues des PCLHI / PILHI, données INSEE, fichiers fonciers...). C'est dans cette optique que l'AGORAH a été sollicitée par l'ARS pour réaliser une étude de faisabilité sur la localisation de ces situations.

MÉTHODE

Un comité de pilotage a été constitué et assure la définition et le suivi de la méthodologie de l'étude. Courant 2014, plusieurs réunions techniques de suivi (ARS et AGORAH) ont permis de jalonner la démarche afin de valider certains choix méthodologiques.

Cette mission se compose de 3 phases d'étude :

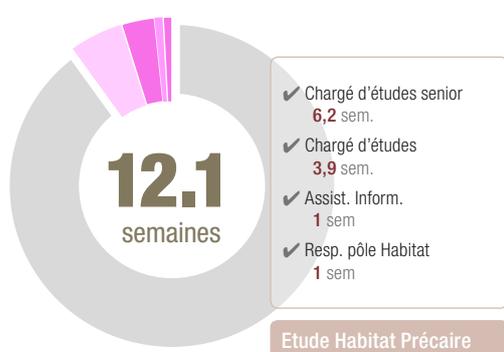
— **Phase 1** : Inventaire et description des sources existantes disponibles : Cette phase comporte une première étape de « benchmarking » qui identifie des pratiques, études, recherches, une seconde étape, examine et décrypte l'ensemble des sources mises à disposition de l'AGORAH par les partenaires (CAF, DGFIP, Commission DALO, INSEE, EPCI, BET...) afin de pouvoir cibler les informations utiles, leur échelle de précision, les traitements possibles et les limites d'usage.

— **Phase 2** : Phase exploratoire des données, choix des critères pertinents et mise en perspective : Cette phase est entièrement consacrée au volet méthodologique et consiste en la réalisation de croisements de données et de test sur un ou plusieurs îlots.

— **Phase 3** : Phase de test de terrain du modèle sur une commune : Cette étape consiste à appliquer le modèle sur une commune et à effectuer des vérifications par des visites de terrain afin de conclure sur la faisabilité de la démarche.

RÉSULTATS

L'allongement de délais administratifs en lien avec les autorisations de transmission de la donnée de la CAF ont amené des retards. En 2014, la phase 1 a été finalisée, une dizaine de bases de données ont été examinées et ont donné lieu à la réalisation de fiches descriptives. Par conséquent, cette mission sera poursuivie et finalisée à la fin du 1er trimestre 2015.



OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

EXPERTISE : PORTRAITS DE QUARTIER CINOR ET C.I.V.I.S

CONTEXTE

La CINOR a sollicité l'AGORAH pour la réalisation de « portraits de quartiers », afin d'être accompagnée dans la mise en place d'outils d'évaluation de sa politique de l'habitat. En effet, en vue de son second PLH 2011-2017, la CINOR a missionné l'AGORAH pour la réalisation de 26 portraits de quartiers, 3 portraits communaux (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne) et un portrait intercommunal (CINOR).

OBJECTIF

L'objectif est de disposer de données d'observations quantitatives et qualitatives pertinentes pour suivre l'évolution de ces quartiers au regard de plusieurs thématiques (démographie, habitat, ...) et de poser les bases évaluatives des impacts du PLH sur le territoire.

Une fiche de synthèse par quartier regroupera une trentaine d'indicateurs à partir des thématiques suivantes :

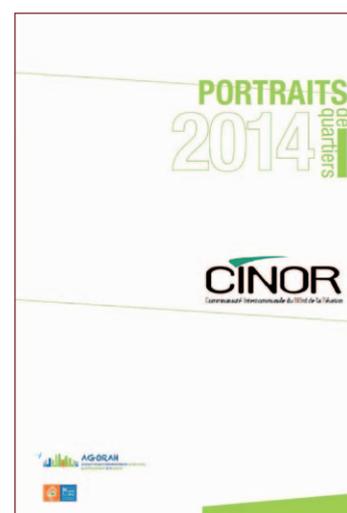
- démographie (données INSEE),
- habitat et dynamiques de construction (données DEAL, INSEE, PERVAL, ORL),
- évolutions sociales (données DGI, CAF),
- activités - emploi - formation (pôle emploi, INSEE)
- équipements (base AGORAH, INSEE)

Un cahier détaillé composé des pages « habitat/enjeux d'aménagement », réalisé par l'AGORAH et complété de pages « emploi/revenus/insertion » (contribution de la MDEN).

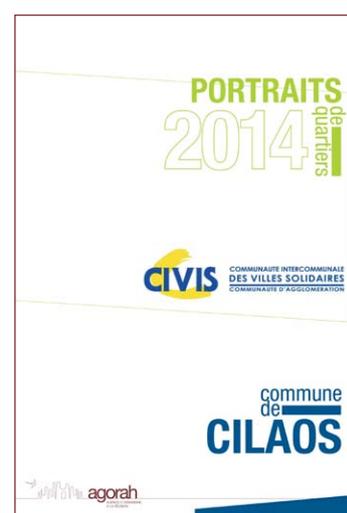
MÉTHODE

La création des « portraits de quartiers » a pu être possible grâce à 4 étapes majeures :

- **Phase 1** : création d'une base de données unique « Portraits de quartiers », regroupant des l'ensemble des sources de l'AGORAH mises à jour, des sources spécifiques de la CINOR/C.I.V.I.S et du recollement des différentes bases externes (INSEE/IRIS, EPLS, Sítadel, SAR, Perval, CAF, DGI, ...).
- **Phase 2** : création de la fiche synthétique et du cahier détaillé sur un tableur et mise en place des liaisons avec la base de données.
- **Phase 3** : conception et réalisation des cartes thématiques CINOR/C.I.V.I.S avec croisement d'indicateurs pertinents et de la fiche communes comparative. Rédaction commentaires par thématique pour chaque quartier. Formalisation des synthèses quartier et commune.
- **Phase 4** : assemblage du document final en regroupant les cartes, les fiches communes et quartiers, ainsi que la production MDEN. Chaque commune fait l'objet d'une publication propre.



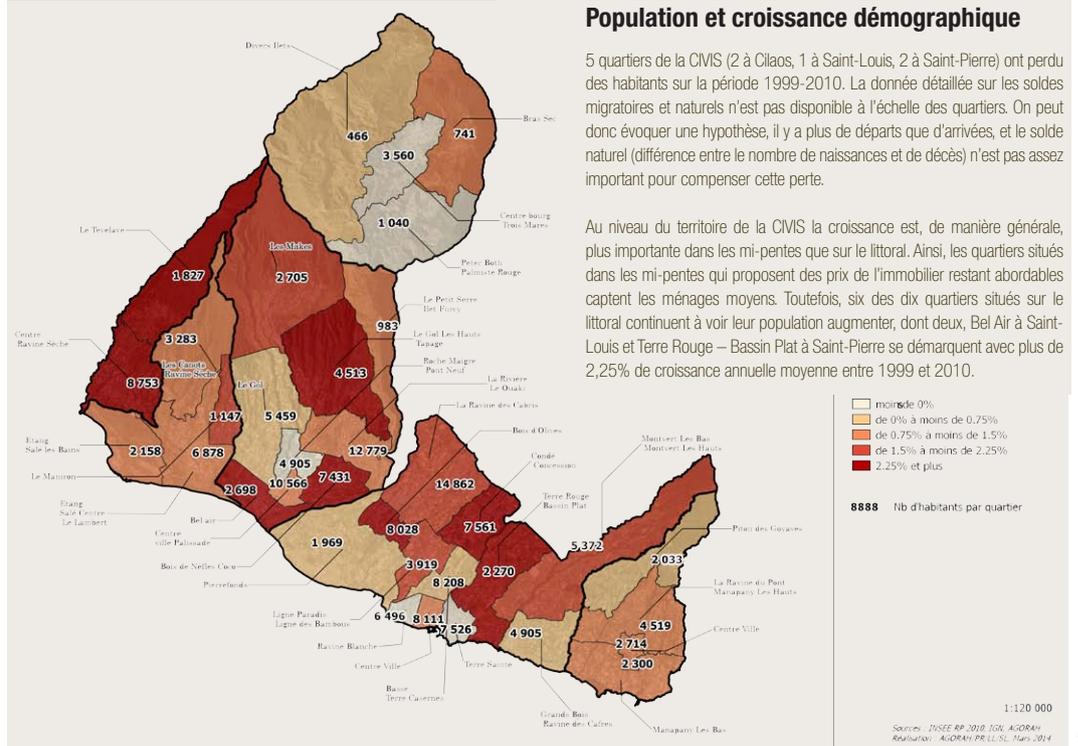
Portraits de quartiers 2014 - CINOR



Source : CIVIS



POPULATION ET CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE



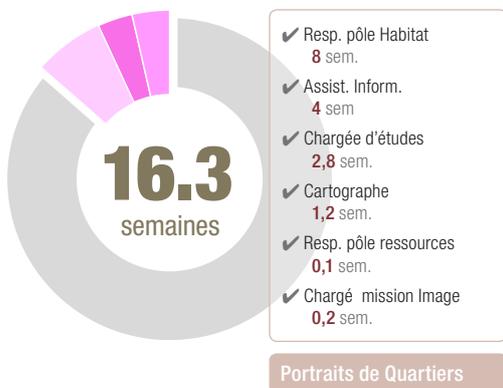
RÉSULTATS

CINOR : démarrée en octobre 2013, la création de ces « portraits de quartiers » s'est achevée durant le premier trimestre de l'année 2014. La restitution de ce travail s'est déroulée en juin 2014 lors du comité de suivi du PLH de la CINOR.

Ces travaux de qualité déjà partagés avec les partenaires de l'AGORAH sont aujourd'hui en cours de publication pour une diffusion plus large.

C.I.V.I.S : commencée en juin 2014, les portraits de quartiers ont été livrés en novembre 2014. Leur validation est toujours en attente de validation pour une finalisation du rendu.

Cette mission très pertinente est envisagée sur d'autres EPCI. En 2015, le travail sera proposé au TCO ou à la CASUD.



OBSERVATION : ACTUALISATION DE LA BASE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA RÉUNION

CONTEXTE

En 2001, l'AGORAH lance sa première base des équipements publics de La Réunion. En 2005, dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional et afin d'avoir une vision globale sur le développement de La Réunion, il a semblé nécessaire d'actualiser cette base de données.

Dans le cadre de ses travaux d'observatoire, l'AGORAH propose en 2013, une nouvelle mise à jour de sa base équipements avec une phase de test sur les trois communes de la CINOR, à savoir Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne.

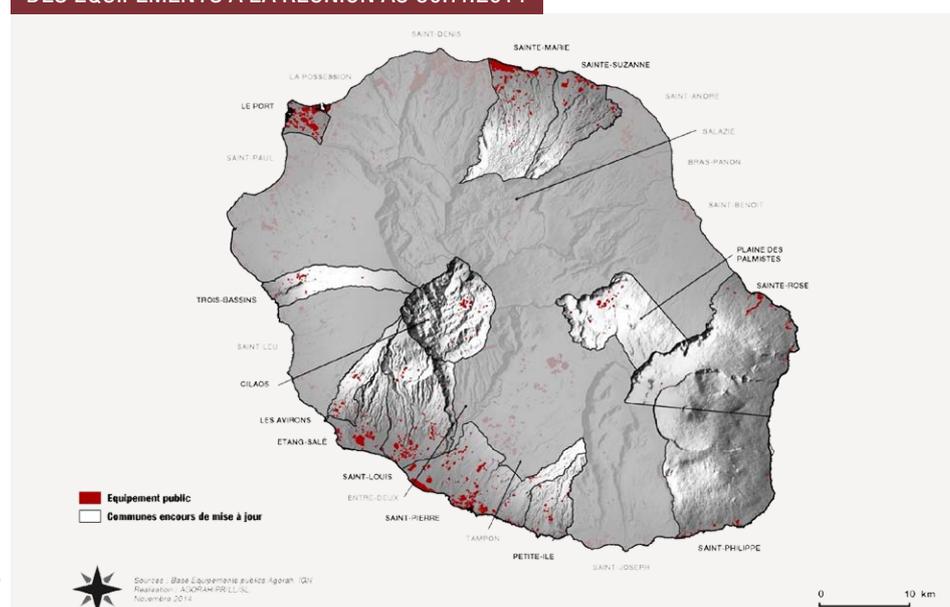
Cette phase de test a permis d'enclencher dès le début de l'année 2014 l'actualisation de la base à l'échelle régionale. Une refonte méthodologique a alors été engagée afin que cette base réponde au mieux aux réalités du territoire et aux attentes des partenaires de l'agence.

MISSION

Cette mise à jour vient répondre à une demande des partenaires de l'agence et de certaines communes de l'île, s'appuyant entre autre sur cette base pour planifier leur développement urbain, mais aussi à une volonté de l'agence d'avoir un suivi et une vision globale de l'évolution de l'île.

L'objectif est de proposer une base de tous les équipements publics géolocalisés à plusieurs échelles territoriales à savoir : l'emprise foncière, l'IRIS, la commune, l'EPCI. Cette base, construite et actualisée grâce aux connaissances d'acteurs de terrains, propose donc aux acteurs Réunionnais de l'aménagement une vision stratégique de leur territoire. La géolocalisation à une échelle très fine permet également de mettre en avant l'absence d'équipements dans certains secteurs ou, au contraire, des concentrations spatiales, mais aussi, par exemple, le temps de trajet entre les zones d'habitations et les équipements majeurs.

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS A LA REUNION AU 30.11.2014

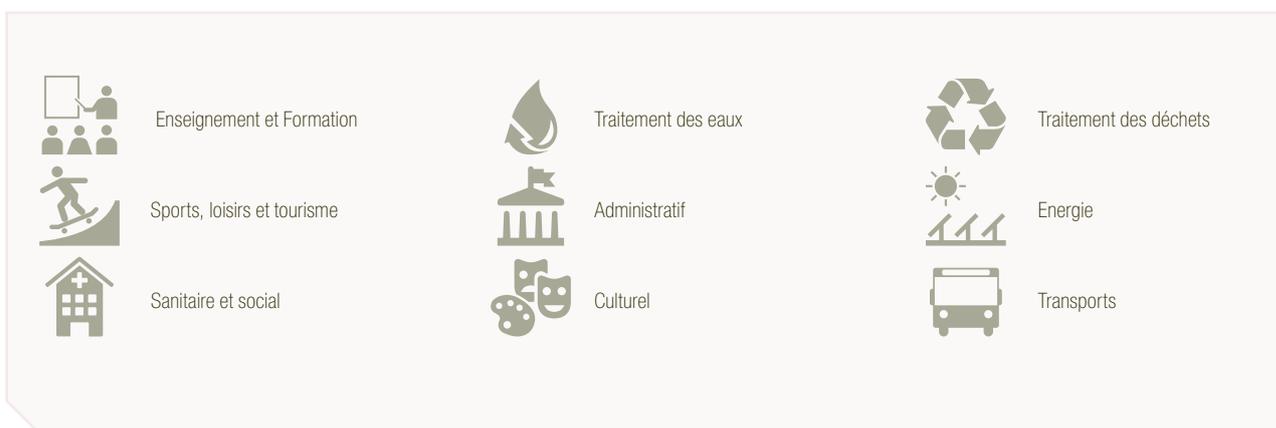


ACTIONS RÉALISÉES EN 2014

L'actualisation de la base des équipements est en cours depuis le début de l'année 2014. Le but serait de créer une base permanente permettant d'observer l'évolution des équipements à La Réunion. Cette actualisation sous-entend une collaboration avec les collectivités et les différents partenaires afin d'échanger les données et ainsi faciliter le travail de mise à jour. Fin 2014, 13 des 24 communes de l'île ont validé l'actualisation de la base.

MÉTHODE

La base des équipements publics recense tous les équipements publics ou les établissements recevant du public, qu'ils soient privés ou publics, correspondant à une nomenclature, élaborée par l'AGORAH, divisée en thèmes et sous-thèmes. La nomenclature de 2005 ainsi que la méthode de travail adoptée jusque-là ont été redéfinies afin d'être en meilleure adéquation avec les besoins et les logiques territoriales.



Ces neuf thèmes sont ensuite divisés en 85 familles, le but étant de faire un recensement, le plus exhaustif possible, des équipements publics et des établissements recevant du public présents sur le territoire réunionnais.

L'actualisation de la base des équipements publics de La Réunion se divise en plusieurs étapes :

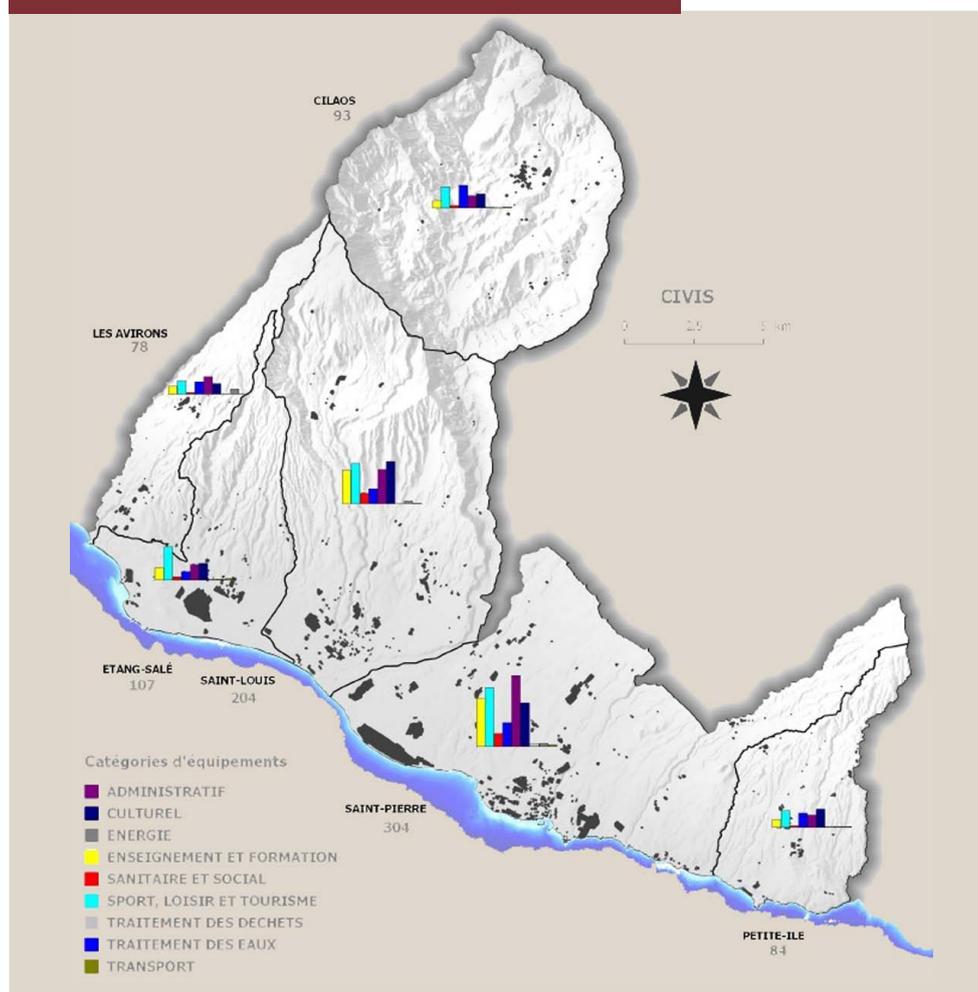
— Identification de la ou des personnes ressources au sein de la Mairie de la commune concernée, explication de la démarche et prise de rendez-vous,

Ainsi, cette nouvelle nomenclature se divise en neuf catégories :

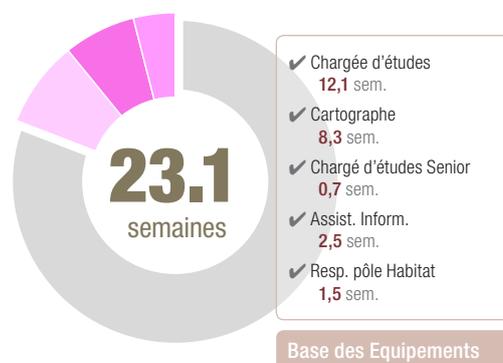
— Participation à une séance de travail avec la ou les personnes ressources. Ce travail recensant les équipements en 2005 et au fichier reprenant tous les équipements se fait autour des planches cartographiques existant sur la commune. Il s'agit alors de balayer l'ensemble des équipements afin de savoir s'ils ont changé de nature ou de localisation, s'ils ont été modifiés, supprimés ou de noter tout autre changement. Lors de cette séance de travail, une seconde étape vise à reprendre la nomenclature thème par thème et sous-thème par sous-thème afin de localiser les nouveaux équipements créés depuis 2005,

— Sollicitation des partenaires de l'agence pour compléter les données manquantes (Conseil Régional, IGN, IRT, . . .),

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CIVIS



- Vérification des données incertaines par le biais de visite sur le terrain,
- Mise à jour de la base de données des équipements grâce à une application interne développée par l'AGORAH,
- Création de bases SIG et/ou de cartographies présentant les modifications,
- Envoi de la base actualisée au référent de la commune,
- Modification de la base en fonction des retours de la personne référente,
- Réception du courrier envoyé par la commune validant l'actualisation de la base sur son territoire.



FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT SOCIAL

EXPERTISE : BILAN FRAFU 2007-2013

CONTEXTE

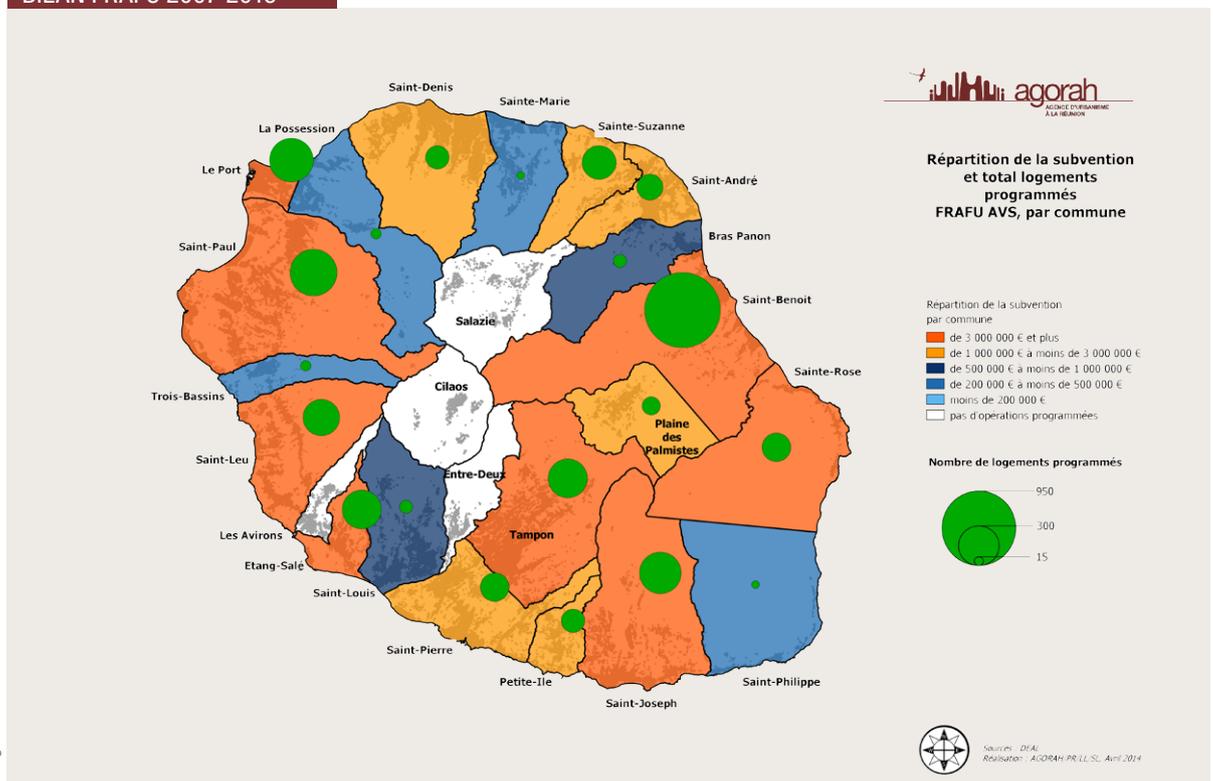
Au terme d'un cycle de programmation du dispositif FRAFU AVS « Aménagement à Vocation Sociale », le service instructeur de la DEAL a souhaité réaliser en 2014, un bilan des opérations financées sur la période 2007-2013.

Cette mission confiée à l'AGORAH s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés par l'agence.

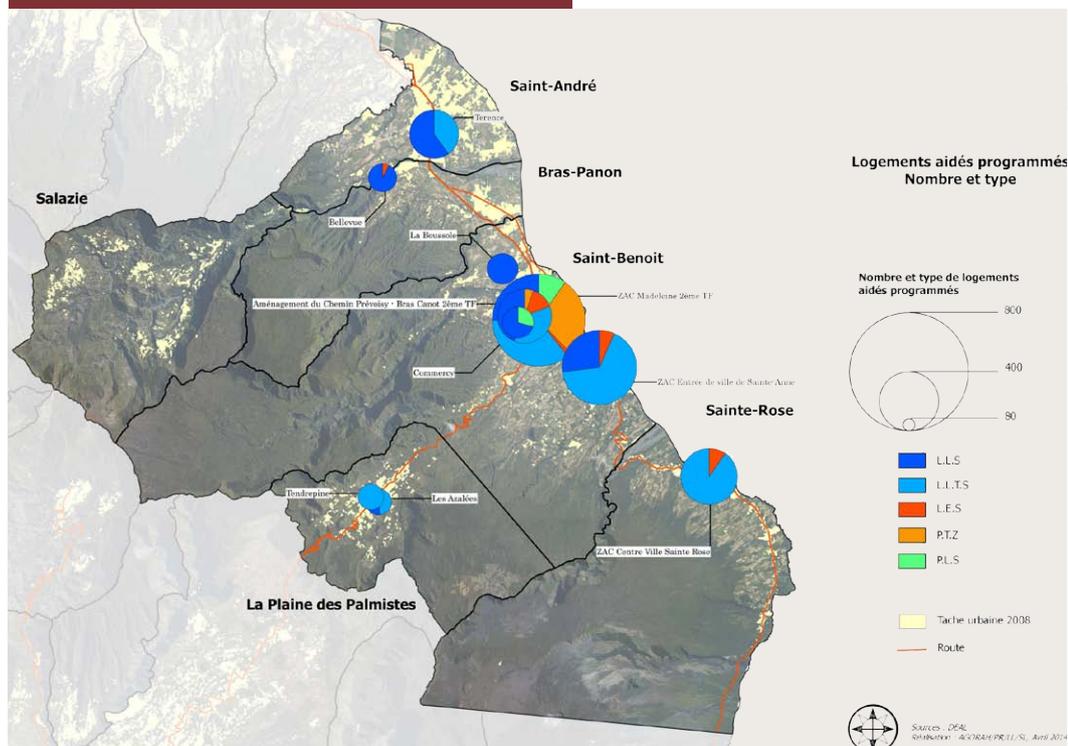
Depuis 2001, l'AGORAH accompagne les services de la DEAL à travers la production de supports cartographiques et d'éléments d'analyses par opération, présentés dans le cadre des comités techniques « eau et aménagement » (CTEA). En 2009, un premier diagnostic de la période de financement 2000-2006 avait été produit et restitués aux acteurs de l'aménagement.

Enfin en 2010, l'AGORAH poursuit son expertise à travers la réalisation l'étude sur le financement de l'aménagement réalisé qui a permis de faire un point sur les dispositifs financiers existants et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de propositions d'améliorations partagées.

BILAN FRAFU 2007-2013



BILAN FRAFU 2007-2013 EXEMPLE DU TERRITOIRE DE LA CIREST



OBJECTIF

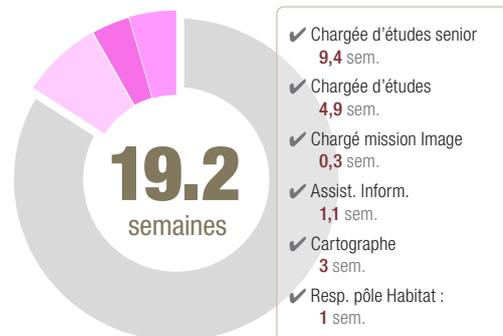
Cette nouvelle mission confiée à l'AGORAH a pour objectifs :

- D'établir un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif FRAFU sur la période 2007-2013,
- De mesurer son impact en termes de structuration du territoire, de sa contribution à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional,
- De comparer cet exercice avec la période antérieure 2000-2006.

MÉTHODE

Ce bilan 2007-2013 est mené à partir d'une base de donnée transmis par la DEAL qui rassemble les données sur l'ensemble des dossiers instruits sur l'exercice 2007-2013. Ce fichier ponctuellement corrigé est complété de nouveaux indicateurs

issus de traitements SIG réalisés par l'AGORAH (exemples : positionnement de l'opération au regard de la tache urbaine 2008, situation au regard du SAR 95 et du SAR 2011, intervention au sein d'une opération d'aménagement type ZAC...). Ce fichier est associé à une base de données géo référencée permet une analyse territorialisée des opérations financées. Des points d'étapes avec la DEAL ont jalonné le traitement des données et leur analyse.



Bilan FRAFU 2007-2013



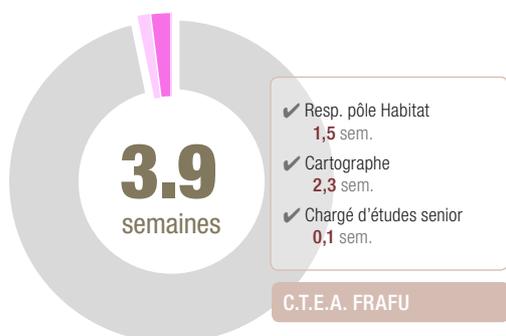
RÉSULTATS

Ce bilan a été finalisé et présenté à la Commission eau et Aménagement le 27 novembre 2014. Un rapport d'étude mis en forme sera diffusé plus largement début 2015. Ce rapport propose un bilan global financier et quantitatif du dispositif (type d'intervention et logements programmés, ..) et apporte des éléments d'analyse concernant l'impact du dispositif sur le territoire. Il est illustré de nombreux graphiques, de cartes et de fiches par intercommunalité synthétisant les éléments et chiffres clés par territoire.

EXPERTISE : ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF FRAFU

CONTEXTE

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) a été mis en place en 1994, conformément aux objectifs du SAR de 1995, pour privilégier la densification des villes, la structuration des villes, la structuration des bourgs et rééquilibrage du territoire (au profit du Sud et de l'Est).



OBJECTIF

L'objectif est d'aider les communes et les opérateurs à produire des terrains aménagés, en vue de favoriser la construction de logements sociaux. Ceci grâce à la réalisation d'équipements primaires (station d'épuration..) et secondaires (réseaux d'eau potable, d'eau usée..) pour permettre de mieux répondre aux besoins de production de logements et aux retards en équipements structurants « eau et assainissement ».

Ce dispositif associe les trois partenaires institutionnels que sont l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, auxquelles s'ajoute l'Union Européenne.

RÉSULTATS

L'AGORAH a participé à 3 Comités Techniques « Eau/Aménagement » en 2014 en présence des représentants de la DEAL, le Conseil Régional et la DAAF.

Le traitement des dossiers-projets est organisé en trois temps, à l'instar des dossiers de LBU (Ligne Budgétaire Unique) selon une démarche dynamique de programmation (DDP) :

- La recevabilité : le projet est suffisamment conforme au SAR pour être étudié de plus près. Les critères d'éligibilité sont respectés ;
- La prise en considération : correspond à une pré-programmation permettant l'accès à la programmation de l'année en cours, le projet doit être au stade Avant- Projet (AVP) ;
- La programmation : le projet est programmé et bénéficie de la subvention. L'opération est au moins au stade de Projet de Dossier de Consultation des Entreprises (Pro-DCE), les travaux devant démarrer dans les 12 mois qui suivent la signature de la convention. Une subvention ne peut être considérée comme acquise qu'au stade de programmation.

Les bénéficiaires du FRAFU-AVS (Aménagement à Vocation Sociale) peuvent être :

- Les collectivités locales et les groupements de collectivités locales;
- Les sociétés d'économie mixte ;
- Les maîtres d'ouvrages de construction de logements aidés par l'Etat.

Pour se faire, l'AGORAH a produit tout au long de l'année, une analyse globale des dossiers FRAFU et de leurs impacts sur le territoire, ainsi qu'un document d'aide à la décision de subvention, projet par projet.

Les productions de l'agence ont permis d'analyser les différents types de projets d'aménagement financés, en cohérence avec les orientations du SAR et des documents d'urbanisme des communes.

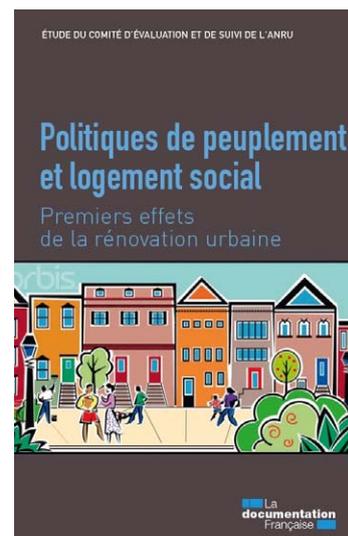
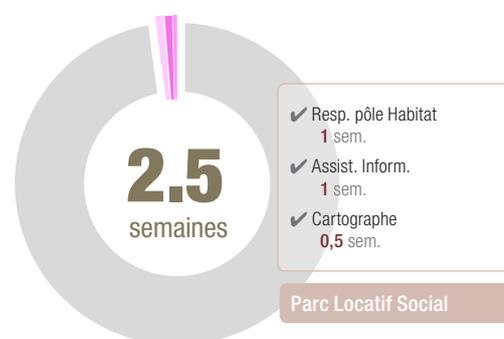
OBSERVATION : LOCALISATION DU PARC LOCATIF SOCIAL

En 2014, après une demande officielle initiée fin 2013, l'AGORAH a récupéré deux bases de données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) auprès de la DEAL :

- Une à la résidence, avec le nombre de logements, le type de financement, la date de construction, l'opérateur. C'est une base SIG avec des coordonnées X, Y pour chaque résidence.
- Une au logement, avec les mêmes infos que la précédente, mais aussi des champs complémentaires plus détaillés : le montant des loyers et des charges, la superficie, la typologie et la date d'effet du bail de chaque logement. Cette base est sous format excel et chaque logement est rattaché à une adresse postale, sans coordonnées X, Y.

En lien avec le pôle ressources, le pôle habitat a étudié la faisabilité pour la géolocalisation de la base logements à partir des adresses. Après un premier test, sur quasiment 59 200 logements, nous avons pu localiser entre 50 et 60% des logements avec 100% de fiabilité. Reste donc entre 23 500 et 30 000 logements pour lesquels les outils de géocodage à notre disposition ne nous permettent pas une localisation précise. Afin de mener à bien ce travail, une méthodologie devrait être mise en place pour la récupération d'informations homogènes auprès des bailleurs concernés. Le potentiel d'exploitation de cette base apparaît comme important. Cela permettrait d'affiner les stratégies de développement des bailleurs, en leur fournissant des informations détaillées sur leur parc existant, afin de construire une offre nouvelle totalement complémentaire des logements actuels (au niveau des typologies et des loyers).

Cette phase exploratoire pourrait se poursuivre en 2015.



ANIMATION : RÉNOVATION URBAINE - POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de l'accompagnement et la préparation des conférences- ateliers sur la thématique de la rénovation urbaine (venue du CES de l'ANRU en avril - atelier sur le développement économique et commercial en septembre avec la CCIR), une série de recherches documentaires ont permis la prise de connaissance des enjeux, des pratiques et des retours d'expériences au niveau local et national.

Parallèlement, le contexte de réforme de la politique de la ville et de nouveau programme national de renouvellement urbain, a nécessité un suivi de l'actualité réglementaire et la lecture des rapports/ bilans réalisés (PNRU 1, périmètre de la nouvelle géographie prioritaire...) afin que l'agence se tienne informée des changements à venir et prenne connaissance des futurs territoires ciblés.

ANIMATION : « À LA CROISÉE DES REGARDS SUR NOTRE TERRITOIRE, L'AGORAH INVITE LE CES DE L'ANRU ET CHRISTOPHE NOYÉ »

CONTEXTE

Au titre de sa mission d'animation, l'agence développe aujourd'hui un concept innovant et fédérateur, permettant de rassembler plusieurs fois par an, des élus, des professionnels, des étudiants. . .

Ce colloque baptisé « A la croisée des regards sur notre territoire, l'AGORAH invite ... » est ouvert au public et prévoit la capitalisation des connaissances et des bonnes pratiques des acteurs de l'aménagement du territoire.

Pour sa première édition, l'AGORAH invite le mercredi 28 mai 2014, le CES de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et Christophe Noyé, géographe spécialiste des dynamiques sociales et territoriales, afin d'aborder la question des stratégies de peuplement et de mobilités résidentielles dans les quartiers de renouvellement urbain.



Cette intervention sera ensuite débattue avec des experts locaux et nationaux, et fera l'objet d'ateliers professionnels durant l'après-midi.

OBJECTIF

Le principe des ateliers est de repartir des expériences métropolitaines analysées dans le cadre des études du CES et des principales conclusions pour les replacer dans le contexte de La Réunion et de ses projets de rénovation urbaine. Une cinquantaine de participants préalablement inscrits seront répartis en workshops. Chaque groupe disposera d'un ou plusieurs experts parmi les intervenants et l'équipe de l'AGORAH, afin d'animer les réflexions et produire des analyses. A l'issue des ateliers, une séance collective de restitution permettra d'enrichir les actes de colloque publiés ultérieurement par l'AGORAH.

Atelier A :

Articulation des politiques de l'Habitat

La rénovation urbaine comprend un volet habitat important : renouvellement du parc social, réhabilitation, diversification, ...

Le plus souvent il s'est développé indépendamment de la politique locale de l'habitat. L'atelier pourra s'attacher à d'une part distinguer les effets structurels du fonctionnement du marché du logement révélé par la rénovation urbaine et d'autre part s'interroger sur l'articulation à développer et construire entre ces deux axes des politiques publiques.

Atelier B : Relogement et Peuplement

Le relogement a été fortement conditionné par les contraintes opérationnelles et le souhait des ménages. Il en résulte qu'il n'a eu, en règle générale, que peu d'effets sur le profil social des habitants du quartier. Il a pu sur certains sites surtout se traduire par une amélioration des conditions d'habitat. Qu'est-ce que le relogement a révélé des trajectoires des ménages et des fonctions du parc social ou privé social de fait ?

Globalement, sur une majorité de quartiers, c'est le parc ancien qui reste dominant, et les effets du PRU sur le peuplement sont assez faibles.

Atelier C : Diversification de l'Habitat

L'intervention dans le domaine du logement privé a, confronté les acteurs de la rénovation urbaine aux conditions du marché : attractivité des quartiers, activité de la promotion, solvabilité des ménages, ...

Promoteurs privés et habitants sont des acteurs qui ont fortement influencé les programmes. L'intervention en copropriétés a, par ailleurs, démontré la grande fragilité sociale des occupants et donc la permanence – et réactualisation – de la question du logement indigne voire de la résorption d'habitat insalubre.

RÉSULTATS

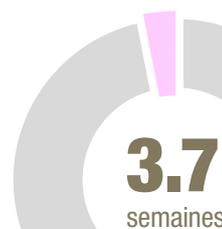
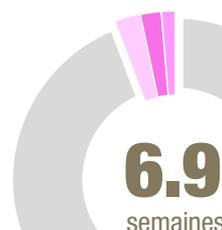
Cette première édition de « A la croisée des regards sur notre territoire, l'AGORAH invite ... » a permis de réunir une cinquantaine de participants qui ont, avec enthousiasme, partagé leurs expériences et idées sur des sujets préalablement définis. Afin de restituer au mieux ces échanges particulièrement riches, des actes de colloques ont été élaborés et seront publiés dès le début de l'année 2015.



© Romain PHILIPPON

Atelier C.E.S de l'ANRU

- ✓ Chargé de mission Image
2,9 sem.
- ✓ Chargé d'études
2,4 sem.
- ✓ Resp. pôle Ressources
0,2 sem.
- ✓ Assist. Inform.
0,2 sem.
- ✓ Cartographe
0,2 sem.
- ✓ Chargé d'études senior
0,6 sem.
- ✓ Chargé mission SAR
0,4 sem.



- ✓ Chargée d'études senior :
3,7 sem.

Rénovation Urbaine -
Politique de la Ville





Pôle Environnement



LES DÉCHETS	51
L'ÉNERGIE	58
L'ÉCOLOGIE URBAINE	63
LES RISQUES NATURELS	70

Dans le vaste champ thématique du développement durable, le Pôle Environnement de l'AGORAH se positionne sur les principaux items environnementaux inhérents à l'aménagement du territoire. En écho aux autres pôles de l'AGORAH, il permet ainsi d'intégrer cette composante dans les réflexions globales de l'agence.

Ainsi, à travers les trois axes de travail de l'agence (observation, expertise, animation), les principales missions thématiques du Pôle Environnement sont :



Déchets : cette mission repose principalement sur l'observatoire réunionnais des déchets. Elle a pour objet de capitaliser la connaissance portant sur les déchets réunionnais, d'en proposer des analyses, et de la diffuser auprès des acteurs des différentes filières locales des déchets. Son objectif est ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des déchets du territoire, par le biais d'une meilleure connaissance commune du domaine des déchets.



Ecologie urbaine : A travers de multiples études, cette mission porte essentiellement sur l'approche paysagère de l'aménagement du territoire, tant en ce qui concerne la composante urbaine que rurale ou naturelle. Cette approche paysagère s'appuie également sur la thématique Trame Verte et Bleue (TVB) qui est un axe prédominant de l'écologie urbaine dans les politiques d'aménagement du territoire.



Risques naturels : cette thématique s'appuie sur l'observatoire des risques naturels, ainsi que le site www.risquesnaturels.re. Ces différents outils ont vocation à structurer l'observation des risques naturels du territoire, à développer une culture commune du risque en permettant la diffusion des données auprès des institutions et du grand public, et à renforcer la concertation des acteurs et la mutualisation des moyens. In-fine, à travers cette thématique, l'AGORAH participe à l'amélioration de la prise en compte des risques naturels au sein des politiques publiques d'aménagement.



Energie : L'AGORAH participe à ce volet fondamental de l'optimisation de l'aménagement du territoire, à travers deux missions :

- La Gouvernance Energie : ce dispositif vise à accompagner la mise en œuvre des actions du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie). Par le biais de ses multiples compétences (environnement, habitat, urbanisme, PEIGEO), l'AGORAH participe à cette mécanique à travers la co-animation avec la DEAL de son comité 4 « Climat – Aménagement – Transport ».

- Evaluation des orientations du SRCAE : Du fait de ses champs de compétence (aménagement / urbanisme ; environnement / risques naturels / mission de suivi des 23 indicateurs environnementaux du SAR), la Région Réunion a confié à l'AGORAH le suivi des orientations du SRCAE, ainsi que l'évaluation de ce schéma.

Pour répondre à ces différentes missions, l'équipe du Pôle Environnement est composée :

- D'un Responsable de Pôle / directeur d'études déchets : Outre la fonction managériale du Pôle Environnement, il est ingénieur en environnement industriel, et à a en charge le pilotage des missions relatives aux déchets, et à l'énergie.

- D'une chargée d'études écologie urbaine : Ingénieure paysagiste de formation, elle développe à l'AGORAH une expertise sur la thématique de « Trame Verte et Bleue » dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de La Réunion (thèse sous convention CIFRE). A ce titre, elle a au sein du pôle le pilotage de la mission écologie urbaine.

- D'une chargée d'études risques naturels : Elle a en charge le pilotage de la mission risques naturels portée par l'AGORAH, dont l'observatoire des risques naturels et le site internet www.risquesnaturels.re.

LES DÉCHETS

OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES DÉCHETS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

En 2014, l'AGORAH s'est vue confier par ses partenaires institutionnels, la mise en œuvre, le déploiement et le pilotage de l'Observatoire Réunionnais des Déchets.

En effet, le besoin de création d'un observatoire des déchets à l'échelle d'un territoire tel que celui de La Réunion est une demande récurrente des acteurs du secteur déchets et des pouvoirs publics.

Cette mission s'inscrit dans un contexte réunionnais prégnant en termes de gestion des déchets, avec de multiples enjeux ; à ce titre cet outil revêt une importance notable.

La gestion des déchets à La Réunion connaît en effet de forts enjeux, notamment en termes de réduction des déchets à la source (env. 610 kg de DMA collectés par habitant en 2008, soit une augmentation d'env. 2% en deux ans), de structuration des filières, de poursuite de l'optimisation du tri (déchets recyclés : 17% en 2006 et 22% en 2008), et de sensibilisation des populations à ce sujet.

Par ailleurs, le contexte insulaire tend également à complexifier la situation : la difficulté à atteindre une rentabilité économique pour les structures et les filières locales n'en est qu'une des facettes.

Mais la problématique la plus prépondérante à court terme concerne le traitement des déchets non valorisables du territoire puisque les deux exutoires vers lesquels ils sont actuellement orientés, les ISDND de Saint-Pierre et de Sainte-Suzanne

arriveront respectivement à saturation en 2015 et en fin d'autorisation administrative d'exploiter en 2014 (renouvellement actuellement en cours).

C'est dans ce cadre que les pouvoirs publics locaux ont entériné l'émergence d'un observatoire réunionnais des déchets qui a été confié à l'AGORAH.

Les principaux objectifs et missions de l'observatoire des déchets au regard des besoins des acteurs institutionnels et professionnels du secteur (entériné par les membres du COTECH le 24 avril 2014 et ceux du COPIL le 26 juin 2014) sont les suivants :

- Observation exhaustive et homogène de l'ensemble des gisements de déchets produits sur le territoire et des filières associées (via la création et le fonctionnement de bases de données)
- Analyse dynamique des données (indicateurs de suivi des déchets, analyse croisée des bases de données AGORAH, spatialisation des données SIG)
- Publication de bilans périodiques relatifs à la gestion des déchets du territoire, à partir des bases de données et analyses, en vue de constituer des outils techniques et d'aide à la décision concertée, à destination des collectivités ainsi que des professionnels de la filière Déchets
- Rôle de centralisation et d'agrégation des données
- Mise en cohérence de l'observation locale avec les besoins d'observations nationaux et européens
- Comparaison de la situation de La Réunion à d'autres territoires
- Anticiper les besoins futurs en adoptant une vision prospective : assurer la production de données projetées
- Coopération avec les pays de la zone Océan Indien pour favoriser l'émergence d'une politique durable et commune de la gestion des déchets



— Communication sur la prévention, la réduction, la valorisation et le traitement des déchets, tant à destination des citoyens que des différents acteurs de la filière. Ces objectifs centraux seront amenés à être complétés et enrichis au cours du processus de création partenarial de l'observatoire.

In-fine, l'objectif central de cet outil qu'est l'observatoire, est de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des déchets du territoire, par le biais d'une meilleure connaissance commune du domaine des déchets.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Pour cette première année 2014 d'existence de l'observatoire, son bilan s'apprécie en termes de construction de l'outil, plutôt qu'en termes de données et éléments d'observation.

Ainsi, à fin 2014, le point d'avancement relatif au processus de création de l'observatoire est le suivant.

1. Méthodologie de création de l'observatoire

Le 1^{er} trimestre de l'année 2014 constituait pour l'observatoire réunionnais des déchets une étape méthodologique, en vue de planifier sa construction partenariale à venir.

Cette méthodologie de construction de l'observatoire proposée par l'AGORAH se décline sous forme de propositions qui ont vocation à être soumises aux partenaires de l'observatoire, pour être validées collégialement, et constituer ainsi un socle commun pérenne.

Le processus proposé se veut être à la fois exhaustif, simple et souple, en vue de s'adapter à l'évolution des besoins et d'emporter l'adhésion de tous.

Ainsi, la méthodologie de création de l'observatoire s'articule en 4 phases :

Phase 1 : Définition de la gouvernance ;

Phase 1 bis : Actions prioritaires relatives au lancement de l'observatoire ;

Phase 2 : Structuration de l'observatoire ;

Phase 3 : Déploiement de l'observatoire.

Cette méthodologie a fait l'objet d'une note de cadrage méthodologique.

2. Animation et pilotage

Suite à la 1^{ère} étape méthodologique, plusieurs rencontres partenariales ont été effectuées, en vue de valider différents points de structuration de l'outil. Il s'agissait des rencontres suivantes :

— COTECH n°1 (24 avril 2014)

— COPIL n°1 (26 juin 2014)

— COTECH n°2 (9 juillet 2014)

En parallèle de ces rencontres, le pilotage de l'outil a été assuré par le coordonnateur AGORAH (préparation des réunions, productions techniques, compte-rendu, etc.)

3. Remarques sur l'avancement de l'animation de l'observatoire

Il était initialement prévu de réunir quatre fois le comité technique et deux fois le comité de pilotage au cours de l'année 2014. Au vu du besoin de privilégier l'avancement des travaux de l'AGORAH quant à la création de l'observatoire (notamment l'inventaire des données disponibles, voir ci-après), le nombre d'entrevue des instances COTECH et COPIL a été diminué sur l'année 2014.

Le Comité Consultatif qui est une instance prévue dans le cadre de l'observatoire (voir détails ci-après) ne s'est pas encore réuni : à ce stade, les principaux partenaires institutionnels ont en effet jugé que l'avancement de l'observatoire était trop prématuré pour réunir cette instance.

PHASE 1 : DEFINITION DE LA GOUVERNANCE

Cette première phase consistait à définir collégialement avec les partenaires institutionnels les modalités de gouvernance de l'observatoire, à savoir les fonctions et instances de gouvernance à créer, les partenaires à y associer, et leurs modalités de fonctionnement.

Le choix des partenaires (formalisé à l'occasion du COTECH 1 et du COPIL 1) ont amené la gouvernance de l'outil à se définir comme suit :

NOM	DEFINITION	ROLE / FONCTION	COMPOSITION
Comité de Pilotage (COPIL)	Instance décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décide des orientations de l'observatoire ➤ Consulte les autres instances pour avis 	<p>Niveau « Présidence » (avec appui possible des «Directions générales / techniques») de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ État (Préfecture voire Services) ✓ Conseil Régional ✓ Conseil Général ✓ ADEME / ARS ✓ AGORAH ✓ EPCI ✓ Syndicat Mixte (SMTDRSO) ✓ Chambres consulaires (CCI/CMA/CA) ✓ AMDR
Comité Technique (COTECH)	Instance technique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réflexion et avis technique ➤ Force de proposition technique 	<p>Niveau « Direction générale / technique » et/ou « chargé de mission » de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires du COPIL ✓ Services de l'Etat : SGAR/DEAL/DAAF ✓ ADIR, SICR (+Eco-Emballages), CERBTP, BRGM ✓ Principaux professionnels et prestataires de services du secteur déchets : STAR, VEOLIA, Propreté, HCE, NICOLLIN Réunion, SEMRRE, RVE, etc.
Comité Consultatif (CC)	Instance d'échange professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en perspective des actions et orientations menées par l'observatoire (points d'étapes / prise de recul) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires du COTECH ✓ Partenaires institutionnels connexes : OLE / CCEE / CESER / INSEE / Académie-Rectorat / EDF / SIELEEC / Energies Réunion SPL / La Réunion Economique / Parc National / Réserve Marine / ONF / CIRAD ✓ Prestataires de services déchets : (pré)-collecte / tri / DD / filières (métal, bois, verre, DI, BTP, cartouches-toners, déchets carnés, DASRI), REP (HU, batteries, pneumatiques, VHU, piles/accus, DEEE, etc.), traitement ✓ Producteurs boues de STEP : VEOLIA EAU / CISE / LA CREOLE ✓ Associations : <ul style="list-style-type: none"> – Environnement / Ecologie : SREPEN / ECOLOGIE REUNION / Association Respire Bel Air / VIE OCEANE / Surf Rider Fondation / BAND COCHON / GRANDDIR – Protection des consommateurs : UFC Que Choisir – Social : EMMAUS / Ressourcerie Lela / GRANDDIR ✓ Autres : <ul style="list-style-type: none"> – ACERBAT – Gros producteurs industriels de déchets (IAA par exemple)
Coordonnateur	Instance coordinatrice	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonne la gouvernance et les instances de l'observatoire (gestion de projet) ➤ Pilotage technique de l'observatoire (recensement, production, valorisation de la donnée) 	<p>Directeur d'études AGORAH</p>



A ce stade, les objectifs de cette 1ère phase sont donc remplis.

Notons pour autant que l'AGORAH s'assurera de conserver la souplesse nécessaire au dispositif créé, pour l'adapter aux éventuelles évolutions des besoins.

Phase 1 bis : **Actions prioritaires relatives au lancement de l'observatoire**

En parallèle du processus de création de l'observatoire (phase 1 notamment), il apparaissait que la naissance de cet outil présentait un besoin de mise en lumière, et cela dès que possible.

La mise en œuvre d'actions de communication a donc été effectuée, afin d'initier la reconnaissance de l'observatoire sur le territoire réunionnais.

Les actions proposées étaient les suivantes :

Conférence de presse :

Réalisé le 14 mai 2014, ce point presse a fait l'objet d'une présentation de l'observatoire et d'un dossier de presse à l'attention de la presse écrite et radio. Cet événement a ensuite fait l'objet de plusieurs articles et mentions dans la presse locale (Réunion 1^{ère}, Le Quotidien, le JIR, ZINFOS974, ADIR MAG, Eco-Austral).

Plaquette de communication :

Initialement prévue vers avril 2014, ce document devrait être réalisé vers le début de l'année 2015, à l'occasion de la publication simultanée d'un jeu de plaquette des différents observatoires portés par l'AGORAH.

Phase 2 : **Structuration de l'observatoire**

Cette phase consistait à définir la structure technique de l'observatoire.

Parmi les différents éléments structurants que l'AGORAH proposait de définir collégialement, les partenaires ont souhaité prioriser les points fondamentaux de l'observatoire, à savoir :

Objectifs et missions de l'observatoire (voir ci-avant) ;

— Cadrage du périmètre déchets de l'observatoire : principe d'exhaustivité du périmètre ;

— Inventaire des données disponibles : ce point

fondamental à la constitution des bases de données de l'observatoire a fait l'objet d'un 1er échange partenarial spécifique (COTECH n°2 du 9 juillet 2014).

LAGORAH effectue actuellement un approfondissement de cet inventaire auprès des fournisseurs potentiels de données.

APPROFONDISSEMENT DE L'INVENTAIRE DES DONNÉES

Dans le cadre de cet approfondissement inhérent à l'inventaire des données disponibles, réalisé sur le 2^{ème} semestre 2014 :

Les partenaires et fournisseurs potentiels contactés (hormis les partenaires présents au COTECH) furent : Office de l'Eau, DEAL, ADEME Réunion, SINOE (voir ci-après), General Autos, CERBTB, SICR, Chambre d'Agriculture, CINOR, Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Les données collectées furent :

— Bilan REP 2013 (SICR) ; Bilan déchets inertes 2013 (CERBTB) ;

— Données GEREP 2013 (DEAL) ;

— Base IREP 2013 (www.irep.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php) ;

— Données déchets d'assainissement / boues de STEP (OLE)

— Données équipements de traitement SINOE (www.sinoe.org);

— SPED 2012 (EPCI).

BENCHMARK

En parallèle de l'inventaire des données locales, un travail de benchmark a également été effectué sur les pratiques d'observation vis-à-vis des déchets à l'échelle nationale. Il portait sur les points suivants :

— Observatoire des déchets : les différents observatoires « déchets » présents sur le territoire national ont été recensés. Les critères recherchés portaient sur :

- Nom
- Date de création
- Présence d'un site web
- Périmètre déchets et territorial
- Structure pilote et partenaires
- Objectifs, attentes ou besoins de l'outil
- Actions réalisées (observation, base de données, expertise / étude, animation)
- Indicateurs utilisés

— Statistiques : point sur l'articulation des données statistiques existantes relatives aux déchets à l'échelon national, européen, et international.

— Chartes et conventions : recensement non exhaustif à propos d'exemples de chartes de partage de données et conventionnement associés.

— Enquêtes : point sur les méthodes d'évaluation locales du gisement des DAE (Déchets d'Activités Economiques), de type enquête.

RECENSEMENT DES INDICATEURS POTENTIELS

Les indicateurs permettent de valoriser au mieux les données produites par une base de données d'un observatoire.

Les indicateurs déchets existants et usuellement pratiqués ou recommandés ont donc fait l'objet d'un recensement.

Ont ainsi été recensés environ 130 indicateurs, présentés par :

— Thématiques : prévention, collecte, traitement, valorisation, financement, coût, emploi, impact environnemental et transport, territoire ;

— Origine / objectif :

- Réglementaire (Grenelle, Eurostat...)
- PPGDND Réunion (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux)
- PNPD 2014/2020 (Plan National pour la Prévention des Déchets)
- Autres (indicateurs contextuels)

FORMATION SINOE

Notons également qu'à l'occasion de la sollicitation des gestionnaires de l'outil SINOE (Base de données nationale, relative aux déchets, pilotée par l'ADEME - www.sinoe.org), le Directeur d'études de l'AGORAH a eu l'occasion d'être formé à cet outil (formation par téléphone effectuée le 26 et 27 août 2014).

L'objectif de cette formation était :

- Appréhender le principe de gestion d'une base de données « déchets » ;
- Utiliser et consulter la base SINOE ;
- Renseigner et incrémenter la base SINOE.

Phase 3 : Déploiement de l'observatoire

Cette 3ème phase s'articule selon les 3 principes fondateurs des observatoires de l'agence (observation / expertise / animation). L'avancement de cette étape est le suivant :

— Observation / base de données : En parallèle de l'inventaire des données, la collecte des données les plus accessibles, ainsi que la structuration informatique de la future base de données sont en cours de réalisation. L'objectif est ici de tester à l'AGORAH une première version de la base de données, avant de la présenter aux partenaires.

— Expertise : l'étude « Etat des lieux des dépôts sauvages » a été initiée à l'occasion d'une réunion de lancement avec les partenaires, le 16 septembre 2014. Elle est actuellement en cours de réalisation et devrait se poursuivre sur 2015 (voir détails ci-après).

— Animation : Ce volet, non prioritaire, n'a pas pour le moment pas été initié avec les partenaires de l'observatoire.



PERSPECTIVES 2015

Sur la base de l'avancement de l'année 2014 portant sur la création de l'observatoire réunionnais des déchets, la poursuite du déploiement de cet outil sur l'année 2015 sera recentrée sur deux actions prioritaires essentielles. Il s'agit de :

- Base de données / publication des données : Cet objectif central de constitution des bases de données, en vue de produire un premier jeu de données est le principal objectif pour 2015. Il se décompose selon les tâches suivantes :
- Finalisation de l'inventaire de données ;
- Finalisation de la collecte d'un premier jeu de données ;
- Structuration et création de la base de données (initié) ;
- Test et exploitation de la base de données (projeté sur le 1^{er} semestre 2015) ;
- Publication d'un premier jeu de données (pressenti vers mi 2015).
- Expertise : Etude « Etat des lieux des dépôts sauvages » : cette étude, lancée en septembre 2014 sera présenter en fin du 1^{er} trimestre 2015.

ÉTUDES « ÉTAT DES LIEUX DES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS À LA RÉUNION »

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Lors du conseil d'administration de l'AGORAH de février 2014, et dans le cadre de l'axe « expertise » du champ métier des déchets, les partenaires de l'agence ont acté la réalisation de l'étude relative aux dépôts sauvages à La Réunion.

La thématique de cette étude s'inscrit dans un contexte prégnant des déchets à La Réunion. En particulier, la problématique des dépôts sauvages induit un impact sanitaire, environnemental et visuel fort qui tend à cristalliser et à symboliser les défauts de la gestion des déchets du territoire.

Pour ce faire, l'AGORAH propose, à travers cette étude, de mettre en exergue les différentes problématiques relevant des dépôts sauvages à La Réunion. Cette étude comprendra principalement un 1^{er} état des lieux de la situation, en tenant compte des retours d'expérience des partenaires qui seront consultés.

Cette étude pourra ensuite être poursuivie par des volets complémentaires, en fonction des constats effectués, ainsi que des souhaits des partenaires.

Le déroulement de la mission, proposé par l'AGORAH, est le suivant :

- Phase 1 : Etape méthodologique de la mission ;
- Phase 2 : Travail préparatoire ;
- Phase 3 : Réalisation du rapport d'étude ;
- Phase 4 : Restitution de l'étude auprès des partenaires.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Dans le cadre de son déroulé présenté ci-avant, l'avancement de la mission sur l'année 2014 fut le suivant :

Phase 1 : Etape méthodologique de la mission (finalisée)

- Réalisation de la note méthodologique de la mission, en août 2014
- Présentation aux partenaires : celle-ci a été effectuée lors d'une 1^{ère} réunion, le 16 septembre 2014. Cet échange a permis de présenter le contenu proposé de l'étude, et de compléter certains points en fonction des suggestions des partenaires présents. Suite à cela, un compte-rendu de réunion a été émis, et la note méthodologique a été mise à jour en conséquence.

Phase 2 : Travail préparatoire (en cours)

— Collecte des données et consultation des partenaires ressources : une partie des consultations a été réalisée en décembre 2014.

A ce titre, les services techniques du TCO, de la CINOR, et de la Chambre d'Agriculture ont été rencontrés en vue de recueillir les informations dont ils disposaient.

— Visites de terrain : en parallèle des consultations des partenaires, plusieurs dépôts sauvages ont été audités. Les zones Nord, Ouest et Sud du territoire ont ainsi été couvertes.

Phase 3 : Avancement du rapport d'étude (1er trimestre 2015)

— Cadrage réglementaire, et retour d'expérience extra-réunionnais : le recensement bibliographique de ces éléments a été effectué ; leur synthèse est en cours de réalisation.

— Etat des lieux des dépôts sauvages à la Réunion : à l'occasion des 1ères consultations partenariales, l'état des lieux des dépôts sauvages, ainsi que leurs modalités de gestion a été initié.

— Analyses : la disponibilité de données quantitatives quant aux dépôts sauvages est identifiée comme l'une des difficultés de l'étude. A ce stade, aucune donnée dimensionnelle n'a pu être collectée par l'AGORAH ; leur analyse n'a donc pu être initiée.

PERSPECTIVES 2015

La finalisation de l'étude était prévue vers fin 2014 – début 2015. Le déroulement de la mission présente un décalage, et sa finalisation prévisionnelle est estimée pour le 1er trimestre 2015.

Le déroulement prévisionnel de la mission sur l'année 2015 devrait donc être le suivant :

Phase 2 : Travail préparatoire

— Finalisation de la collecte des données et des consultations : il est prévu de consulter les EPCI restantes de visu, et d'effectuer des entretiens téléphoniques auprès des autres partenaires.

— Visites de terrain : finalisation des visites de dépôts sauvages, notamment sur la zone Est, voire Sud du territoire.

Phase 3 : Avancement du rapport d'étude (1er trimestre 2015)

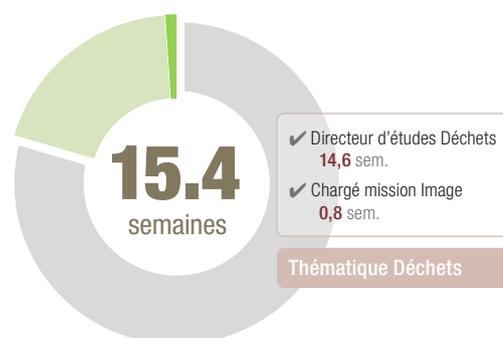
— Finalisation des 1ères parties du rapport d'étude (cadrage réglementaire, retour d'expérience extra-réunionnais, état des lieux des dépôts sauvages à la Réunion, etc.).

— Finalisation et présentation de l'étude : analyses (en fonction des données collectées et de leur qualité), recommandations.

Phase 4 : Restitution de l'étude auprès des partenaires.



Dépôt sauvage de déchets à Saint-Joseph



L'ÉNERGIE

ÉVALUATION DU SRCAE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La REGION REUNION a adopté son SRCAE , qui a été approuvé en décembre 2013.

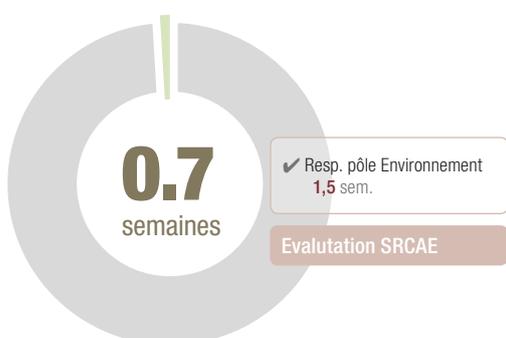
La collectivité souhaite désormais assurer le suivi des orientations du SRCAE, ainsi que l'évaluation de ce schéma.

Pour ce faire, la REGION REUNION a souhaité confier à l'AGORAH l'évaluation des orientations du schéma relevant des champs de compétence suivants de l'agence :

- Aménagement / urbanisme ;
- Environnement / risques naturels / changement climatique ;

Mission de suivi des 23 indicateurs environnementaux du SAR (certaines des orientations du SRCAE présentant des indicateurs de suivi identiques à ceux du SAR).

Dans ce cadre, l'AGORAH a proposé d'accompagner la REGION REUNION, en vue d'assurer l'évaluation de ces orientations du SRCAE.



AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

En vue de répondre aux attentes de la collectivité, l'AGORAH a proposé à la REGION REUNION d'effectuer une mission d'accompagnement en vue d'assurer l'évaluation des orientations du SRCAE.

Cette proposition a fait l'objet de plusieurs entrevues, ainsi que d'un projet de convention (Accompagnement à la mise en œuvre d'une évaluation des orientations stratégiques du SRCAE de La Réunion sur 2014-2015) qui a été rédigé par l'AGORAH et transmis à la REGION REUNION en juillet 2014.

PERSPECTIVES 2015

Ce projet de convention devrait pouvoir être entériné au début de l'année 2015. La mission d'accompagnement devrait ainsi pouvoir être initiée au cours du 1er trimestre 2015.

Conformément au projet de convention pré-établie, cette mission, estimée d'une durée de 7 mois, devrait se dérouler comme suit :

L'évaluation quantitative reposera sur le renseignement des valeurs des indicateurs des différentes orientations stratégiques du SRCAE :

Etape 1 : Evaluation quantitative (indicateurs des orientations stratégiques du SRCAE)

- Phase 1 : démarrage de la mission ;
- Phase 2 : Indicateurs du SRCAE identiques aux indicateurs du SAR ;
- Phase 3 : Indicateurs spécifiques du SRCAE.

Étape 2 : **Evaluation qualitative complémentaire**

Pour compléter la 1ère étape, et en vue de répondre pleinement aux objectifs des orientations stratégiques du SRCAE, une approche qualitative complémentaire sera également proposée :

- Phase 4 : Travail préparatoire (élaboration méthodologique d'indicateurs complémentaires) ;
- Phase 5 : Concertation méthodologique (ateliers d'échanges participatifs avec les partenaires) ;
- Phase 6 : Production et rendu de l'évaluation.

- Comités transversaux :
 - Comité transversal 1 : Ingénierie financière et juridique autour des grands projets structurants ;
 - Comité transversal 2 : Coopération internationale.
- Comités thématiques :
 - Comité 1 : Energies renouvelables et production décentralisée ;
 - Comité 2 : Maîtrise de l'énergie ;
 - Comité 3 : Précarité énergétique ;
 - Comité 4 : Climat, aménagement et Transports ;
 - Comité 5 : R&D Innovations Formations.

ANIMATION GOUVERNANCE ÉNERGIE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Comme présenté ci-avant, la REGION REUNION a adopté son SRCAE, qui a été approuvé par Arrêté Préfectoral (n°13-2500 du 18/12/2013). Ce schéma se décline notamment sous forme d'objectifs, ainsi que de 70 grandes orientations stratégiques, réparties en 7 secteurs :

- Energie ;
- Transports et déplacements ;
- Aménagement, urbanisme et cadre bâti ;
- Ressource en eau ;
- Milieux naturels ;
- Agriculture, élevage et forêts ;
- Santé et cadre de vie.

Suite à cette première étape, la REGION REUNION, avec l'appui de l'Etat, a déployé le dispositif « Gouvernance Energie – Plan d'actions régional sur les énergies et le climat » dès fin 2013. La coordination et l'animation de cet outil a été confié à Energies Réunion SPL.

Ce dispositif est structuré en plusieurs comités thématiques et transversaux, qui sont chacun animés par un ou plusieurs partenaires :

- Comité stratégique de pilotage : Comité stratégique énergies



Thématique Climat

Objectif 1 : **Etudier l'impact des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants pour répondre à leur réduction de 10 % en 2020**

- Définir le cadre et les missions d'un observatoire gaz à effet de serre et autres polluants

- Recensement des informations, au niveau régional sur les différentes composantes de l'émission GES

- Mise en place d'un suivi (outils et indicateurs) permettant d'évaluer l'impact des politiques mises en œuvre (SRCAE, PCET)

Objectif 2 : **Identifier les vulnérabilités aux impacts du changement climatique**

- Connaître les risques naturels : soutien de l'observatoire des risques naturels déjà en place, intégrer Météo France et BRGM, regarder les évolutions du risque climatique sur le changement



Thématique Aménagement

Objectif 1 : **Réduire les consommations d'énergie dans le cadre bâti**

- Mise en place du PREH (plan de rénovation énergétique de l'habitat) à La Réunion

- Étendre le PREH aux logements sociaux

- Favoriser l'émergence d'éco-quartiers : cartographier et favoriser les éco-quartiers prioritairement en milieu urbain

Objectif 2 : **Aménager le territoire de manière optimisée, en préservant les milieux naturels et agricoles**

- Suivi de l'évolution de l'utilisation des terres (appui sur les études de l'AGORAH)



Thématique Transport

- Développement des flottes captives, et des véhicules électriques, auprès des collectivités locales, des institutions et des entreprises en s'appuyant sur l'étude VE (cabinet TECHNOFI)

- Enquête Ménages et Déplacements (à mener par le SMTR)

- Actions des PCET et Agendas 21 : recensement et suivi des actions relatives aux déplacements en lien avec les PDU



AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

A travers ce dispositif Gouvernance Energie, la principale mission de l'AGORAH consistait donc en la co-animation du comité 4 « Climat, aménagement et transport », avec la DEAL.

Ainsi, sont présentées ci-après les interventions auxquelles a participé l'AGORAH (un total d'environ 20 réunions) :

21 JANVIER 2014 :

1^{ER} COMITE STRATEGIQUE DE PILOTAGE

Présence de l'AGORAH à ce 1er comité, dont le déroulé de séance fut :

- Présentation générale de la Gouvernance Energie
- Présentation des feuilles de route et résultats attendus des 7 comités de travail
- Signature du plan d'action général par le Président de Région et le Préfet

18 MARS 2014 :

1^{ERE} REUNION GROUPE CLIMAT AIR SANTE

Ce groupe de travail s'inscrit dans les travaux du comité 4 animé par la DEAL et l'AGORAH. Il a été constitué afin de rapprocher les missions de l'Observatoire Régional de l'Air (ORA) de celles confiées à la SPL Energies par la Région, dans le domaine des émissions de GES.

Les objectifs de ce groupe climat sont d'agréger et de partager les données existantes, produire une synthèse annuelle, créer un observatoire des émissions de GES et autres polluants.

Pour ce 1er groupe de travail, la SPL Energies et l'ORA ont donc eu l'occasion de présenter leurs missions. Puis, sur cette base, une discussion des partenaires a été engagée, en vue de définir les modalités de rapprochement des deux structures.

Dans ce cadre, une série de propositions d'actions a été émise :

- Création d'un cadre de tableau de bord avec indicateurs afin de recenser les données disponibles sous le biais des orientations du (action SPL Énergie + DEAL + AGORAH).

- Élaboration d'un cahier des charges pour inclure les autres polluants et évaluation d'une enveloppe financière (action ORA)

- Voir la possibilité d'intégrer les données recueillies sur la plate-forme PEIGEO (action AGORAH)

- Présentation de la plate-forme PEIGEO par l'AGORAH lors de la prochaine réunion (objectifs, missions, contenu, modalités d'adhésion et d'utilisation, etc...)

- Faire un point d'avancement sur le PRSE2 (action DEAL)

25 FEVRIER 2014 :

1^{ER} COMITE TECHNIQUE DU COMITE 4

Pour ce 1er comité, il s'agissait de mettre à un même niveau d'information les différents partenaires du comité 4. A travers les 3 thématiques du comité (Climat / Aménagement / transport), plusieurs présentations techniques ont été effectuées par de multiples partenaires, dont l'AGORAH qui a eu l'occasion de présenter :

- L'Observatoire des Risques Naturels ;
- PEIGEO ;
- Les indicateurs environnementaux du SAR liés au SRCAE.

23 AVRIL 2014 :

COMITE TECHNIQUE DU COMITE 4

Selon les thématiques du comité, les objectifs de la séance étaient :

AIR / CLIMAT

- Point sur l'avancement du groupe climat, au regard de la réunion précédent

AMÉNAGEMENT

- Points sur le PREH, et les indicateurs environnementaux du SAR (AGORAH), présentation de la plate-forme PEIGEO (AGORAH)

TRANSPORT

- Présentation du SRIT, point sur le SMTR, présentation d'un tableau de correspondance SRCAE – SRIT – PCET et d'un canevas de fiches actions correspondantes

29 AVRIL 2014 :

COMITE STRATEGIQUE DE PILOTAGE

Il s'agissait pour les différents comités de faire un point d'avancement et de reporting des travaux auprès du comité stratégique de pilotage.

A cette occasion, l'AGORAH en partenariat avec la DEAL, a effectué une présentation des actions du comité 4. Il s'agissait de :

CLIMAT

— Création d'un groupe climat air-santé pour travailler à la mise en place d'un observatoire régional des émissions de GES et autres polluants. Un tableau de bord recensant les données est en cours d'élaboration.

AMÉNAGEMENT

— Avancement de la déclinaison du PREH pour les DOM (en attente d'une validation nationale) ;

— Avancement sur la mise en place des indicateurs du SAR ;

— Favoriser l'émergence des éco-quartiers.

TRANSPORTS

— L'action de développement des flottes captives ne paraît possible que si elle est reprise par le comité 5 (Innovation et formation)

— L'enquête ménages/déplacements est en attente de la mise en place fonctionnelle de la structure SMTR.

— Des fiches actions, mettant en cohérence SRCAE, SRIT, PCET et PDU ont été élaborées pour permettre le suivi des projets en matière de transports et déplacements.

— Remarque / difficultés : l'articulation et l'animation des trois thématiques est complexe. Afin de ne pas mobiliser les participants, il conviendrait de moduler les réunions et de créer une note d'information pour la remontée des données (voire en commun avec d'autres comités qui le souhaiteraient).

15 MAI 2014 :

GROUPE DETRAVAIL CLIMAT AIR SANTE

L'objectif de cette réunion technique visait à effectuer l'inventaire des données disponibles, en vue de créer un tableau de bord portant sur les émissions GES et autres polluants.

In-fine il s'agissait de :

— Etablir une liste exhaustive des fournisseurs de données et des données disponibles

— Définir les indicateurs par objectif répondant aux orientations du SRCAE

— Définir une méthodologie (année de référence, unité de présentation des données)

3 JUIN 2014 :

COMITE TECHNIQUE DU COMITE 4

Selon les thématiques du comité, les objectifs de la séance étaient :

AIR / CLIMAT

— Point sur l'avancement du groupe climat, au regard de la réunion précédente

AMÉNAGEMENT

— Thématique repoussée pour le prochain comité technique

TRANSPORT

— Présentation des fiches actions élaborées (Transport en commun / éco-mobilité / infrastructures et trafics routiers / modes doux / chaîne de logistique). L'objectif de ces fiches est de recenser tous les projets d'actions transports qui sont prévues dans le SRIT, les plans de déplacements urbains (PDU), dans les PCET et d'organiser un suivi de la mise en œuvre de ces actions.

— Proposition de relance du club mobilité durable

— Programmation d'une réunion du club PCET

11 JUIN 2014 :

REUNION DES REFERENTS COMITES DE LA GOUVERNANCE ENERGIE

Il s'agissait pour les différents référents des comités (dont l'AGORAH pour le comité 4) d'effectuer un point d'avancement des travaux effectués ; pour le comité 4, le point d'avancement portait sur :

— Distinction des thématiques Climat, Transport et Aménagement pour faciliter les avancées.

— Point d'avancement sur la création du sous-groupe Climat-Air-Santé.



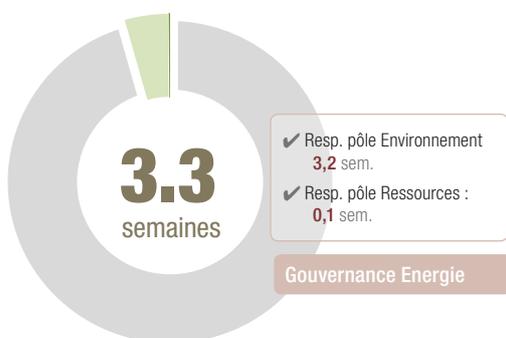
TRANSPORTS

- Travail de mise en cohérence des différents documents (SRIT, SAR, PCET, SRCAE)
- Objectif de suivi des PCET, probablement à travers le club PCET, en lien avec le comité 4.

AMÉNAGEMENT

- PREH : sujet abordé au niveau ministériel, mais pas de financement national possible pour l'instant au niveau local
- Suivi de l'utilisation des terres : réalisé par l'AGORAH, via le suivi des indicateurs du SAR, actuellement en cours

Remarque complémentaire : au vu de l'avancée parfois irrégulière des sujets selon les thématiques du comité, proposition de maintenir le groupe Climat de manière régulière et de ponctuer les réunions des autres thématiques par de la diffusion d'information type newsletter.

**17 SEPTEMBRE 2014 :****COMITE TECHNIQUE DU COMITE 4**

Cette réunion portait sur l'ensemble des thématiques du comité :

CLIMAT

- Avancée des travaux du sous-groupe climat air santé.

AMÉNAGEMENT

- Point sur l'éco-conditionnalité.

PRÉSENTATION DU PROJET LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**AMÉNAGEMENT**

- Actions à mener sur la labellisation «éco-quartiers».
- Point d'avancement sur le suivi des indicateurs du SAR (AGORAH).

TRANSPORTS

- Actions PCET - point d'avancement des actions transports

REUNIONS DE TRAVAIL DU COMITE 4

L'organisation de ces différents comités a par ailleurs nécessité de nombreuses réunions de travail, entre la DEAL, ENERGIE SPL et l'AGORAH pour la plupart d'entre elles.

L'AGORAH a ainsi participé à une dizaine de réunions de travail entre janvier et novembre 2014.

PERSPECTIVES 2015

Participation au COTECH.

L'ÉCOLOGIE URBAINE

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE LA TVB

CONTEXTE ET OBJECTIFS

En 2007, le Grenelle de l'environnement a permis la mise en place d'une nouvelle approche de la conservation de la biodiversité. Ce dispositif, appelé « Trame Verte et Bleue » (TVB), est basé sur les concepts de l'écologie du paysage (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et continuité écologique). Il innove en intégrant les domaines du rural et de l'urbain dans sa mise en œuvre orchestrée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Préalablement à la mise en œuvre de la TVB, la DEAL REUNION a lancé en octobre 2012 une étude d'identification et de cartographie des réseaux écologiques (ou trames écologiques). Cette étude prévoit la réalisation de notices descriptives, en collaboration avec les acteurs locaux, pour définir les grands principes de mise en œuvre de la TVB dans les documents d'urbanisme.

Afin d'accompagner les acteurs dans l'appropriation de ce nouvel outil d'aménagement du territoire, la DEAL REUNION demande à l'AGORAH d'élaborer un guide sur la TVB ayant pour objectifs :

- la vulgarisation des volets écologiques et paysagers de la TVB auprès de l'ensemble des collectivités ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information auprès des collectivités sur la disparité des réglementations en zones naturelles;

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Une méthodologie de ce guide, destiné à consolider l'émergence de bonnes pratiques sur la gouvernance dédiée aux trames vertes et bleues, a été rédigée en avril à destination des partenaires de l'agence en charge de cette thématique : le CONSEIL REGIONAL, la DEAL, les EPCI.

Un premier comité de pilotage a été organisé le 21 novembre 2014 pour présenter la démarche générale du guide aux partenaires de l'AGORAH. Ces derniers ont souhaité que le guide étudie trois méthodes mises en œuvre localement pour intégrer la TVB dans les documents de planification territoriale. Ce guide présentera donc :

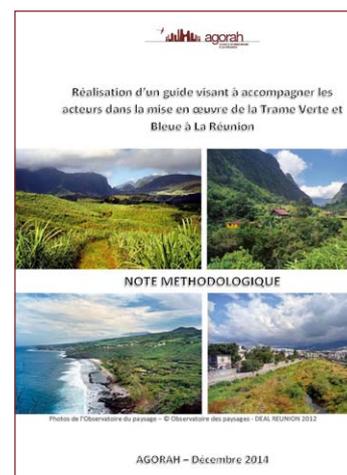
- les généralités liées à l'outil TVB, notamment les grands axes stratégiques définis par les orientations nationales;
- la méthodologie mise en œuvre par une EPCI pour l'intégration de la TVB dans son ScoT;
- les différentes actions pouvant être mises en place pour gérer ces espaces de TVB à l'échelle communale;
- une démarche locale de gestion concernant la trame bleue.

PERSPECTIVES 2015

Cette étude se déroulera en cinq phases et la restitution du guide est prévue pour la fin de l'année 2015 :

- Phase 1 : Les axes stratégiques de la TVB ;
- Phase 2 : L'intégration de la TVB dans les documents de planification territoriale à l'échelle de la microrégion ;
- Phase 3 : L'intégration de la TVB dans le document de planification territoriale à l'échelle de la commune ;
- Phase 4 : Un exemple de gestion concernant la trame bleue ;
- Phase 5 : Restitution du guide.

Un rapport d'étude sera valorisé par l'AGORAH.



Note méthodologique du guide TVB
© agorah 2014



ÉTUDE : APPROCHE PAYSAGÈRE DES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES À LA RÉUNION (RER)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis 2012, l'AGORAH participe à un projet de recherches doctorales sur le thème de la Trame verte et bleue. Pour cela, un nouvel axe a été identifié dans son programme de travail : « expertise sur l'approche paysagère de la Trame Verte et Bleue (TVB) ». Des missions ont été définies sur la durée du projet de recherche afin de développer cette thématique au sein de l'agence.

Les missions définies avec les partenaires de l'AGORAH en 2013, et qui se sont poursuivies en 2014, sont :

- La formation «paysage et continuité écologique» dans l'objectif d'accompagner les acteurs de l'aménagement dans la prise en compte et l'intégration de cette thématique dans leur PLU ;
- Le développement d'une approche paysagère des continuités écologiques, pour améliorer l'appréhension et la prise en compte des enjeux de la TVB, en lien avec l'étude des réseaux écologiques (RER) ;
- Le développement d'une approche paysagère des habitats littoraux de la région Ouest.



Paysage des mi-pentes de Sainte-Marie © agorah

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Ce travail a commencé sur le secteur Ouest de l'île en 2013 et s'est poursuivi en 2014. Suite à une analyse paysagère réalisée sur la commune de Saint-Paul, un comité de thèse fut organisé en mars 2014 pour présenter aux partenaires ces travaux d'identification. Lors de cette présentation, un zoom a été réalisé sur le secteur de l'étang de Saint-Paul pour illustrer les composantes des trames vertes et bleues pouvant constituer les structures paysagères d'un lieu.

Des analyses paysagères ont été menées sur les secteurs de Salazie, Saint-André, Saint-Denis et l'Ermitage. De nombreuses sorties terrains furent organisées sur les mois de juillet, août et septembre 2014 afin de repérer les entités paysagères le long des continuités écologiques suivantes :

- La rivière Saint-Denis ;
- La rivière du Mât ;
- La ravine de l'Ermitage.

Pour chaque secteur, un cahier de terrain a été réalisé retraçant les itinéraires empruntés, les prises de vues effectuées ainsi que les différentes entités paysagères identifiées.

Un rapport d'étude sur l'approche paysagère de la TVB a été rédigé et s'intitule :

« La Trame verte et bleue par le prisme du « paysage », éléments de définitions des concepts en vue d'une mise en œuvre du dispositif sur le territoire de La Réunion ».

Dans une première partie, cette étude identifie les différentes synergies possibles entre ces deux concepts. Des exemples d'actions et d'outils, valorisant le paysage dans la mise en place de la TVB sur des territoires métropolitains, y sont présentés. Cette étude a été finalisée en décembre 2014 et sa publication est en cours.

PERSPECTIVES 2015

Sur la base des relevés de terrains, une synthèse des entités paysagères qui se déclinent le long de ces continuités écologiques et paysagères sera réalisée en 2015. Un livret sur « l'approche paysagère de la TVB » présentera ces différents travaux.

ÉTUDE : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS DES PAYSAGES LITTORAUX OUEST

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cette étude fait également partie des missions de l'axe « expertise sur l'approche paysagère de la Trame Verte et Bleue (TVB) » définies pour la durée du projet de recherche doctorale. Les actions menées en 2013 se sont donc poursuivies sur 2014.

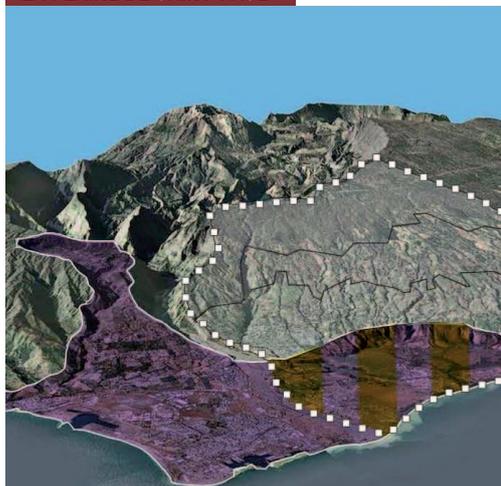
AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

L'analyse paysagère menée sur Saint-Paul a permis de visualiser les différentes structures et composantes paysagères décrites dans l'Atlas du paysage de La Réunion. Des fiches ont été réalisées afin de caractériser les unités paysagères identifiées sur la zone hydrologique de l'étang de Saint-Paul. Certaines composantes paysagères ont été proposées en compléments de ceux de l'atlas du paysage.

Ce travail a été réalisé avec la participation de l'Université de la Réunion (étudiantes de L2 Génie urbain session 2013-2014) et l'Association des Naturalistes de Bourbon (ANB).

Une analyse diachronique sur le secteur de Saint-Paul a été réalisée afin de visualiser l'évolution des paysages. L'analyse s'est opérée sur la base des cartes historiques, avec un pas de temps de 50 ans. Cette étude a été réalisée au préalable de la lecture paysagère « dynamique », sur la base des photos de l'observatoire des paysages de la DEAL REUNION.

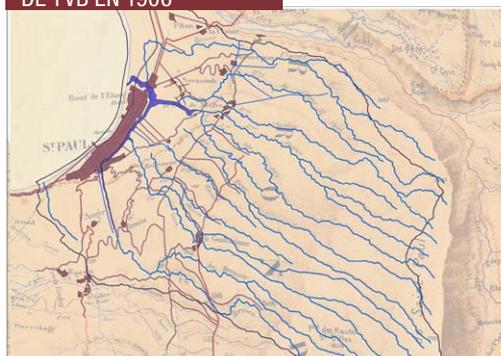
SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE : LA PLAINE DE SAINT-PAUL



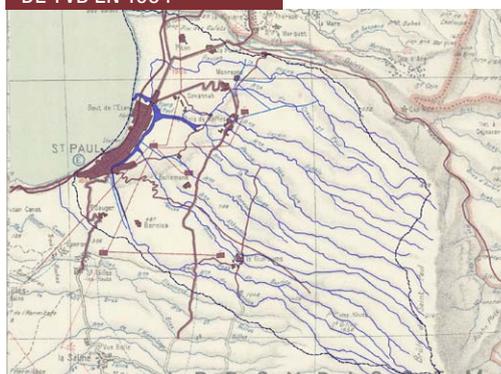
Caractérisation des unités paysagères définies par l'Atlas du paysage sur la zone hydrologique de l'étang de Saint-Paul.

Source : Présentation PowerPoint du troisième comité de thèse organisé par l'AGORAH en avril 2014 © Agorah, ANB 2014

ESPACE DE TVB EN 1906



ESPACE DE TVB EN 1934



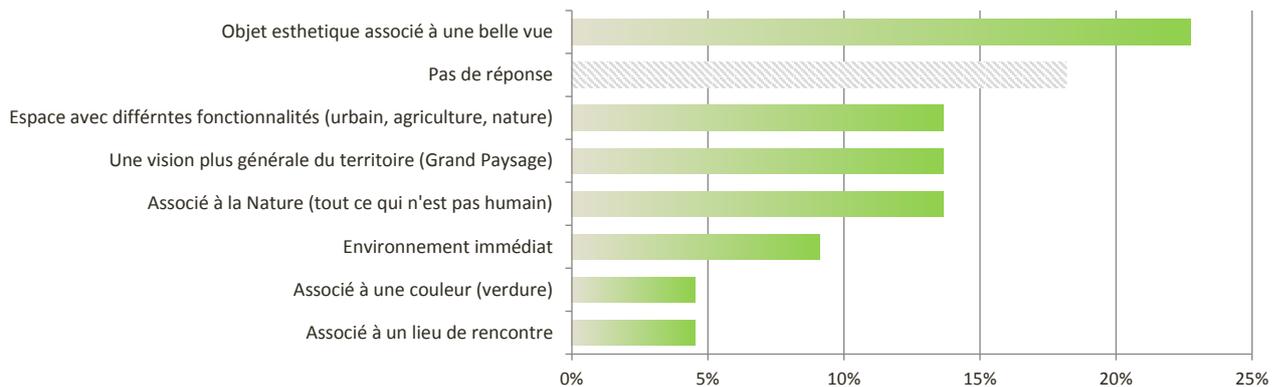
Les espaces de TVB en 1906 et 1934 sont fortement représentés par les cours d'eau.

Le couvert végétal, pourtant dominant, reste peu valorisé dans ces cartes.

Source : DEAL, conception carte © MA.GREGUR 2014



“ C'EST QUOI POUR VOUS LE PAYSAGE ? ”



Pour la population enquêtée, le paysage est défini principalement comme un espace observé.
Source : résultats des enquêtes traitées par le logiciel Modalisa

Le travail d'entretiens individuels auprès de la population, qui a été entrepris en 2013, s'est poursuivi en 2014. Les différentes pratiques sociales des habitants ont pu être identifiées sur les espaces naturels et agricoles du secteur d'étude.

Les résultats de ce travail ont été présentés aux partenaires lors du comité de thèse. Ils ont également été décrits dans la seconde partie de l'étude « La Trame verte et bleue par le prisme du « paysage », éléments de définitions des concepts en vue d'une mise en œuvre du dispositif sur le territoire de La Réunion ».

Cette dernière présente les méthodes d'enquêtes par la photographie qui ont été utilisées pour réaliser ce travail.

PERSPECTIVES 2015

Sur la base de ce travail qualitatif, un questionnaire a été rédigé et sera diffusé début 2015 pour obtenir des résultats quantitatifs. La synthèse de ces travaux figurera dans le livret sur « l'approche paysagère de la TVB »

“

Espace où je peux retrouver de la nature toute seule; composé d'urbain et d'agricole; ou d'urbain et de nature. C'est un espace où je peux trouver différentes fonctionnalités.

”

Définition du paysage par un habitant de Savannah (65 ans)

“

C'est quelque chose qu'on regarde malgré nous : c'est le pays.

Correspond à tout ce qui n'est pas humain et qui forme la particularité d'une région.

”

Définition du paysage par un habitant de La Plaine Saint Paul (25 ans)

ATELIER RETOUR D'EXPERIENCE CONGRES MANCHESTER

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le congrès européen sur l'écologie du paysage s'organise tous les 2 ans et regroupe l'ensemble des professionnels spécialisés dans le domaine de « l'Écologie du Paysage ». Sur l'année 2013, il s'est déroulé du 09 au 13 septembre à Manchester, et a été organisé par l'International Association Landscape Ecology (IALE). L'AGORAH y a participé et a présenté un poster faisant la synthèse des recherches doctorales en cours sur la TVB.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Ce congrès a permis de faire le point sur les différents programmes de recherche et projets d'aménagement expérimentaux mis en œuvre pour développer le domaine de l'écologie du paysage, à l'échelle européenne. Des recherches sur la conservation et la restauration des continuités écologiques dans le paysage ont été menées, selon des approches aussi bien scientifiques, urbanistiques que sociologiques. Des actions pilotes de gestion environnementale, sur des sites remarquables en milieu naturel et urbain, ont été mises en place. Les premiers retours d'expériences se sont avérés positifs pour la plupart de ces actions, qui résultent pour beaucoup d'approches scientifiques et sociologiques. L'écologie du paysage, et en parallèle l'écologie urbaine, sont donc des domaines en plein essor à l'échelle européenne et même internationale. Par la création de l'outil d'aménagement du territoire « Trame verte et bleue », la France rejoint ce mouvement et développe sa propre expertise.

À l'échelle des territoires d'Outre-mer, La Réunion a été fortement représentée lors de ce congrès par la présence de l'AGORAH et celle du CIRAD Réunion, qui a présenté le programme de recherche DESCARTE. Par ses travaux, La Réunion développe une approche plus urbanistique de l'écologie urbaine, ce qui a fortement intéressé les participants. Afin de partager avec les acteurs locaux les différents projets qui ont été présentés lors de ce congrès, un

livret a été rédigé et sera mise en ligne sur le site internet de l'AGORAH en début d'année 2015.

PLAQUETTE « TVB »

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les plaquettes ont pour but de porter à connaissance les différents travaux de recherche menés par l'AGORAH sur la TVB. Ces fascicules à destination des acteurs de l'aménagement, mais aussi au grand public, synthétise les travaux de terrains menés depuis 2013.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Une plaquette a été rédigée en novembre 2014 pour présenter aux acteurs une synthèse de l'étude et des travaux de terrains réalisés dans le cadre de l'axe « expertise sur l'approche paysagère de la TVB ». Elle résume en quelques pages :

- le contexte de la création de l'outil TVB par le gouvernement français
- les enjeux et les objectifs définies par le Grenelle de l'environnement
- l'avancement de la mise en place de ce dispositif à l'échelle nationale
- l'approche paysagère de la TVB développée par l'AGORAH
- la réglementation de la TVB dans les DOM
- la méthodologie du projet de recherche doctorale en cours sur la TVB
- les perspectives de la démarche pour 2015

Cette plaquette est actuellement en cours d'édition. Sa diffusion devrait être effective en début d'année 2015.

PERSPECTIVES 2015

D'autres plaquettes seront rédigées en 2015, selon l'avancement des travaux de recherches sur la TVB. Ainsi les acteurs disposeront d'une synthèse des résultats des travaux de terrain menés et de leur valorisation scientifique.



FORMATION « PAYSAGE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE »

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cette étude fait également partie des missions de l'axe « expertise sur l'approche paysagère de la Trame Verte et Bleue (TVB) » définies pour la durée du projet de recherche doctorale. Les premières actions menées sur cette thématique ont été réalisées en 2014.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Suivi de la mise en place du plan de gestion TVB de la ville de Saint-Paul. La mairie de Saint-Paul a entrepris la mise en place d'un plan de gestion Trame verte et bleue des espaces naturels qu'elle a identifié dans son PLU comme participant à la TVB.

L'AGORAH a participé aux comités de pilotage, en vue d'échanger autour de cette thématique sur la base des travaux rédigés par leurs prestataires de service.

Une première réunion s'est tenue le 25 juillet 2014, ayant pour but de présenter la phase 1 « Diagnostic et définition des enjeux ». Cet état des lieux des caractères écologiques et paysagers du territoire a permis de faire le point sur :

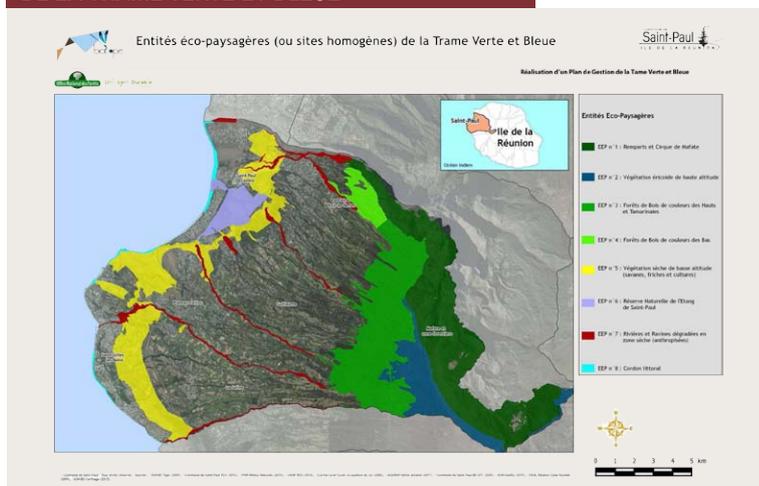
- la démarche générale de la réalisation du plan de gestion
- le diagnostic écologique du site (habitats, faune, flore)
- le diagnostic de la fonctionnalité des corridors écologiques
- le diagnostic du patrimoine culturel, paysager, archéologique, historique ainsi que des intérêts pédagogiques et touristiques associés
- Le bilan des enjeux sous forme de fiche synthèse et les perspectives

Ce diagnostic a permis de définir 8 entités éco-paysagères sur lesquelles des objectifs d'actions pilotes ont été définis et présentés lors d'un second comité de pilotage le 6 novembre 2014.

Ce travail a permis de visualiser les différents plans de gestion et programmes opérationnels en cours sur les espaces de TVB du PLU. Un découpage des secteurs au sein des entités éco-paysagères a été proposé pour définir les zones aux enjeux prioritaires.

Des exemples de programmes d'opérations, réalisés par les prestataires de services, ont été présentés pour illustrer le travail qui sera mené.

ENTITÉS ECO-PAYSAGÈRES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



Carte des 8 entités éco-paysagères définies sur la commune de Saint-Paul.
Source : Phase 1 du plan de gestion TVB © Ville de Saint-Paul 2014

ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-SUZANNE DANS L'ÉLABORATION DE LEUR FICHE ACTION « AGENDA 21 » SUR LA THÉMATIQUE DE LA TVB

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La mairie de Sainte-Suzanne a en charge la mise en place de fiches actions dans le cadre de leur label « Agenda 21 ». Elle a souhaité échanger avec l'AGORAH sur la thématique de la TVB, qui se décline sur plusieurs fiches actions que vise à renseigner la commune.

ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

LAGORAH a présenté les travaux qu'elle mène sur la TVB, notamment sur l'approche paysagère de la TVB, lors d'une rencontre qui s'est tenue le 30 juillet 2014 en présence de la commune et de ses partenaires (CINOR, Parc national). Après la présentation de la démarche « agenda 21 » entreprise par la commune, l'AGORAH a été sollicitée pour accompagner la commune dans la définition d'un dispositif de gestion qui pourrait être mis en place le long du corridor écologique de la Rivière Ste-Suzanne. La solution du « contrat de rivière » fut évoquée par l'AGORAH. Ce dispositif permettrait à la commune de mobiliser des financements Etat/Région/EPCI pour mener ce projet de manière concertée.

A la suite de cette rencontre, une réunion spécifique a été organisée le 11 septembre 2014 entre la commune et l'AGORAH afin de définir les objectifs de cette mission. Une note méthodologique a été rédigée par l'AGORAH et reste en attente de validation par la commune.

PERSPECTIVES 2015

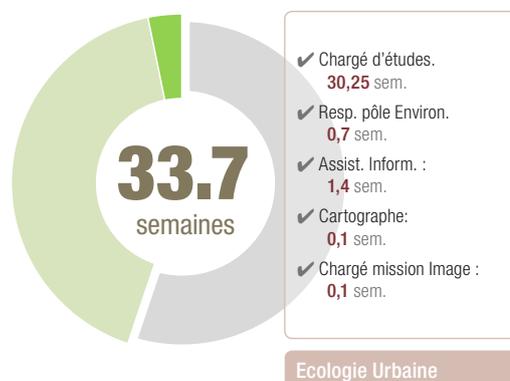
La sensibilisation et la formation des acteurs sur la thématique « paysage et continuité écologique » vont suivre leur cours sur 2015.

Concernant le plan de gestion TVB de la commune de Saint-Paul, la phase 2 de cette étude a été finalisée en décembre 2014. Un comité de pilotage devrait être organisé pour le mois de février 2015 afin d'amorcer la phase 3. Cette dernière partie aura pour objet de définir les opérations spécifiques à mettre en œuvre sur les sites prioritaires, leurs programmations et leurs estimations financières.

Dans le cadre du « guide TVB », l'AGORAH projette d'organiser des ateliers participatifs qui auront pour but de sensibiliser et d'informer un plus grand nombre d'acteurs. Ces ateliers seront à destination des techniciens des collectivités et auront pour objet de présenter l'outil TVB et d'échanger sur les actions en cours et possibles à mettre en œuvre.

Deux ateliers seront organisés au premier semestre 2015 et auront pour objectif de :

- Proposer un vocabulaire commun entre l'écologie et le paysage pour des projets en aménagement du territoire ;
- Sensibiliser les acteurs sur les objectifs de la TVB et les disparités réglementaires en zones naturelles ;
- Recueillir des données sur les trames écologiques et paysagères des sites d'études proposés.



LES RISQUES NATURELS

OBSERVATOIRE DES RISQUES NATURELS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Observatoire des Risques Naturels est un outil partenarial d'évaluation et d'aide à la décision, espace privilégié d'échanges et de débat au service des acteurs locaux en matière de prise en compte des risques naturels dans les politiques publiques d'aménagement.

MISSIONS

Les principales missions et actions dévolues à l'Observatoire des Risques Naturels s'organisent en trois axes d'intervention majeurs :

- Améliorer la connaissance et informer sur l'état des risques :
- Reprise et gestion continue du site internet www.risquesnaturels.re ;
- Co-crédation d'un module cartographique PEIGEO (accès grand public aux données règlementaires des Plans de Prévention des Risques Naturels, à l'échelle parcellaire)
- Contribution à la conscientisation locale du risque : actions de sensibilisation (partenariat PIROI / AGORAH en cours de montage)
- Création d'un centre de ressources
- Intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement :
- Accompagnement des acteurs institutionnels : suivi des actions du Schéma de Prévention des Risques Naturels (SPRN) et des indicateurs risques naturels du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), fiabilisation des données PPR, etc.

— Appui aux partenaires scientifiques : projets R&D dans le cadre du POE FEDER 2014-2020

— Evaluer et suivre l'évolution des risques naturels et des actions mises en œuvre :

— Productions : états des lieux, diagnostics, cartographies, grilles d'évaluation, bilans, etc.

PARTENAIRES ET GOUVERNANCE

Les partenaires associés à cet outil sont les collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, établissements publics et acteurs scientifiques et/ou techniques compétents dans le champ des risques naturels.

Pour piloter cet ensemble, trois types d'instances se partagent la gouvernance de cet outil partenarial placé sous la coordination de l'AGORAH :

- Un Comité de Pilotage, composé des principaux acteurs institutionnels et scientifiques, qui constitue l'organe décisionnel de l'ORN
- Un Comité Technique, au sein duquel se regroupe un éventail élargi de structures publiques, parapubliques ou privées, opérationnelles comme de recherche, intéressées par la gestion des risques naturels et son lien avec l'aménagement du territoire
- Un Secrétariat Technique, comité restreint formé par les principaux partenaires techniques et financiers de l'ORN ayant une fonction d'appui organisationnel.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Le programme de travail 2014 de l'AGORAH prévoyait la réalisation des éléments suivants :

- Poursuite du déploiement de l'observatoire, suivi des comités de pilotage et comités techniques ;
- Veille sur l'actualité des risques naturels ;
- Identification et suivi des indicateurs sur les risques naturels.

Leur avancement sur 2014 est le suivant.

DÉPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE / SUIVI DES COMITÉS

Au cours de l'année 2014, un secrétariat technique a été réuni, le 19 mars, en présence de l'AGORAH, la DEAL, et le Conseil Régional.

L'objectif de cette entrevue fut de balayer et préciser les actions à entreprendre par l'observatoire, en se basant sur les conclusions du COPIL qui s'était déroulé le 28 novembre 2011.

Ce point d'avancement, formalisé par un compte rendu émis par l'AGORAH, portait sur les éléments suivants :

- Gouvernance : Optimiser le fonctionnement des instances de gouvernance, dont le secrétariat technique.
- Animation : Renforcer l'animation auprès des collectivités et du grand public, qui ont un fort besoin d'accompagnement sur la thématique risques naturels : production d'une action de communication, valorisation d'une étude ORN. Pour ce faire identifier les acteurs proches de la population (associations par exemple : produire un listing d'identification à ce sujet), puis soumettre au bureau une proposition d'action d'animation, sur la base des besoins et lacunes identifiés

— Expertise / études : Proposition de: production d'une étude portant sur la réduction de la vulnérabilité du bâti, ou de l'habitat. En ce sens, faire une proposition aux membres du bureau de l'ORN (méthodologie, moyens, délais, rendus, etc.).

— Accompagnement et suivi du SPRN : Formalisation par l'AGORAH d'une proposition d'animation et d'évaluation aux membres du bureau.

— Site internet www.risquesnaturels.re : son contenu étant parfois obsolète, mettre à jour ce site tant que possible, sans attendre l'arrivée du webmaster AGORAH.

— Grille d'indicateurs : prioriser cette grille sur la constitution du centre de ressource numérique (dans sa version aboutie et optimale)

— Centre de ressource numérique : besoin de visibilité des partenaires sur l'avancement de ce projet, à court terme : Lister la bibliographie « risques naturels » disponible à l'AGORAH et auprès des partenaires, pour mise en ligne (pour incrémentation au fil de l'eau), sans attendre la finalisation du projet de centre de ressource numérique

— Assises Régionales des Risques Naturels : à priori non envisageable en 2014 selon la DEAL : report probable en 2015.

VEILLE SUR L'ACTUALITÉ DES RISQUES NATURELS

L'AGORAH a initié au fil de l'eau de l'année 2014, une veille et une compilation de l'actualité des risques naturels à l'échelle régionale et sub régionale.

Jusqu'à août 2014, ce sont ainsi près de 600 sources qui ont été capitalisées (articles de presse, vidéos, bulletins, images et cartographies). Afin de valoriser cette capitalisation de données, un répertoire de classification a été initié.



ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES ACTIONS DU SPRN

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Schéma de Prévention des Risques Naturels (SPRN) a été réalisé par la DEAL et approuvé par le Préfet en mars 2012.

Depuis lors, la DEAL entreprend un travail d'animation, de promotion et de suivi des différentes actions de ce schéma, en collaboration avec les services de la Région Réunion et l'AGORAH. Ce travail collaboratif a eu l'occasion de se développer sur l'année 2013.

Toutefois, la DEAL souhaite désormais confier le pilotage d'animation des actions du SPRN à l'AGORAH, au regard de son portage de l'observatoire des risques naturels.

Ce souhait a eu l'occasion d'être rappelé et précisé par la DEAL, lors du secrétariat technique du 19 mars 2014. Pour entériner cette démarche, il convenait en 1er lieu pour l'AGORAH de soumettre à ses partenaires une proposition de note de cadrage méthodologique.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Dans le cadre de cette mission, il était prévu de réaliser les éléments suivants, sur l'année 2014 :

- Note méthodologique de cadrage de la mission => réalisé
- Tableau de bord de suivi des actions du SPRN actualisé et rapport d'avancement et d'analyse associé => réalisé
- Animation : Présentation et échanges avec le réseau de partenaires ad hoc de l'avancement des actions du SPRN.
- Animation des réseaux de partenaires

PLAQUETTE RISQUES NATURELS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme de travail 2014 de l'AGORAH prévoyait la réalisation d'une plaquette portant sur l'observatoire des risques naturels. L'objectif de cette publication était de présenter l'observatoire (missions, gouvernance, partenaires), et de valoriser les résultats issus des données collectées par ce dernier.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Au cours de l'année 2014, plusieurs versions provisoires de cette plaquette ont été produites. Jugées insatisfaisantes en internes, elles n'ont pas fait l'objet d'aucune transmission aux différents partenaires de l'observatoire ou de publication officielle.

PERSPECTIVES 2015

Reprise et finalisation de plaquette.

CONFERENCE DE PRESSE SUR ORN

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme de travail 2014 de l'AGORAH prévoyait la réalisation d'une conférence de presse, portant sur l'observatoire des risques naturels. L'objectif de cette communication était de valoriser les différents travaux effectués par l'observatoire.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Dans la mesure où les différents travaux de l'observatoire des risques naturels n'ont donné lieu à aucune production valorisable suffisante, ce projet de conférence de presse n'a pas été entériné.

ÉVOLUTION DU SITE WEB : risquesnaturels.re

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis 2013, la DEAL a confié à l'AGORAH la reprise du site internet www.risquesnaturels.re.

Cette mission comprend l'administration, l'hébergement, l'animation et l'actualisation de l'outil. A ce titre, le programme de travail 2014 de l'AGORAH prévoyait une mission d'évolution de l'outil, formalisée par la mise en œuvre de trois actions :

- Module cartographique dynamique de l'actualité des risques naturels ;
- Centre de ressource numérique des données relatives aux risques naturels ;
- Grille d'indicateurs SIG, portant sur risques naturels.

En complément de ce cadre, et tel que rappelé en secrétariat technique du 19 mars 2014, cet objectif évolutif de l'outil s'inscrit en parallèle de l'administration usuelle du site, comprenant notamment sa mise à jour régulière (tant sur la forme que son contenu), mais également le besoin d'optimisation des procédures de transmission DEAL – AGORAH portant sur les Porter à Connaissance (PAC) des PPR (Plan de Prévention des Risques).

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Dans ce cadre, l'avancement des travaux de l'AGORAH en 2014 sont les suivants :

CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE DE L'ACTUALITÉ DES RISQUES NATURELS

Au cours de l'année 2014, le travail préparatoire inhérent à la création d'une cartographie dynamique a été initié selon deux axes : le fond (données risques naturels) et la forme (préparation du module cartographique).

- Capitalisation des données relatives à l'actualité des risques naturels :

Comme présenté ci-avant, le Pôle Environnement

de l'AGORAH a effectué sur l'année 2014, une veille et une compilation de l'actualité des risques naturels à l'échelle régionale et sub régionale : près de 600 sources ont ainsi été capitalisées (articles de presse, vidéos, bulletins, images et cartographies). Afin de référencer cette capitalisation de données, un répertoire de classification a été initié.

- Module cartographique :

En parallèle, le Pôle Ressource de l'AGORAH a entamé le travail préparatoire, quant à la création d'un module cartographique relatif à l'actualité des risques naturels.

A cette fin, a été produite une note de travail interne « Base et application de gestion de la carte dynamique des actualités liées aux risques naturels » qui décrit :

- Un schéma relationnel des différentes bases de données envisagées, avec description des métadonnées utilisées ;
- Description de l'application : fonctions de l'interface, fonctionnalités, etc.

CENTRE DE RESSOURCE NUMÉRIQUE

Concernant le projet de centre de ressource numérique, l'AGORAH, sur l'année 2014, a initié une compilation des données numériques dont l'agence dispose à propos des risques naturels.

Ce sont ainsi environ 120 sources qui ont été capitalisées par type d'aléa et thématique de gestion (documents cadre, schémas, articles scientifiques et techniques). Afin de recenser et référencer ces différentes données, un répertoire de classification a été initié.



PROCÉDURES PAC DES PPR

Dans le cadre de sa mission régaliennne d'information du public vis-à-vis des risques naturels, l'Etat associe l'AGORAH via le site internet www.risquesnaturels.re (en parallèle de la mise en ligne des informations sur les site internet de la Préfecture et de la DEAL). Pour ce faire, la DEAL transmet à l'AGORAH, au fil de l'eau de l'avancement des PPR (Plan de Prévention des Risques), les informations de Porter à Connaissance (PAC) qui concernent ces plans, pour mise en ligne sur le site internet www.risquesnaturels.re.

Cette chaîne d'information nécessitait une optimisation et une formalisation.

Cet objectif a été rempli, via la création d'une procédure PAC.

Ce point a fait l'objet d'une réunion de travail entre la DEAL (Service Prévention des Risques Naturels et Routiers) et l'AGORAH le 14 mai 2014.

La transmission des données de la DEAL à l'AGORAH, sur la base de cette procédure, est désormais plus fluide et plus réactive.

MISE À JOUR DU SITE INTERNET : WWW.RISQUESNATURELS.RE

La DEAL avait également exprimé un besoin de mise à jour rapide du site internet www.risquesnaturels.re (notamment via la réunion du 14 mai 2014 et le secrétariat technique du 19 mars 2014), sans attendre le travail exhaustif de l'infographiste AGORAH alors en cours de recrutement.

Ainsi, suite à une identification par l'AGORAH et la DEAL des principales incohérences du site, une 1ère mise à jour de l'outil a été réalisée au cours de l'année 2014 : elle portait principalement sur le caractère obsolète de certaines mentions.

PERSPECTIVES 2015

Finalisation d'une page web

PARTICIPATION AUX ASSISES RÉGIONALES DES RISQUES NATURELS

Le programme de travail 2014 de l'AGORAH prévoyait une participation de l'agence aux assises régionales des risques naturels, portées par la Région Réunion et la DEAL.

Comme évoqué en secrétariat technique du 19 mars, cet évènement n'a pas eu lieu en 2014. Il est toutefois susceptible d'être reporté sur l'année 2015.

DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme de travail 2014 de l'AGORAH prévoyait également de développer le partenariat de l'observatoire des risques naturels, notamment auprès des acteurs suivants :

- PIROI (Plate Forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien de la Croix Rouge) ;
- Acteurs de la recherche ;
- OVPF (Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise).

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

PIROI (PLATE-FORME D'INTERVENTION REGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN DE LA CROIX-ROUGE)

Une 1^{ère} rencontre a eu lieu avec la PIROI le 14 février. L'objet de cette entrevue était de présenter réciproquement les deux structures, afin de définir les besoins, les synergies et les possibilités de collaboration des deux structures, sur la thématique risques naturels.

Il a également été convenu de formaliser ce rapprochement par la mise en place d'une convention partenariales entre les deux entités.

Sur cette base, l'AGORAH a initié un projet de convention, actuellement en cours de finalisation.

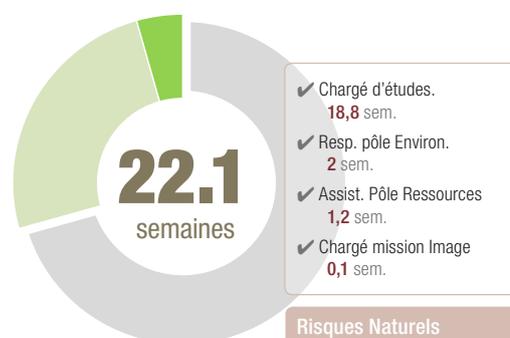
et le BRGM pour la réalisation d'actions d'Appuis aux Politiques Publiques et de Recherche relatives à la connaissance et à la gestion du sol et du sous-sol.

- Comité technique risques (9 avril) organisé par la DEAL.
- Comité de pilotage DDRM (10 avril) organisé par la DEAL.
- Réunion «système d'information géographique de gestion de crise» (23 mai) organisée par l'EMPZOI.
- Séminaire CNES «Espace et catastrophes majeures» à SEAS-OI (11 juillet).
- Comité de pilotage « directive inondation » (30 juillet) organisé par la DEAL.
- Revue des missions de l'Etat (11 décembre), à l'initiative de la Préfecture, portant notamment sur les risques naturels.

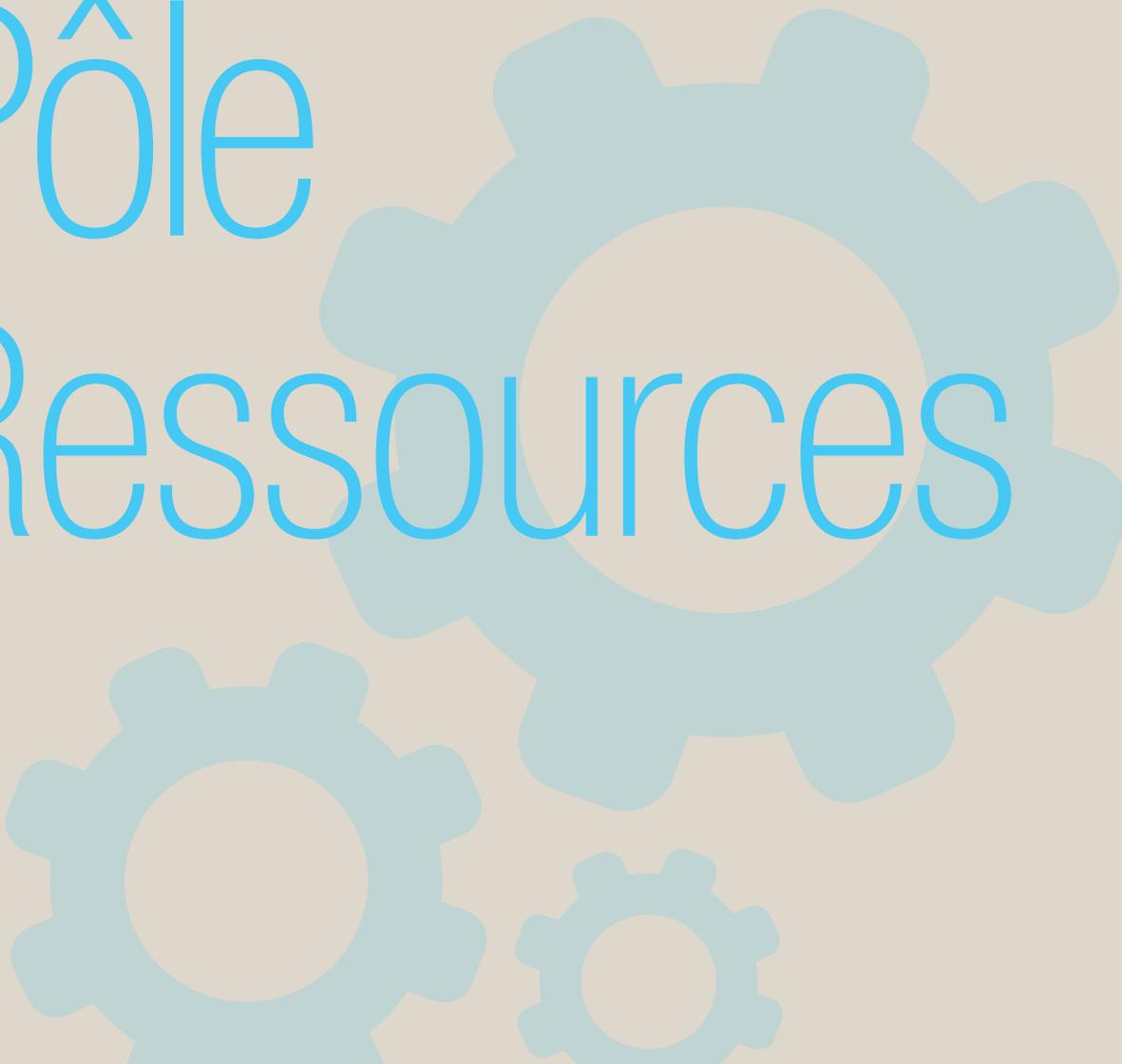
AUTRES RENCONTRES

Dans le cadre du développement partenarial de l'observatoire des risques naturels, l'AGORAH a également participé à de multiples réunions portant sur la thématique risques naturels :

- OBSCOT BRGM (13 janvier) : présentation du bilan de l'observatoire du trait de côte porté par le BRGM.
- GIML (4 février) : participation au comité technique du projet GIML (Gestion Intégrée des Milieux Littoraux).
- Convention Région Réunion - BRGM (5 mars et 1er juillet) : participation au montage et à la conférence de presse portant sur la convention cadre pluriannuelle 2014 – 2020 entre la Région Réunion



Pôle Ressources



INTRODUCTION : DE LA RÉCEPTION D'UNE DONNÉE À SA VALORISATION	78
PEIGO	79
SIG GÉNÉRAL	84
INFORMATIQUE	87

INTRODUCTION : DE LA RÉCEPTION D'UNE DONNÉE À SA VALORISATION

Pour la mise en œuvre de ses missions, l'AGORAH reçoit et traite un très grand nombre de données géographiques et statistiques. Ces données sont soumises à un contrôle qualité voir à une réorganisation pour faciliter par la suite leurs recherches et leur utilisation. C'est le point de départ d'un circuit qui va amener la donnée brute à sa valorisation dans les expertises de l'AGORAH.

La première phase est donc celle de l'appropriation de la donnée. Le Pôle Ressources analyse la donnée entrante et ainsi estime son potentiel et sa qualité autour des quelques questions suivantes :

- Est-ce une donnée géographique ou purement statistique ?
- Quelle est son échelle, sa précision ?
- La base est-elle correctement renseignée ?
- Une valeur unique est-elle bien écrite d'une seule et même façon ? (majuscule/minuscule, accent, abréviation ...)
- Les objets géographiques, s'il y en a, sont-ils correctement numérisés ? (existence d'auto-intersection, de superposition ...)

Cette étape permet véritablement en maîtriser l'utilité d'une base de donnée et ainsi de pouvoir l'associer à des projets thématiques, dans l'objectif de toujours aller plus loin dans la réalisation des missions d'expertises.

De ce premier regard sur la donnée en découle son classement, son intégration dans le système d'information. Une donnée à usage ponctuel restera sous forme de fichier classée de manière thématique selon les standards nationaux et européens.

Mais les données les plus utiles sont transformées et associées à un serveur de base de données PostgreSQL/PostGIS. C'est la deuxième étape du circuit de la donnée.

Ainsi, une base de données « AGORAH » unique divisée en 34 schémas thématiques héberge en 2014 pas moins de 800 tables géographiques ; soit un point d'entrée fiabilisé, simple et performant à l'information sur le territoire de La Réunion.

La troisième étape du circuit de la donnée est son interaction avec les autres bases de données de l'AGORAH qui va permettre de produire de l'analyse territoriale. En effet, L'AGORAH valorise rarement une donnée déjà existante, mais plutôt un ensemble de données en interaction les unes avec les autres via des chaînes de traitement plus ou moins complexes.

La dernière étape est la valorisation de ces résultats d'analyses sous forme de diagrammes et/ou de cartes dont le Pôle Ressources recherche en permanence la présentation la plus claire et la plus explicite possible.

En quelques mots, le Pôle Ressources c'est : analyser, organiser, calculer, représenter.

PEIGEO

La plateforme PEIGEO s'inscrit dans une démarche partenariale et collaborative basée sur des grands principes, des bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets communs. Elle favorise la production le partage et l'actualisation de données par des communautés d'utilisateurs dans le respect des normes et règlements en (CNIG, INSPIRE).

Les missions de la plateforme PEIGEO, telles qu'elles ont été définies dans la convention tripartite Etat/Région/Département sont les suivantes :

- Partager l'information géographique entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics et permettre au grand public d'accéder à ce type d'information.
- Mutualiser des outils communs nécessaires à ce partage au travers la création d'un portail de service géographique sur Internet permettant notamment le catalogage, la mise à disposition par téléchargement et la consultation en ligne des données géographiques.
- Coordonner des actions structurantes qui émergent actuellement sur les territoires et notamment la mutualisation pour l'acquisition, la constitution et la mise à jour de données géographiques référentielles et ou métiers normalisés.

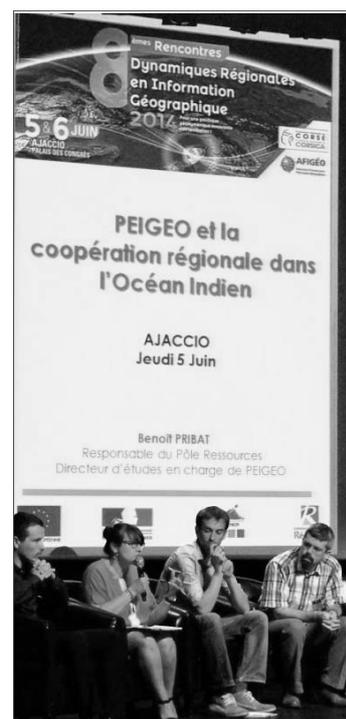
8^{EMES} RENCONTRES DES DYNAMIQUES RÉGIONALES - AFIGEO

Tant au niveau local que national, la plateforme PEIGEO est aujourd'hui reconnue comme l'infrastructure de données géographiques régionale de référence à La Réunion. Ainsi, PEIGEO est référencé dans le « Catalogue des Infrastructures de Données Géographiques 2014 », consultable sur le site de l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) au www.afegeo.asso.fr

Cette reconnaissance s'est renforcée en 2014 puisque l'AGORAH a pu faire un large focus sur la plateforme PEIGEO lors des « 8èmes Rencontres des Dynamiques Régionales » à Ajaccio.

Organisées les 5 et 6 juin 2014, au Palais des Congrès d'Ajaccio, les 8èmes Rencontres des dynamiques régionales en information géographique ont été préparées et accueillies par la Mission SIG de la Collectivité Territoriale de Corse et par l'AFIGEO (Association Française pour l'Information Géographique). Avec plus de 300 participants dont des invités de La Réunion, de Guyane, de Martinique, de Nouvelle-Calédonie, plus de 65 intervenants, 15 entreprises partenaires, cette 8ème édition, placée sous le signe de l'insularité a été un moment important pour l'information géographique nationale.

L'évènement a, par exemple, permis de réunir le directeur de l'IGN et celui d'Open Street Map pour avancer sur un grand projet d'intérêt général, la « Base Adresse Nationale Unique » (projet BAN). A cette occasion l'AGORAH représentée par le responsable du Pôle Ressources accompagné de Mme PILORGET Vice-Présidente de la Région Réunion a participé la réunion du réseau des CRIGE à la Collectivité Territoriale Corse.



Présentation de PEIGEO aux 8^{es} « Rencontres Dynamiques Régionales en Information Géographique » - 5/6 juin 2014, Ajaccio (Corse) ©Ville de Saint-Paul 2014





L'AGORAH a pu également présenter la plateforme PEIGEO en séance plénière sous l'angle de la coopération régionale en mettant en avant les liens entre PEIGEO et les autres infrastructures régionales de données que sont GéoMayotte et l'IDG de Madagascar. L'AGORAH a participé à une table ronde portant sur les processus qualitatifs de constitution des bases de données. Sur le plan des rencontres bilatérales, L'AGORAH a été sollicité par divers acteurs publics et privés sur les projets en cours et à venir de l'agence.

PRÉPARATION DE L'INAUGURATION DE PEIGEO

Initialement prévue pour le 12 décembre 2014, l'inauguration de PEIGEO n'a finalement pas eu lieu notamment en raison de non disponibilité des nouveaux locaux de l'AGORAH à cette date.

Néanmoins tout a été mis en œuvre dans la préparation de l'évènement pour faire de celui-ci un événement marquant pour les partenaires potentiels du projet PEIGEO. Ainsi l'animation de cette journée d'inauguration est prévue en trois volets.

La matinée, après les discours d'ouverture de la journée par Messieurs le Préfet & M. le Président de Région ou leurs représentants désignés, sera consacrée à des ateliers techniques, préparés et ciblés pour des partenaires et membres du projet PEIGEO. Une inscription préalable sera nécessaire pour ces « workshops », répartis en trois groupes. Trois projets thématiques hébergés sur la plateforme PEIGEO seront présentés. Chaque atelier disposera d'un expert (invité, intervenant ou spécialiste de l'AGORAH).

La deuxième partie de matinée à une présentation de l'outil sous l'angle du partage de données et de toutes les possibilités techniques offertes par la plateforme PEIGEO dans ce domaine. Cette présentation sera appuyée par une intervention d'un expert sur les aspects réglementaires liés au partage de données.

Enfin, l'après-midi sera consacrée à des témoignages et débats de divers acteurs locaux et régionaux sur l'apport des infrastructures de données géographique dans l'aménagement du territoire et l'aide à la décision. Cette journée d'inauguration pourra être l'occasion de faire adopter sous forme de vote le logo de la plateforme PEIGEO. A ce titre plusieurs propositions originales ont été élaborées en interne, pour la mission Image de l'AGORAH.

FORMATION AUX PARTENAIRES POUR LA MISE EN LIGNE DE LEURS DONNÉES SUR PEIGEO

Dans le cadre du développement de la plateforme PEIGEO en 2014, L'AGORAH a proposé à ces partenaires un accompagnement pour la mise en ligne de leurs données.

Cet accompagnement s'est déroulé de février à avril 2014 selon la méthodologie suivante :

Au 1er Novembre 2014, la plateforme PEIGEO héberge 68 bases de données & 6 applications cartographiques interactives provenant de 20 de partenaires différents. En effet, aux 14 partenaires historiques sont venu s'ajouter 6 nouveaux partenaires en 2014 dans le cadre du projet « Gestion de Crise – Feux de forêt ».

La fréquentation du site éditorial www.peigeo.re a suivi une progression constante et soutenue en 2014 (jusqu'à 3 500 utilisateurs uniques en octobre) témoignant d'un intérêt croissant des partenaires.

Les cartes interactives sont les applications les plus consultées montrant la pertinence pour PEIGEO de proposer des applications thématiques utiles aux professionnels et au grand public.

Parmi les métadonnées les plus consultés on retrouve une hétérogénéité des producteurs de données montrant ainsi l'utilité de la mutualisation des moyens sur un espace unique.

APPLICATION GESTION DE CRISE FEUX DE FÔRETS

Parmi les applications thématiques disponible sur la plateforme PEIGEO, l'application « Gestion de Crise- Feux de forêts a été conçue est réalisée par l'AGORAH entre Juin et Septembre 2014.

La présentation de l'application en présence de M. Le Préfet de la Région Réunion suivie d'une conférence de presse ont permis de souligner la qualité de cet outil et son importance auprès des différentes services concernés. L'ensemble des participants ont salué le travail produit par l'AGORAH, dans un délai aussi court, répondant au lancement de la nouvelle saison Feux de forêts à La Réunion.

L'analyse des retours d'expérience du cyclone « BEJISA » et de la saison de feux de forêts 2013 a constitué le point de départ de ce projet.

L'état-major de zone et de protection civile de l'Océan Indien (EMZPCOI) a constaté que l'ensemble des services impliqués dans la gestion de crise disposaient de leurs propres informations géographiques, et qu'il convenait désormais d'exploiter ces ressources au travers d'un outil de type « système d'information géographique » (SIG) partagé et dédié. Lors de la réunion d'impulsion de la démarche le 23 mai 2014, la Préfecture a proposé que l'AGORAH puisse héberger cette outil de Gestion de crise - Feux de forêts » sur la plateforme partenariale PEIGEO (www.peigeo.re). Les objectifs de cet outil sont de :

- rassembler au sein d'une interface de cartographie dynamique, sécurisé et disponible sur internet, les données relatives à gestion de crise « Feux de forêts » ;
- synthétiser, interroger et valoriser l'information géographique pour faciliter la prise de décision.

La gouvernance du projet est assurée par la Préfecture, le pilotage technique du projet est assuré par un comité technique composé des personnels de l'état-major de zone et de protection civile de l'Océan Indien (EMZPCOI), du service régional et zonal d'information et de communication (SRZSIC), et de l'AGORAH.

Le comité technique regroupe les partenaires d'intervention, lors des situations de crise, il comprend : les forces armées ; la gendarmerie nationale ; Météo France ; l'ONF ; le SDIS ; la sécurité publique ; le Parc National de La Réunion ; la DAAF ; les opérateurs téléphoniques ; les fournisseurs d'énergies. Ce groupe peut être complété en fonction des besoins et met à disposition de l'AGORAH et du SRZSIC les données requises à la gestion de crise sur demande. La réalisation effective de l'outil s'est effectuée en plusieurs étapes :

1. Le recueil de données relatives à la thématique avec les partenaires. (l'ensemble des partenaires ont été consultés).
2. La constitution de la base de données : étape durant laquelle l'intégrité des données à disposition est examinée pour savoir si elles sont exploitables et pertinentes dans le cadre de l'étude en cours.
3. L'intégration opérationnelle des données sur la plateforme PEIGEO et conformément aux objectifs de la mission, les données sont superposées et valorisées en s'appuyant sur l'outil SIG en ligne, afin de les rendre interrogeables.

L'équipe projet de l'AGORAH s'appuie sur le comité technique et sur les partenaires pour améliorer l'application en fonction des remarques et retours d'expériences.

4. Plusieurs tests sont effectués sur l'application notamment concernant les temps d'affichage et la disponibilité de l'application.
5. Après validation de l'application par le comité technique du projet, un accès (identifiant /mot de passe) est remis à l'ensemble des partenaires du projet pour disposer de l'outil en temps réel.



MISE À JOUR ET FINALISATION DE LA BASE POS-PLU

L'AGORAH a engagé une démarche avec les collectivités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme afin de réaliser un référentiel géographique des POS et PLU à l'échelle de La Réunion sur les bases de données existantes. Il s'agit de constituer un outil d'aide à la décision en matière de gestion territoriale, à l'échelle supra-communale, pour les élus et techniciens en charge de l'aménagement de La Réunion.

En 2014, la réalisation de ce référentiel a pu aboutir à une base permanente et complète des POS et des PLU sur l'ensemble du territoire de La Réunion.

Pour atteindre ce résultat des travaux importants ont été menés sur les données existantes et en particulier sur quatre communes dont la donnée a pu être entièrement reconstituée à partir des planches papiers des documents d'urbanisme. Il s'agit des communes de Saint André, Saint Joseph, Saint Philippe et Le Tampon.

Concernant Saint André, dans le cadre d'un partenariat participatif et concerté avec les collectivités, l'AGORAH a proposé un accompagnement à la commune de Saint-André pour procéder à la numérisation complète des planches de son document d'urbanisme intégrant l'ensemble de ses évolutions. Ces travaux de correction du POS numérique de 1994 ont fait suite à ceux déjà entrepris depuis le second semestre 2013 par les services Aménagement et Urbanisme de la commune de Saint-André en collaboration avec le pôle SIG de la CIREST. Ainsi le travail réalisé par l'AGORAH s'est inscrit en continuité des travaux menés par les deux collectivités.

Concernant les communes de Saint Joseph, Saint Philippe et Le Tampon, l'AGORAH s'est appuyé sur un travail important de géoréférencement des planches des POS des communes de SAINT JOSEPH, de SAINT PHILIPPE et du TAMPON réalisé par la CASUD. Ces travaux de géoréférencement ont été transmis en mars 2014 à l'AGORAH via

un conventionnement pour comparaison avec la base vecteur existante et expérimentation de vectorisation, dans le cadre de la consolidation de la base permanente des POS/PLU.

Des travaux de numération ont ensuite été effectués en interne par l'AGORAH intégrant les modifications de document d'urbanisme approuvés respectivement en 1995, 2001 et 2002.

ATELIER INSPIRE - 20 JUIN 2014

Depuis plus de 10 ans avec le Club BD Topo, le Club Géomatique & les Rencontres PEI de la GEOmatique, l'AGORAH a pu fédérer les acteurs de la géomatique à La Réunion autour de thématiques partagées.

Cette année, l'AGORAH a profité de la venue d'un consultant sénior de l'IGN, spécialisé dans les « Services et Applications Innovantes (SAI) » pour organiser un atelier sur la sensibilisation aux services INSPIRE et à leur utilisation en réseau, le 20 juin 2014 à l'AGORAH.

En effet, la tendance est à la multiplication des services, en témoigne l'apparition sur PEIGEO de WebServices cartographiques :

- WebMapServices (WMS) : flux de données images à partir de données multi-formats ;
- WebFeaturesService (WFS) : flux de données GML à partir de données vecteurs.

On constate cependant que l'appropriation de ces nouveaux services par les utilisateurs de PEIGEO est faible au regard du nombre global de visites sur la plateforme.

En effet et même si ces services apportent de réelles avancées dans le partage et l'utilisation qu'on peut faire des données géographiques sur Internet on enregistre seulement 51 utilisateurs uniques du service WMS et 13 utilisateurs uniques du service WFS. Cela s'explique par un manque de connaissance du grand public et des professionnels pour ces services.

Fort de ce constat, cet atelier en partenariat avec l'IGN a permis une sensibilisation des acteurs de la géomatique réunionnais à l'utilisation de ces outils de partage sur Internet.

A La Réunion, l'IGN souhaite s'appuyer sur l'AGORAH via la base permanente des POS&PLU et la plateforme PEIGEO pour assurer l'alimentation du Géoportail de l'urbanisme.

GEO PORTAIL DE L'URBANISME

Le Géoportail de l'urbanisme est développé par l'IGN. Il se présente sous la forme d'un portail cartographique dédié permettant la consultation et le téléchargement des documents d'urbanisme et des SUP, tant dans leurs parties graphiques qu'écrites. Une co-visualisation avec d'autres données publiques mises à disposition par l'IGN, notamment les données du référentiel à grande échelle, sera possible.

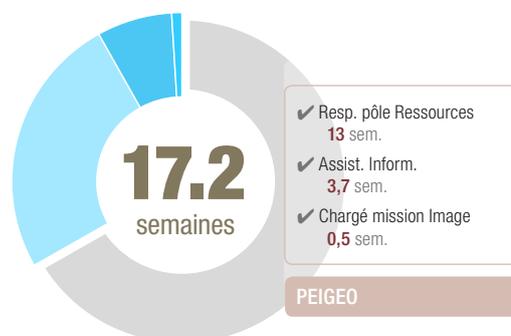
En 2014 les premiers échanges ont eu lieu entre l'AGORAH et l'IGN sur ce sujet ainsi que des tests de compatibilité entre le modèle de données de la base permanente des POS&PLU et les spécifications requises pour le futur Géoportail de l'urbanisme. Ces tests vont se poursuivre en 2015 avec l'objectif que l'AGORAH effectue la remontée d'information de la base permanente des POS&PLU via la plateforme partenariale PEIGEO.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique du 19 décembre 2013 crée le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'urbanisme - GPU) qui deviendra, à compter du 1er janvier 2020, la plate-forme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme (DU) et des Servitudes d'utilité publique (SUP).

En outre, d'ici 2020 : à compter du 1er janvier 2016, il est fait obligation aux communes et à leurs groupements compétents de publier sur internet leurs documents d'urbanisme. Les nouveaux documents et, au fur et à mesure de leur modification, les documents modifiés doivent être transmis pour publication sur le Géoportail de l'urbanisme, sous forme numérique au standard validé par le Conseil national de l'information géographique (CNIG). En l'absence de modification, le document en vigueur doit être mis à disposition du public, sur le portail national si le document respecte le format CNIG, ou dans le cas contraire, sur le site de la commune ou du groupement ou, à défaut, sur le site des services de l'État en charge de l'urbanisme.

A compter du 1er juillet 2015, il est fait obligation aux gestionnaires de servitudes de transmettre leurs SUP au standard CNIG en vue de leur publication sur le Géoportail de l'urbanisme.



SIG GÉNÉRAL

GRUPE ÉTALEMENT URBAIN / BD TOPO IGN

En septembre 2013, la livraison d'une BD topo 2011 par l'IGN a permis de produire une tache urbaine 2011. Suite à cette livraison, le calcul de la tache urbaine a été sur différents points contraints.

Le groupe « étalement s'est ainsi réuni en mars 2014 pour, d'une part, faire état des changements intervenus (évolutions, des données, des logiciels etc...), et, d'autre part, proposer de nouveaux choix méthodologiques de constitution de la donnée « tache urbaine ».

L'AGORAH a présenté le résultat provisoire de la tache urbaine 2011, soit 28 755 ha correspondant à une croissance de 4% par rapport à la tache urbaine 2008 recalculée.

Pour rappel, la « tache urbaine » est une réponse à un besoin de spatialiser l'espace urbanisé, de le quantifier et de suivre dans le temps ses évolutions afin d'alimenter les réflexions de planification et de prospective territoriale. Elle est une donnée de référence dans le cadre du suivi des indicateurs « urbains » du SAR (occupation des zones réglementaires dédiées à l'urbanisation, typologie zone dense étalée, dispersé) et constitue un point de départ de l'état de l'urbanisation à la date d'approbation du schéma régional en 2011.

Le principe de base de constitution de la donnée « tache urbaine » consiste à l'application d'une zone tampon autour des bâtiments existants.

En 2014, du fait des évolutions des données BD topo de l'IGN et notamment le changement de méthode concernant l'identification des bâtiments et les modifications des valeurs de la nomenclature (apparition de nouveaux éléments), la DEAL et l'AGORAH propose au groupe une nouvelle

méthode de constitution de la tache urbaine s'adaptant aux évolutions de la BD Topo et aux difficultés rencontrées.

Au-delà de ces questions méthodologiques la qualité de la donnée BD Topo de l'IGN est mise en cause par le « groupe étalement urbain » pour la dernière donnée produite.

Les membres du groupe mettent en évidence un souci dans l'actualisation du bâti. Pour l'édition 2011, la méthode a changé et la restitution n'est que partielle sur certaines zones. Il s'agit d'un changement de stratégie de l'IGN. En effet, l'appariement de la BD parcellaire et de la BD topo privilégie dans certaines zones les données cadastrales (parfois incomplètes) et dans d'autres cas sélectionne un bâti issu de la donnée IGN.

Suite à ce « groupe étalement urbain » une analyse fine du bâti de la BD Topo de l'IGN est effectuée par l'AGORAH pour confirmer ce constat dont les résultats sont présentés à l'IGN lors d'une visioconférence en Juillet 2014.

Des éclaircissements sont apportés par l'IGN sur ces questions et notamment l'assurance que ces problèmes ne seront plus présent dans la prochaine livraison du produit BD Topo.

Pour ce qui concerne la donnée actuelle, l'IGN propose aux partenaires d'appliquer un coefficient aux bâtiments ayant une emprise différente entre 2008 et 2011.

VIDEO 3D - AMI CILAOS

En septembre 2014 l'AGORAH a accompagné la SEMADER dans la mise en œuvre et la formalisation du dossier de candidature de CILAOS, répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « Centres-bourgs » des ministères de la décentralisation et de la fonction publique, du logement et de l'égalité des territoires, et des outre-mers. Dans ce cadre et pour appuyer la candidature de la commune de CILAOS, le Pôle Ressource a réalisé une vidéo en 3D, permettant de mettre en valeur les éléments clefs de la candidature de la commune.

La vidéo d'une durée de 1.30 mn, met en situation Cilaos par rapport au monde, à l'océan indien puis à l'île de La Réunion en abordant la géographie générale de l'île entre le littoral et les hauts.

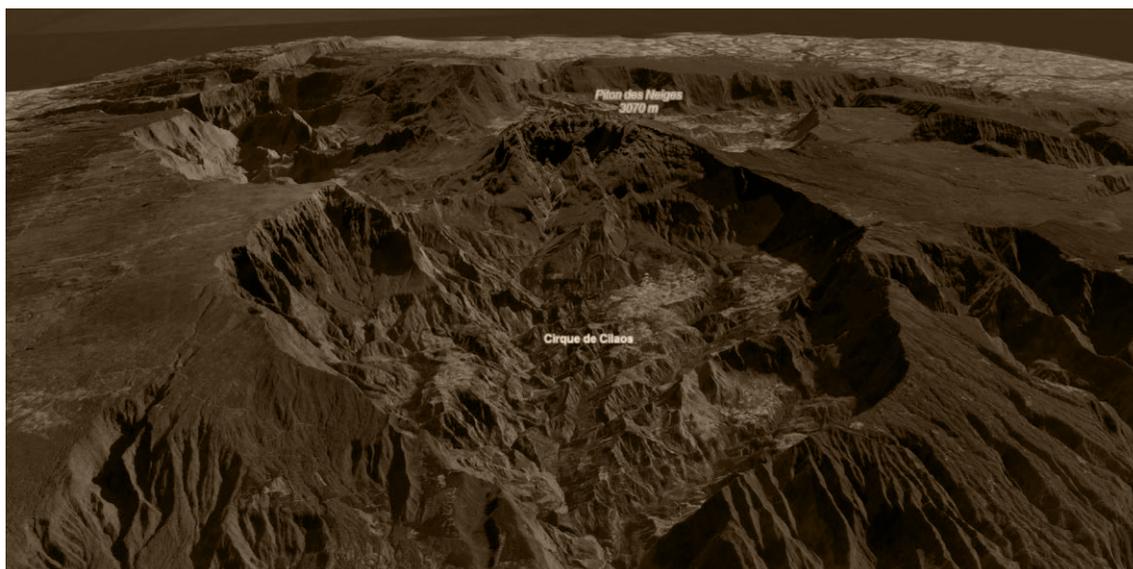
Le point d'entrée dans le cirque est la fameuse RN5, véritable trait d'union entre La Réunion et la commune, que l'on suit en s'arrêtant sur les éléments forts et les points clefs à mettre en valeur. La vidéo se termine par une vue panoramique du cirque montrant à la fois les contraintes et l'aspect remarquable des paysages de la commune.

APPLICATION INTERNE POUR LA MISE À JOUR DE LA BASE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Dans le cadre de sa mission sur la base des équipements publics, le « Pôle Ressources » a cherché à optimiser sa mise à jour permanente en développant une application métier, simple d'utilisation, à destination des chargés d'étude ne possédant pas la compétence SIG.

Appuyé sur l'architecture de PEIGEO qui héberge un de gestion serveur de bases de données, cette application est basée sur du langage web (PHP/HTML/Javascript) et une librairie de cartographie (OpenLayer 2).

C'est un véritable outil de WebMapping*¹ qui a été développé qui, en plus des fonctionnalités de navigation tel que le zoom ou le déplacement simplifié, permet des actions élémentaires tel que l'ajout d'équipements, la modification des données associées ainsi que de leurs géométries ou encore la suppression d'un objet. A l'occasion de ce travail, la structure de la base des équipements a été revue pour prendre en compte la donnée historique et ainsi devenir une base permanente.



¹ Webmapping : Mise en ligne du système d'information géographique et plus largement de cartes permettant de diffuser celui-ci et celles-ci à travers le web (réseau internet)



Ce travail est lié à un contexte général de facilitation de l'utilisation des Système D'information Géographique. En développant ce type d'outil, l'AGORAH prend la mesure de l'évolution récente des SIG et se positionne comme partenaire potentiel dans la mise en œuvre d'applications métiers dans le domaine de l'aménagement du territoire à La Réunion.

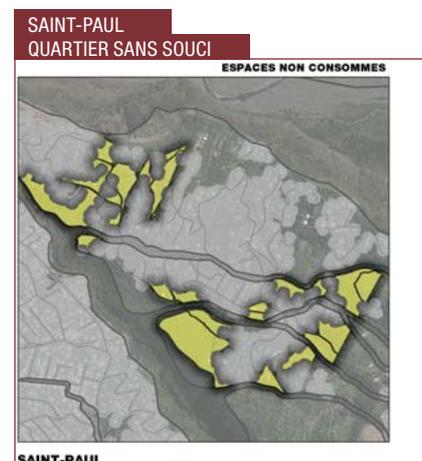
En développant ce type d'outil, l'AGORAH prend la mesure de l'évolution récente des SIG et se positionne comme partenaire potentiel dans la mise en œuvre d'applications métiers dans le domaine de l'aménagement du territoire à La Réunion.

BASES DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

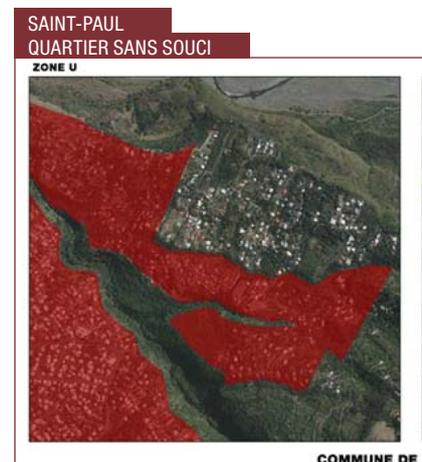
En novembre 2014, l'AGORAH a réalisé une étude cartographique visant la mise en œuvre d'outils de prospective urbaine. Ce travail qui se poursuit en 2015 a été testé en 2014 sur la commune de Saint-Paul.

Il consiste à confronter les espaces aménageables des documents d'urbanisme en vigueur aux contraintes physiques et réglementaires du territoire. Le résultat est une base de données brute sur le foncier disponible théorique.

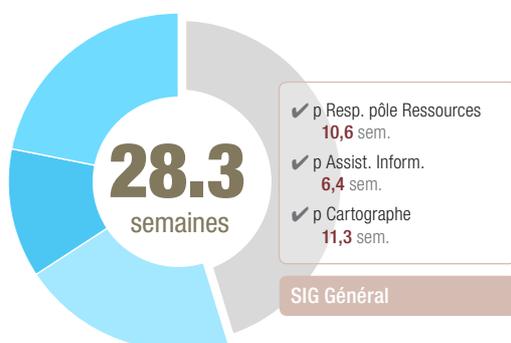
Le document produit consiste en une représentation la plus lisible et efficace possible des résultats de l'identification des espaces libres sur la commune. Cette représentation est effectuée à deux échelles :



Source : PConseil R2gional, Agorah
© agorah 2015



Source : PConseil R2gional, Agorah
© agorah 2015



1. L'échelle du bassin de vie ou du quartier pour avoir une vue d'ensemble sur les disponibilités foncières à moyen terme ;

2. L'échelle de la parcelle ou du regroupement de parcelles (lot) pour identifier le foncier disponible immédiatement. Pour visualiser tous les éléments constitutifs de cette base de données, un carroyage a été constitué dont l'unité est un rectangle de 1,3km / 1,1 km.

INFORMATIQUE

OPTIMISATION DES CONTENUS EXTERNES DE L'AGORAH

L'AGORAH, dans le cadre de ses activités d'observatoires notamment, a vocation à diffuser différents contenus thématiques sur Internet. Concrètement, en plus de son site principal www.agorah.com, l'agence gère et administre les sites suivants : www.peigeo.re, www.risquesnaturels.re, www.immo.agorah.com ainsi qu'un serveur de messagerie externalisé.

Les choix en matière d'hébergeur, opérés historiquement et au fil des besoins, ont abouti à la multiplication des partenariats et des contrats avec des prestataires différents. Ainsi, les problématiques de gestion de ces sites sont multipliées par quatre au niveau du Pôle Ressources. Cette situation engendre également des frais d'hébergement démultipliés et donc plus importants.

En septembre 2014, la signature d'un contrat d'hébergement avec la société STOR solution pour le regroupement des solutions externes de l'AGORAH chez un seul hébergeur a permis à l'agence de réaliser des économies d'échelle correspondant à un montant de 7 K€ par an sur ce volet.

Par ailleurs, en choisissant un prestataire unique, l'AGORAH à désormais l'avantage de bénéficier d'un seul interlocuteur pour l'ensemble de ses solutions.

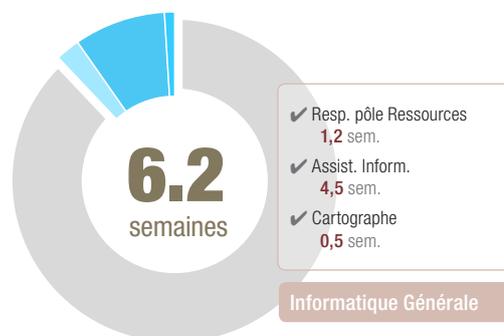
GESTION DU PARC INFORMATIQUE ET DES SERVEURS

Le Pôle Ressources accompagne le personnel de l'AGORAH à l'utilisation des logiciels de l'agence et de leur matériel informatique ; il assure le bon fonctionnement des périphériques, du réseau et des postes de travail.

Ce travail est mené en continu dans le respect des normes de sécurité et de confidentialité relatives à l'informatique et à internet ; il nécessite des compétences informatiques poussées et la maîtrise de nombreux logiciels.

En 2014 les activités du Pôle Ressources dans ce domaine ont été les suivantes :

- Achats et installation des matériels et logiciels,
- Mise en service,
- Maintenance,
- Accompagnement des collaborateurs dans la maîtrise du matériel et des logiciels,
- Suivi des évolutions technologiques.





Missions Transversales



SUIVI DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DU SAR	90
BILAN DES OBSERVATOIRES	96
COOPÉRATION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN	98
PUBLICATIONS FNAU : DOSSIER OUTRE-MER ET TRAITS D'AGENCES	101
MISSION IMAGE	102

SUIVI DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DU SAR

Le suivi est un état à partir d'un nombre d'indicateurs définis lors de l'élaboration du document sur lequel porte le suivi : c'est la collecte et l'analyse systématique des informations au fur et à mesure de la progression du projet. C'est une base utile pour l'évaluation.

L'AGORAH a réalisé pour la troisième année consécutive le suivi des indicateurs environnementaux du SAR.

Le suivi est constitué à la base des fiches des 23 indicateurs.

En 2014, 21 indicateurs ont été renseignés et 2 sont en cours de finalisation.

Ce travail a été enrichi par une analyse des résultats sur les 3 années depuis l'approbation du SAR en 2011. Elle permet de mesurer la différence entre la tendance indiquée dans le SAR et celle suivie par l'indicateur et de définir des actions correctives à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du SAR. Ces leviers d'actions ont pour vocation de susciter les réflexions autour de la mise en œuvre du SAR.

Les résultats ont été présentés à la commission de suivi du SAR le 4 décembre 2014.

Un rapport a été ainsi remis à la Région et aux membres de la commission de suivi.

Le rapport final comprend l'analyse des résultats et les fiches techniques des 23 indicateurs.

RAPPEL

La Loi n°84-74 du 2 août 1984 confère aux régions d'Outre-mer des compétences particulières en matière de développement et d'aménagement du territoire. Elles doivent élaborer un Schéma d'Aménagement Régional.

Le Schéma d'Aménagement Régional est un document stratégique de planification et d'aménagement du territoire qui fixe les orientations fondamentales en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

Le schéma détermine notamment les destinations générales des différentes parties du territoire de la région, l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transports, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières et touristiques ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le SAR contient un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui précise les vocations sur les différentes parties du littoral.

Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) doivent être compatibles avec le SAR. En cas d'absence de SCOT, les Plans locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS) doivent être compatibles avec le SAR.

Le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion a été approuvé en Conseil d'Etat par décret le 22/11/2011.

LES DÉFIS

La Réunion doit relever plusieurs défis : une croissance soutenue de la population, les changements climatiques, la mondialisation et la valorisation des nouvelles infrastructures majeures comme leviers de structuration du territoire.

LES OBJECTIFS DU SAR

Pour relever ces défis le Schéma d'Aménagement Régional fixe plusieurs objectifs :

Le premier objectif est de répondre aux besoins d'une population d'un million d'habitants à l'horizon 2025, d'assurer une offre de logements suffisante, d'offrir un accès de qualité aux services et créer les conditions pour le développement économique du territoire et protéger les espaces agricoles et naturels.

Afin de faire face à une situation économique et sociale encore fragile, le SAR entend consolider la cohésion de la société réunionnaise en offrant à la population réunionnaise un modèle et un cadre de vie compatibles avec les spécificités du territoire. Pour répondre aux enjeux du développement économique, le SAR a pour objectif de renforcer le dynamisme économique par une démarche stratégique qui repose sur la solidarité et la cohésion territoriale, sur l'excellence et l'ouverture sur la zone océan indien et au-delà.

Le quatrième objectif du SAR vise à sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques. A travers cet objectif le SAR prône une gestion préventive des risques, la préservation des ressources, la sécurisation des réseaux pour l'approvisionnement énergétique et développent des énergies renouvelables et maîtriser les pollutions et nuisances.

Pour atteindre ces objectifs le SAR définit des orientations qui font l'objet de prescriptions précises pour sa mise en œuvre. Le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion a été approuvé le 11 novembre 2011 par le Conseil d'Etat.

LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le SAR est soumis à l'évaluation environnementale : L'article L.4433-7 du code général des Collectivités Territoriales dispose en effet que « le schéma d'aménagement régional fait l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions définies par les articles L.121-10 à L.121-15 du code de l'Urbanisme »

Toutefois, Il convient de rappeler que l'exercice n'a pas d'obligation légale. Le chapitre VI intitulé « incidences du SAR sur l'environnement » n'a pas de valeur normative. L'approche retenue en matière d'évaluation environnementale reste une lecture par enjeux. 23 indicateurs constituent le tableau de bord environnemental du SAR.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le SAR entend répondre à six enjeux environnementaux pour assurer un développement durable de son territoire, soit :

- la part des énergies fossiles à réduire dans la perspective de l'indépendance énergétique de l'île. vitaux pour le développement durable de La Réunion ;
- l'exposition de la population aux risques naturels à limiter en anticipation des changements climatiques ;
- l'équilibre des ressources à préserver ;
- faire de la biodiversité un enjeu à part entière de l'aménagement du territoire ;
- les pollutions à diminuer ;
- l'identité et la qualité des paysages et le patrimoine à préserver.

Ces enjeux sont repris dans les orientations et les prescriptions du SAR. Pour chacun de ces enjeux, des indicateurs ont été identifiés. Ce sont 23 indicateurs qui ont été identifiés au titre de l'évaluation environnementale dans le document du SAR. Bien que n'ayant pas de valeur normative, le Conseil Régional a souhaité prioritairement un suivi annuel de ces indicateurs.



Le suivi est un état à partir d'un nombre d'indicateurs définis lors de l'élaboration du document sur lequel porte le suivi : c'est la collecte et l'analyse systématique des informations au fur et à mesure de la progression du projet.

L'analyse des indicateurs permet de mesurer la différence entre la tendance indiquée dans le SAR et celle suivie par l'indicateur et de définir des actions correctives à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du SAR. C'est une base utile pour l'évaluation.

MÉTHODOLOGIE

En 2014, l'AGORAH a renseigné pour la troisième année consécutive les fiches des 23 indicateurs. L'organisation en groupes techniques a été reconduite ainsi le comité technique de suivi. Les groupes techniques composés des partenaires techniques permettent de renseigner les différentes rubriques de la fiche technique. Le comité technique de suivi qui comprend l'Etat, La Région et le Département a pour rôle de vérifier en continu l'état d'avancement de la mission globale et en valider le contenu.

L'AGORAH a ainsi assuré l'animation et/ou la coordination des différents comités techniques mis en place : groupe risques naturels, groupe déplacement, groupe étalement urbain, groupe espace naturel. Les groupes techniques ont été animés par les chargés d'études référents de l'AGORAH avec un coordonnateur dédié au SAR. Plus de 50 personnes représentant près de 20 structures ont participé aux différents groupes de travail. L'AGORAH produit des données de 13 indicateurs suivants :

- 3.3 - La surface en espace carrière perdue au profit de l'urbanisation
- 3.4 - La part des espaces carrières protégés dans les PLU
- 4.1 - Espace urbain-zone dense
- 4.2 - Espace urbain- zone étalée
- 4.3 - Espace urbain-zone dispersée

- 4.4 - Espace naturel-forte valeur
- 4.5 - Espace naturel-moindre valeur
- 4.6 - Part des espaces de continuité écologique protégée dans les PLU
- 4.7 - Part des nouveaux espaces de protection forte protégée dans les PLU
- 4.8 - Part des coupures d'urbanisation protégée dans les PLU
- 4.10 - Part des espaces agricoles protégée dans les PLU
- 6.1 - Taux de déchets enfouis
- 6.2 - Extension des zones d'urbanisation dispersées.

Pour les 10 autres indicateurs, l'AGORAH a la responsabilité de recueillir les données et de mettre en place des démarches pour leur obtention. Ces indicateurs sont produits par :

- 1.1 Observatoire de l'Energie – Energie Réunion : Taux de couverture du besoin en énergie primaire par des énergies renouvelables
- 1.2 INSEE : Part des transports collectifs dans les déplacements à La Réunion
- 2.1 - DEAL : Superficie et population en zone d'aléas moyen et fort
- 2.2 - DEAL : Pourcentage de la population couverte par un plan de prévention des risques inondations approuvé
- 3.1 – Office de l'eau : Consommation d'eau par habitant
- 3.2 – Office de l'eau : Rendement moyen des réseaux
- 4.9 – DAAF : Espace agricole
- 4.11 - Taux d'artificialisation du trait de côte
- 4.12 – IGN : Linéaire d'infrastructure routière
- 5.1 - Office de l'eau : Taux de population bénéficiant d'un assainissement adéquat

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS D'ANNÉE 2014

L'exercice de 2014 a permis de produire pour la commission de suivi du SAR des résultats sur 21 indicateurs, deux sont en cours de finalisation. Un document présentant les résultats sous la forme de fiches a été élaboré.

Pour 2014, l'AGORAH a enrichi le suivi par une analyse des résultats portant sur les trois années depuis l'approbation du SAR en novembre 2011. Elle permet de mesurer la différence entre la tendance indiquée dans le SAR et celle suivie par l'indicateur et de définir des actions correctives à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du SAR. Ces leviers d'actions ont pour vocations de susciter les réflexions autour de la mise en œuvre du SAR.

Les résultats ont été présentés au comité technique élargi et à la commission de suivi du SAR mise en place par la Région. Un rapport a été ainsi remis à la Région et aux membres de la commission de suivi.

Sur la base des résultats après 3 années de suivi, il en ressort plusieurs enseignements :

En termes de méthode, la question de la définition est un point important dans le suivi des indicateurs. Dans le Schéma d'Aménagement Régional, les indicateurs ne sont pas formellement définis. Cette absence a nécessité de nombreuses réflexions afin de définir ces indicateurs en prenant en compte les enjeux environnementaux. Trois critères se sont avérés déterminants : simplicité, exhaustivité et reproductibilité.

En matière de tendance, il est proposé un classement en trois catégories selon le degré de concordance entre la tendance constatée et celle donnée par le Schéma d'Aménagement Régional. Les résultats sont en concordance « satisfaction », ceux qui requièrent une vigilance et ceux pour lesquels il est indispensable d'agir pour respecter la tendance affichée par le Schéma d'Aménagement (axes d'amélioration à envisager) ;

Peuvent être rangés parmi les satisfactions les indicateurs suivants :

- Le taux de couverture du besoin en énergie primaire par des énergies renouvelables.
- La consommation en eau et le rendement de réseaux.
- La part des espaces carrières protégée dans les documents d'urbanisme locaux.
- Les espaces carrières impactés par l'urbanisation
- La part des continuités écologiques protégées dans les PLU.
- La part des coupures d'urbanisation protégée dans les PLU
- Les espaces agricoles protégées dans les PLU.
- Le linéaire d'infrastructure routière
- Le taux de déchets enfouis
- Les indicateurs pour lesquels une vigilance est requise :
 - La superficie et la population en zone d'aléas moyen et fort
 - Le pourcentage de la population couverte par un plan de prévention des risques inondations approuvé
 - Les espaces urbains denses
 - Les espaces urbains dispersés
 - Les espaces urbains étalés
 - L'extension des zones d'urbanisation dispersées
 - La part des espaces de protection forte dans les PLU
 - L'espace agricole
 - Le taux d'artificialisation du trait de côte,
 - Les indicateurs où les axes d'amélioration sont à envisager :
 - La part des transports collectifs dans les déplacements à La Réunion
 - Les espaces naturels de forte valeur
 - Les espaces naturels de moindre valeur
 - Le taux de population bénéficiant d'un assainissement adéquat



Les travaux sur ces indicateurs ont soulevé la question d'indicateurs complémentaires qui sont à prendre en compte pour le suivi global du Schéma d'Aménagement Régional.

Ces nouveaux indicateurs peuvent compléter ceux déjà renseignés, indicateur de densité pour les espaces urbains, d'autres sur les espaces agricole ou touchant à d'autres thématiques comme l'économie.

Concernant les leviers d'actions, beaucoup d'indicateurs reposent sur l'application des prescriptions existantes du SAR ou des actions définies par d'autres politiques publiques. Il convient de réfléchir à l'exercice des moyens d'actions existants pour le respect des orientations du SAR.

Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des centres-bourgs ruraux

Les centres-bourgs candidats à l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) du ministère participent à la construction de l'armature urbaine définie par le SAR. Des orientations d'aménagement pour chacun des niveaux de centralité de l'armature urbaine sont données dans le SAR. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, les centres-bourgs de Cilaos, Trois-Bassins, Ste Suzanne et Salazie sont concernés. Le positionnement au sein de l'armature urbaine de chacun des bourgs revêt une certaine importance dans le cadre de l'appel à manifestation. Trois sites (Cilaos, Trois-Bassins et Sainte-Suzanne) ont fait l'objet de notes spécifiques sur les prescriptions du SAR pour ces bourgs. Ce travail intervient dans le cadre de l'accompagnement de l'AGORAH aux communes candidates.

Participation au livre blanc sur la ville durable.

La mission SAR a également contribué aux travaux d'élaboration de la ville durable : en participant aux différentes manifestations organisées. Au cours d'un séminaire à la Plaine des Palmistes, les résultats sur le suivi des indicateurs environnementaux du SAR ont été présentés aux participants.

FOCUS SUR LE SUIVI DES INDICATEURS EN LIEN AVEC LES ESPACES NATURELS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le SAR identifie 23 indicateurs pour son suivi environnemental. Deux d'entre eux traitent de la fonctionnalité des espaces naturels :

- indicateur 4.4 « les espaces naturels de forte valeur » ;
- indicateur 4.5 « les espaces naturels de moindre valeur ».

Le suivi de ces indicateurs permet de suivre l'évolution des surfaces des espaces naturels terrestres ayant des fonctions et des services qui participent au maintien :

- de la biodiversité remarquable ;
- d'une connexion entre les différents espaces naturels à l'échelle de l'île ;
- des espaces tampons qui luttent contre les risques environnementaux (érosion, pollutions, inondations) et offrent des espaces de respiration interurbains.

Issus de l'état initial de l'environnement, ces indicateurs ne peuvent être actualisés faute de données. Ainsi, de multiples méthodes furent élaborées pour pouvoir suivre l'évolution de ces espaces naturels. Cependant, aucune d'entre elles ne fit l'objet de validation, car les données géographiques nécessaires à leur mise en œuvre s'avéraient indisponibles. Aussi, ces recherches se sont poursuivies en 2014.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES EN 2014

Un comité technique fut organisé en avril 2014 en présence des partenaires de l'AGORAH : le CONSEIL REGIONAL, le CONSEIL GENERAL, le PARC NATIONAL, les EPCI et la DEAL REUNION. Après avoir fait la synthèse des différentes méthodes établies et leurs points bloquants, une méthodologie fut arrêtée sur la base de l'observation des types d'occupation du sol.

Dans un premier temps, cette méthodologie va quantifier les espaces naturels définis par l'état initial de l'environnement, qui ont évolué en U ou A. Cette lecture, sur la base de la BD-topo, va établir la tendance générale d'évolution de la consommation des espaces naturels.

Un second travail plus fin fut envisagé pour compléter cette première observation : un suivi des espaces naturels via l'image satellite. Ainsi, une lecture annuelle de ces indicateurs pourra être réalisée.

A ce jour, un test de cette méthode a été réalisé sur la commune de Saint-Paul sur la base de la BD-topo. Concernant le suivi annuel de ces indicateurs avec les images satellites, un partenariat est en cours de validation avec la station SEAS-OI.

PERSPECTIVES 2015

La concrétisation du partenariat avec SEAS-OI devrait voir le jour en 2015. A la demande des partenaires, le test sur la commune de Saint-Paul est maintenu sur le premier semestre 2015. S'il s'avère concluant, cette méthode sera appliquée à l'échelle régionale en vue de renseigner ces indicateurs pour les commissions des mois de juin et novembre 2015.

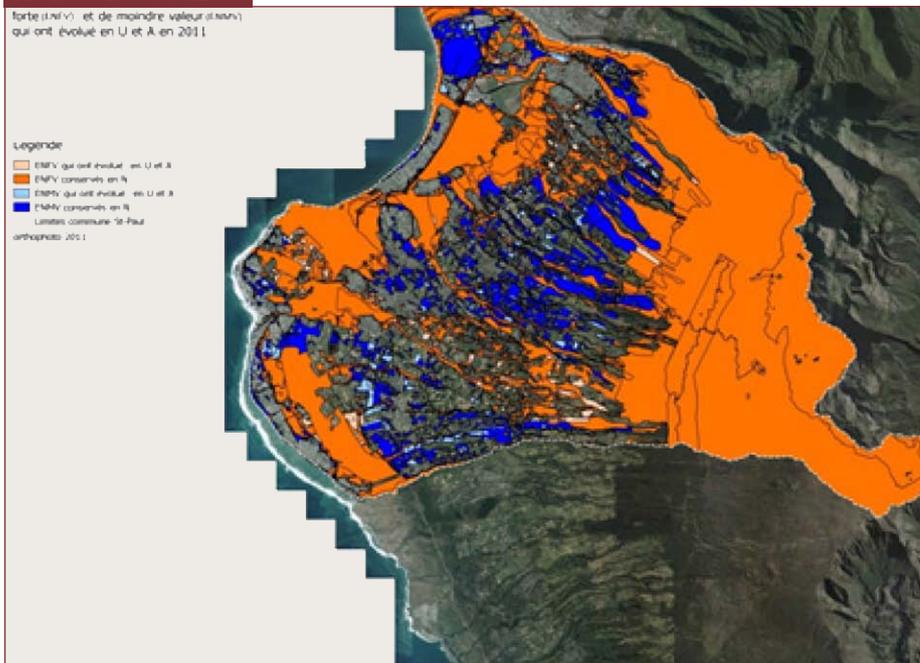
LOCALISATION DES ESPACES NATURELS

forte (bleu) et de moindre valeur (orange) qui ont évolué en U et A en 2011

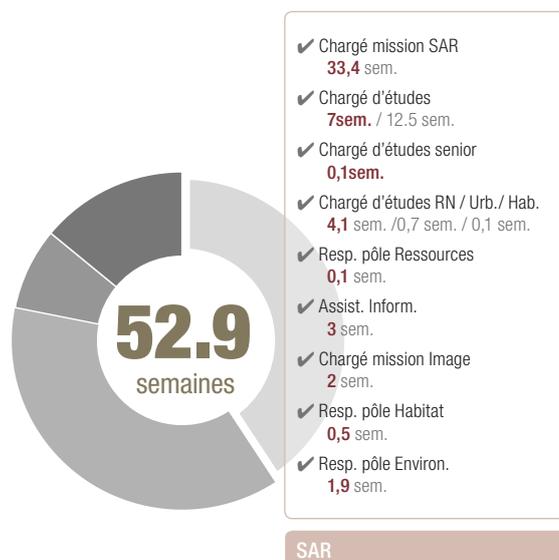
Legende

- ENPN qui ont évolué en U et A
- ENPN consommés en U
- ENPN qui ont évolué en U et A
- ENPN consommés en A
- Limites commune St-Paul

orthophoto 2011



Carte de localisation des espaces naturels, issus de l'état initial de l'environnement du SAR, ayant évolué en U et A en 2011 © agorah



BILAN DES OBSERVATOIRES

CONTEXTE ET OBJET

Les observatoires de l'AGORAH représentent le socle de l'agence mais aussi de véritables outils d'aide à la décision pour les politiques publiques. Afin de valoriser ce travail, l'AGORAH a mis en place un bilan de ses observatoires et de ses bases de données : « Bilan 2014 des observatoires de l'AGORAH ».

Cette publication permet d'établir un état des lieux des observatoires existants mais surtout de valoriser les données disponibles (bases internes et externes) afin d'établir des croisements de données pertinents selon différentes échelles géographiques.

In-fine, ce document a pour objet de participer à la construction du futur projet de territoire en proposant des données fiables, pertinentes et spécifiques à chaque thématique de l'aménagement du territoire à La Réunion.

MÉTHODE

Dans ce cadre, la constitution de ce 1^{er} bilan des observatoires était basée sur la méthodologie suivante :

Travaux récurrents des observatoires :

En 1^{er} lieu, ce bilan s'appuie sur les travaux des différents observatoires qui sont réalisés en continu par les chargés d'études dédiés.

Pour chacun de ses observatoires et bases de données, l'AGORAH met en place une méthodologie planifiée et structurée, comprenant la définition d'une équipe dédiée à la réalisation de l'observatoire, un pilotage séquencé de l'outil et la constitution d'instances de suivi et de gouvernance.

Ces observatoires sont appuyés par :

— l'animation des réseaux d'acteurs de l'aménagement du territoire, permettant l'échange des savoirs et savoir-faire et la capitalisation de bonnes pratiques ;

— un centre de ressources équipé de systèmes d'information géographique de pointe.

Croisement de données :

Afin de proposer une valeur ajoutée à ces différents observatoires, il est ensuite procédé à un croisement des différentes données produites par chacun d'entre eux.

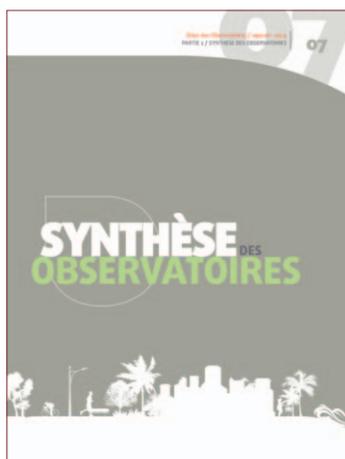
L'ensemble des membres de l'AGORAH, qui sont autant d'experts thématiques, ont participé en commun et de manière collégiale à l'élaboration de ce bilan des observatoires. La pluridisciplinarité de l'équipe est ainsi mise en avant et permet de proposer une analyse fine des résultats et donc du territoire et de ses problématiques.

CONTENU DU DOCUMENT ET TRAVAUX RÉALISÉS SUR 2014

Ainsi, sur la base de l'approche décrite ci-avant, le contenu du « Bilan 2014 des observatoires de l'AGORAH » porte sur :

Une synthèse des différents observatoires de l'AGORAH :

- Observatoire Réunionnais des Déchets ;
- Observatoire des Risques Naturels ;
- Observatoire des Loyers Privés ;
- Observatoire de l'Habitat Indigne ;
- Observatoire du Foncier Économique ;
- La base permanente POS/PLU ;
- La base des Equipements ;
- Plateforme d'Échange de l'Information Géographique à La Réunion (PEIGEO) ;
- Demande de Valeur Foncière (DVF) / Observatoire des transactions immobilières et foncières ;
- Etalement urbain.



Pour chacun de ces items, sont détaillés le contexte, le contexte réglementaire, la méthodologie, les enjeux et objectifs, une présentation des données, les tendances, et conclusion.

Les croisements de données :

La deuxième partie du bilan porte sur le croisement des différentes données des observatoires de l'AGORAH.

Le but de cet exercice est de relever les principales tendances pouvant être observées à La Réunion à un instant donné, jusqu'à l'année 2014, point de référence de ce premier bilan des observatoires de l'agence.

Ainsi, les croisements de données suivants ont été effectués dans les 7 thèmes d'études prédéfinis :

- Déchets : Isochrone déchetteries
- Densité de population & déchetteries
- Risques naturels : Habitat indigne en zone d'aléa moyen ou fort
- Habitat : Indice de verticalité
- Volet social : Logements sociaux & densité de population
- Activités économiques :
- ZAE & Proximité logements
- ZAE & Base POS-PLU
- ZAE & PPR
- Construction : Permis de construire par commune & SAR
- Equipements publics : Nombre d'équipements pour 1000 habitants

Ce bilan des observatoires de l'AGORAH est en cours de finalisation et fera l'objet d'une publication au début de l'année 2015.

PERSPECTIVES 2015

Dans la mesure où il s'agit de sa première édition, ce millésime 2014 du bilan des observatoires de l'AGORAH aura vocation à s'enrichir au fil des années en fonction des attentes des partenaires et des

nouvelles bases de données collectées par l'AGORAH. Dans un cadre d'amélioration continue du document, plusieurs pistes d'évolution sont envisageables, pour la réalisation des éditions suivantes.

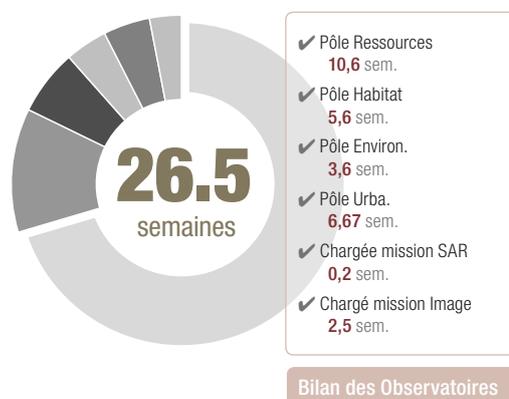
En premier lieu, la pérennisation de cette démarche dans le temps offrira mécaniquement une vision évolutive et le recul nécessaire quant aux besoins stratégiques de l'aménagement. Concrètement, la mise en place d'un suivi de l'historique des croisements de données permettra de réaliser des comparaisons annuelles et pluriannuelles.

Ce bilan pourra également à être consolidé par d'autres thématiques non encore abordées.

Enfin, ce travail d'analyse multithématique, pourrait être renforcé par une approche statistique complémentaire, comme l'analyse en composante principale (ACP), qui permet de définir des types de territoire en fonction de critères déterminés :

- Territoire soumis à forte pression et fortement contraint ;
- Territoire soumis à forte pression mais potentiel de développement présent ;
- Territoire équilibré au regard de l'offre et de la demande ;
- Territoire en décroissance avec nécessité de redynamisation.

De manière générale, les pistes d'évolution de ce bilan des observatoires seront à orienter par rapport aux besoins des partenaires de l'AGORAH.



COOPÉRATION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN

COLLOQUE RELATIF À LA GESTION OPTIMISÉE DES DÉCHETS DANS LES PAYS DE LA COI

CONTEXTE

La Commission de l'Océan Indien (COI) a organisé, les 2 et 3 décembre 2014, à l'île Maurice, un colloque portant sur la gestion des déchets à l'échelle de l'Océan Indien. Au titre de ses missions « pilotage de l'observatoire réunionnais des déchets » et « coopération régionale », l'AGORAH était présente parmi les différentes délégations invitées.

Dans le contexte insulaire tel celui des pays membres de la COI, la gestion des déchets est un sujet complexe et déterminant.

En effet, hormis Madagascar, les pays membres de la COI (Union des Comores, France pour le compte de La Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles) sont caractérisés par de faibles superficies et des ressources naturelles limitées.

Ils sont également sujets à une pression démographique et urbaine croissante. Ces caractéristiques constituent un véritable challenge pour le stockage et la gestion des déchets.

OBJET ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Sur la base de ce constat, le cabinet d'études NALDEO a mené, entre décembre 2013 et mai 2014, pour le compte de la COI, un diagnostic des filières et de la gestion des déchets dans les pays membres, grâce au soutien de l'Agence française de développement (AFD).

L'objectif de l'étude était d'identifier un ensemble de projets de coopération régionale dans le domaine de la gestion des déchets. Pour ce faire, un état des lieux a été mené pour chacun des Etats membres. Il s'agissait de mieux comprendre le contexte institutionnel, juridique et infrastructurel de la production et du traitement de déchets afin que les projets de coopération régionale proposés soient cohérents avec les réalités des pays concernés.

Ainsi le colloque qui s'est déroulé les 2 et 3 décembre 2014 constituait l'étape finale de l'étude. Il portait :

- d'une part sur la présentation et la validation de cette dernière, auprès des autorités compétentes et les autres parties prenantes,
- et d'autre part sur la constitution d'une feuille de route en vue de la mise en œuvre d'un projet de coopération régionale sur la gestion des déchets, au regard de l'étude et des propositions faites par les consultants.

ACTEURS

Les différents participants de ce colloque furent :

- Les membres de la COI et le représentant de l'agence régionale Maurice / Seychelles de l'AFD, en tant que porteur de l'étude et organisateur de l'évènement ;
- Les membres du cabinet NALDEO, en tant que prestataire de l'étude ;
- Les différentes délégations des pays membres de la COI, dont :



Délégations présentes au colloque déchets COI

- La délégation mauricienne (dont un représentant de l'île Rodrigue), en tant que délégation accueillante ;
- Les délégations invitées : Union des Comores, France pour le compte de La Réunion, Madagascar, et Seychelles.

Parmi la délégation française, on pouvait compter les représentants suivants :

- Etat français (DEAL Réunion) ;
- Région Réunion (antenne de Maurice) ;
- SICR¹ (en tant que porteur local des filières REP² à La Réunion) ;
- AGORAH ;
- Entreprises réunionnaises de gestion des déchets : RVE et CYCLEA.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES ATELIERS

Au cours de ces deux jours de colloque, quatre temps forts se sont déroulés successivement, entre les différents participants :

Session 1: **Présentation d'un état des lieux sur la gestion des déchets dans les Etats membres de la COI**

Cette présentation portait sur le profil des pays membres de la COI en matière de gestion des déchets et l'organisation des filières :

- Contexte institutionnel et juridique - Enjeux : disparités et problématiques
- Production des déchets / Capacité de valorisation et de traitement
- Gisements de déchets
- Filières existantes
- Les contraintes de transport
- Les déchets pouvant faire l'objet d'une gestion régionale à court et moyen terme

Ces différents points ont donné lieu à plusieurs échanges entre les participants, notamment sur le constat des disparités réglementaires et techniques entre pays, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, la contrainte de transport mutualisé inter îles.

Session 2 : **Projet de coopération régionale : attentes et rôle des parties prenantes**

Ce 2ème atelier portait sur les perspectives de développement, ainsi que sur l'identification des attentes et le rôle des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de coopération régionale sur la gestion des déchets.

Cet atelier a donné lieu à plusieurs interventions des participants, dont le SICR qui a eu l'occasion de présenter un retour d'expérience relatif à la mise en œuvre des filières REP à La Réunion.

Session 3: **Identification de projets de coopération régionale dans le secteur des déchets**

Dans la continuité du 2ème atelier, il s'agissait de présenter les propositions de projets de coopération régionale (objectifs, résultats attendus, publics visés, durée de mise en œuvre, forces et faiblesses etc. . .) Sur la gestion des déchets dans les pays de la COI, sur la base de l'étude menée par Naldeo et des acteurs et projets existants.

Ces différentes propositions portaient sur :

- Propositions de projet par rapport à
- L'optimisation du rendement des installations existantes ;
- Le développement de nouvelles installations à l'échelle régionale ;
- Le développement de filières nationales.



Membres organisateurs du colloque déchets COI (délégation mauricienne, COI, AFD)

¹ SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion

² REP : Responsabilité Elargie du Producteur



Session 4 : Feuille de route

Sur la base des propositions de l'étude présentée, et des différents échanges qui ont eu lieu entre les différents participants du colloque, cette dernière session consistait à valider une feuille de route en vue de mettre en œuvre un projet de coopération régionale sur la gestion des déchets dans les pays de la COI.

La feuille de route proposé portait notamment sur :

- Le déploiement de 7 scénarios « filière déchet » sur les différents pays de la COI (scénario huiles usagées, DEEE, batteries, pneumatiques, papiers, plastiques, métaux).
- Besoin de définition d'un pilotage dit groupe d'expert, et de relais locaux.
- Besoin de mise en œuvre d'actions de prévention.
- Besoin d'observation à l'échelle locale et COI.

A ce titre, l'AGORAH s'est permit de présenter la récente création d'un observatoire réunionnais des déchets, et que cette démarche pouvait faire l'objet d'un appui méthodologique auprès des autres pays de la COI.

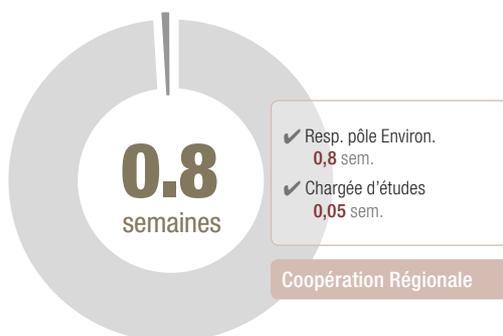
PERSPECTIVES

Afin de donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de la feuille de route, la COI transmettra dans un premier temps la restitution des échanges du colloque, ainsi que ses ses recommandations.

Puis dans un deuxième temps, il proposera la constitution d'un groupe d'expert afin d'affiner plus précisément les besoins et les projets prioritaires, en vue de mettre en œuvre la feuille de route.



Débats du colloque déchets COI (délégations française, mauricienne, malgache et comorienne)



PUBLICATIONS FNAU : DOSSIER OUTRE-MER ET TRAITS D'AGENCES

LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT EN OUTRE-MER (N°32 - SEPTEMBRE 2014)

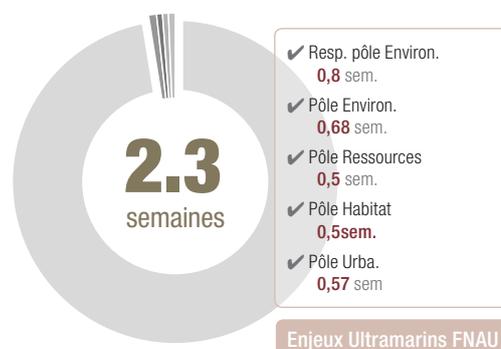
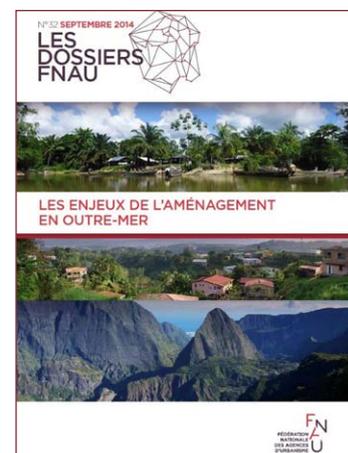
Cette publication est le fruit d'une collaboration entre les trois agences d'urbanisme ultra-marines [l'Agence d'Urbanisme & de Développement de la Guyane (AUG), l'Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM) et l'Agence pour l'Observation de La Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH)] et la FNAU.

En effet, La Réunion, la Martinique et la Guyane partagent en raison de leur caractère ultra-marin de nombreuses réalités communes, mais doivent également faire face à des enjeux et des défis divers importants à relever. Cette publication dresse par thématique (planification, risques naturels, transports et mobilité, ...), un portrait des compétences et de l'inventivité, notamment pour la création de données et d'outils atypiques, mis au service de l'aménagement et de l'urbanisme, par ces 3 agences d'urbanisme ultra-marines.

TRAITS D'AGENCES : L'HABITAT, CŒUR DE MÉTIER DES AGENCES

Dans le cadre de cette publication, l'AGORAH a été sollicitée pour la rédaction d'un article sur l'expérimentation des loyers privés lancée par le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité. En effet, La Réunion est l'un des 18 sites pilotes retenus pour mettre en place un observatoire afin de disposer de données fiables sur les loyers.

Cette mission a donc pu être valorisée au sein du réseau des agences d'urbanisme et a permis à l'AGORAH d'être référent sur cette thématique.



MISSION IMAGE

En 2014, l'AGORAH renforce son équipe de production en recrutant un infographiste/webdesigner en tant que Chargé de mission Image. Ses domaines de compétences permettent, tout au long de l'année, de donner à l'agence une image et visibilité qui lui faisaient défaut. Rattaché à la direction, sa mission est transversale, et il a été amené à travailler successivement avec tous les collaborateurs sur l'ensemble des thématiques de l'agence.

CHARTRE GRAPHIQUE / IDENTITÉ VISUELLE

L'AGORAH change de visage en 2014, tant au niveau de sa structure de production que ses moyens de communiquer avec ses partenaires et le public. Une agence vivante et dynamique, identifiable, et soucieuse de la qualité de son travail.

L'identité graphique de l'agence est ainsi revisitée à partir de l'existant ; elle est affinée sur les thèmes de la stabilité, de la continuité, de la clarté et de la lisibilité. La charte visuelle diffusée aux collaborateurs leur permet d'unifier

leurs productions et leurs communications, donnant ainsi une cohérence supplémentaire à l'ensemble du travail de l'agence. Ce travail se poursuit avec chaque production successive, évolue à la marge, se précise et confirme son importance.

Des propositions de changement complet d'identité sont étudiées tant pour l'AGORAH que pour PEIGEO, et proposées aux partenaires qui remettent la décision d'effectuer ces transition à plus tard.



SITE WEB AGORAH

Initialement déployé en ligne en 2012, le site internet de l'AGORAH a souffert récemment d'un manque de dynamisme, d'un défaut d'actualisation. Au cours de l'année, plusieurs phases de travail préparatoire ont été menées concernant la refonte du site, de ses fonctionnalités, de son contenu, de ses objectifs. Ces étapes ont permis de définir le projet avec précision et d'en commencer la construction. Une structure ouverte et dynamique y est agencée autour des briques de base de l'identité de l'agence, adaptées pour l'occasion à la diffusion en ligne et aux contraintes techniques spécifiques de la navigation interactive.

Parmi les modifications voulues pour le nouveau contenu d'agorah.com, il y a la possibilité et la volonté de faire participer les collaborateurs dans la publication et l'édition du contenu en direct sur le site. Cette fonctionnalité est permise par un outil dit « CMS » (Content Management System ou Système de Gestion de Contenu) à la base de la structure de fichiers du site, par lequel la gestion, l'édition, la révision et la publication du contenu se gèrent et s'automatisent. Grâce à ces outils gratuits supportés par une communauté mondiale extrêmement active contribuant en permanence à leur amélioration et sécurisation, l'AGORAH se dote d'un système de communication efficace et autonome, ne nécessitant pas (dans le cas de la publication de contenu sur une telle plateforme existante) de connaissances poussées en webdesign. Une formation en interne est prévue pour permettre à tous les collaborateurs de maîtriser les fonctions requises à l'utilisation prévue pour eux, et ainsi démystifier l'édition de contenu en ligne.



Le projet sera finalement ralenti par l'accroissement de la charge de travail du chargé de mission sur les publications de fin d'année, puis mis en attente pour privilégier la finalisation simultanée de plusieurs de ces productions en impression. La refonte étant bien avancée tant sur le fond (code et fonctionnalités) que sur la forme (ergonomie et visuel), il est prévu de pouvoir le finaliser et le diffuser en ligne avant la fin du premier trimestre 2015.

MISE EN FORME DES PUBLICATIONS

Les publications de l'agence bénéficient, avec la présence et le travail du chargé de mission Image, d'un interlocuteur unique présent dès les premiers stades d'écriture jusqu'à l'envoi des fichiers nécessaires à l'impression externalisée.

2014 a vu le nombre de productions de l'agence s'accroître considérablement. Dans le sillage de la consolidation de l'identité visuelle de l'agence, les publications ont été traitées avec des thèmes graphiques forts adaptés au contenu et aux utilisations qui allaient en être faites. Les brochures, cahiers et livrets ainsi valorisés ont été très favorablement reçus par une large palette de partenaires, intervenants et élus, et ont même sponsorisés pour certains grâce à la qualité avancée dans ces documents.

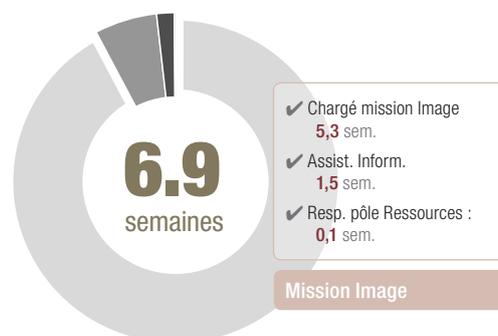
Au final, ces efforts consolident l'image et la fiabilité de l'agence dans une époque où fournir un visuel déficient pénalise même le plus pertinent des contenus.

ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTIONS

Les projets, études et publications de l'agence requièrent régulièrement des composants graphiques ou des habillages permettant d'en agrémenter ou expliciter le contenu. Le chargé de mission accompagne au quotidien l'ensemble des collaborateurs dans leurs besoins, qu'il s'agisse de demandes de conseil ou de production proprement dite.

Cet accompagnement permet à l'ensemble du travail de l'agence de bénéficier d'une meilleure lisibilité, d'une lecture visuelle plus fluide, et ce dans un domaine où la densité d'information à prendre en compte peut parfois être extrême.

Cartographie, diagrammes, schémas, tableaux, cartouches, graphiques, logotypes, pictogrammes, photographies, supports et modèles divers sont autant de demandes ponctuelles qui viennent enrichir et valoriser le travail du reste de l'équipe.





Participation de l'agence

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS	106
ÉVÉNEMENTIELS	108
FORMATIONS	114

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

ATELIER SEXTANT LE LUNDI 03 NOVEMBRE 2014

Dans le cadre de la mission des administrateurs nationaux de la plateforme SEXTANT à la Réunion Catherine SATRA LE BRIS et Julien MEILLON, l'IFREMER a organisé un atelier réunissant l'ensemble des administrateurs d'infrastructures de données géographiques locaux et utilisateurs de la plateforme SEXTANT.

Cette réunion avait pour objectif de permettre aux différents utilisateurs de SEXTANT de prendre connaissance des dernières informations et actualités relatives à SEXTANT et notamment, la mise en exploitation du Portail SEXTANT Océan Indien.

Pour rappel SEXTANT est la plateforme d'échange de données géographique sur le milieu marin. Cette plateforme est donc fortement complémentaire à PEIGEO développée par l'AGORAH.

A cette occasion l'interopérabilité effective entre les deux plateformes a pu être testée devant les participants, y compris avec la nouvelle version du portail SEXTANT Océan Indien.

PARTICIPATION AUX COMITÉS TECHNIQUES DU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Depuis la création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne en 2011, des comités techniques sont organisés, en fonction des ordres du jour, pilotés par la DEAL (actions coercitives) ou par la DJSCS pour le volet actions sociales.

En 2014, l'AGORAH a participé aux comités techniques suivants :

- Le 20 février 2014, sur le bilan des actions menées par le pôle,
- Le 1^{er} avril 2014 sur le lancement de l'observatoire de l'habitat indigne,
- Le 18 septembre 2014 sur l'auto amélioration encadrée,
- Et le 27 novembre 2014 sur les outils de repérage et de suivi de l'habitat indigne avec une intervention de l'agence sur l'état d'avancement de l'observatoire de l'habitat Indigne et l'étude de faisabilité de l'ARS.

L'AGORAH poursuivra en 2015 sa participation aux réunions techniques du PDLHI.

PARTICIPATIONS DES COMITÉS TECHNIQUES DES PCLHI-PILHI EN COURS D'ÉLABORATION OU DE MISE EN ŒUVRE

En 2014, l'AGORAH a été conviée aux réunions techniques et points d'étape des démarches PCLHI-PILHI engagées sur les communes de Petite-Ile et du TCO.

Cette participation permet de suivre l'état d'avancement des plans et de prendre connaissance des résultats et difficultés rencontrées mais également d'apporter une cohérence d'ensemble en lien avec les autres missions de l'agence concernant l'habitat indigne. Cette participation se poursuivra en 2015.

PARTICIPATION AUX COMITÉS TECHNIQUES – PROJET DESCARTES DU TCO

LAGORAH a été sollicitée afin de participer aux ateliers du projet Descartes du TCO engagés depuis 2013 et qui se sont poursuivis en 2014. Ce projet financé par l'Agence Nationale de Recherche, est mené par le CIRAD, l'Université et l'IRD. L'objectif du projet est de réaliser un outil de simulation cartographique pour appréhender les conséquences de différents scénarios d'affectation de l'usage des sols dans un projet de territoire.

Ces ateliers d'échanges débats ont permis d'identifier les impacts des dynamiques territoriales (urbaines, agricoles et environnementales). Le 2 décembre 2014, le projet a été restitué par l'équipe de recherche CIRAD/Université/IRD. Ces ateliers ont été l'occasion pour l'agence d'échanger sur les dynamiques d'urbanisation et les facteurs clés.

PROPOSITION AMO PLH-PILHI DE LA C.I.V.I.S

Fin 2014, la C.I.V.I.S a lancé un appel d'offres pour son 1er Programme Local de l'Habitat (PLH) afin de planifier sa politique de l'habitat pour répondre au plus près des besoins qui seront identifiés. Elle souhaite mener cette démarche de concert avec la mise en place d'un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), afin que des outils de lutte contre l'habitat insalubre puissent être directement opérationnels dès la mise en œuvre du PLH en 2016.

C'est dans ce cadre que l'AGORAH a proposé d'accompagner la C.I.V.I.S en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mission PLH – PILHI. Une proposition d'étude (contexte, objectifs, méthode, équipe, budget et calendrier) a été rédigée dans ce sens.

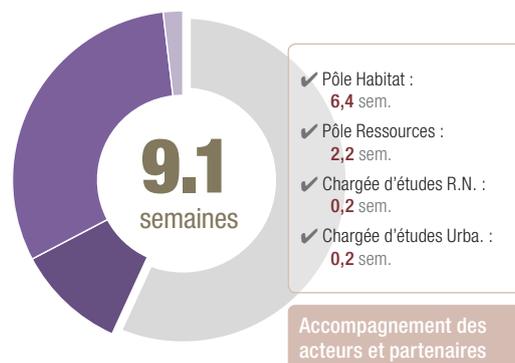
GESTION INTÉGRÉE DE LA MER ET DU LITTORAL

Le Territoire de la Cote Ouest (TCO) a lancé en novembre 2013, le projet Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML) pour une durée de 2 ans. La GIML est une démarche issue du Grenelle de la mer et dont l'expérimentation sur l'île est inscrite dans le Livre Bleu Sud Océan Indien. Son objectif est d'améliorer la gestion du continuum terre-mer afin de faciliter la cohabitation entre l'ensemble des activités humaines et le bien commun (mer et littoral). Pour cela, un territoire d'expérimentation, s'étendant du Cap La Houssaye à la Ravine de Trois-Bassins et des Remparts du Maïdo au large de l'Ermitage, a été identifié. Car, il présente sur un espace terrestre restreint et ouvert sur le large, un condensé des enjeux présents sur la micro-région (mitage des terres agricoles, urbanisation des zones de savane, conflits d'usage entre eau urbaine et eau agricole, surfréquentation du lagon...).

La mise en œuvre du projet GIML s'articule autour de 3 phases :

1. La co-construction d'un diagnostic partagé
2. La construction de scénarios d'évolution possibles pour ce territoire
3. L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour la zone d'expérimentation.

LAGORAH a donc été sollicitée afin de participer à l'atelier organisé dans le cadre de la phase 1 de co-construction du diagnostic de la GIML, le 26 septembre 2014.



ÉVÉNEMENTIELS

PARTICIPATION ANNUELLE AU CONGRÈS DE LA FNAU

La 35^{ème} Rencontre nationale des agences d'urbanisme s'est tenue à Paris, au Centquatre, les 17 et 18 novembre 2014 sur le thème du « bien commun territorial » accueillant plus de 600 personnes. La Présidente et la Directrice Générale de l'AGORAH y étaient présentes pour représenter l'agence.

PARTICIPATION AU SÉMINAIRE DE JEUNES AGRICULTEURS ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION DE JEUNES AGRICULTEURS - 12 FÉVRIER 2014

Dans le cadre d'une conférence organisée par la Fédération des jeunes agriculteurs

Protection et reconquête du foncier

Existe-t-il des outils d'urbanisme efficaces pour protéger durablement le foncier agricole ?

**Session foncière des jeunes agriculteurs
12 février 2014**

Dans son rôle d'animation autour du Schéma d'Aménagement régional, l'AGORAH a participé à une conférence animée par la SAFER sur la « Protection et reconquête du foncier » qui s'est tenue le 12 février à Saint-Benoît.

Après avoir rappelé la mission de l'AGORAH sur le suivi du SAR, l'intervention de l'AGORAH a été axée sur la question des lisières urbaines.

La problématique soulevée par l'AGORAH a été la question des zones tampon entre les différents espaces fortement protégés par le SAR : les espaces agricoles, les espaces naturels et les espaces urbains marqués par l'étalement. La réflexion portait sur : Comment rester vigilant en termes de protection agricole sur ces espaces, « interstices » entre les différentes vocations ?



Congrès de la FNAU 2014

PARTICIPATION AU SÉMINAIRE SUR LES FRANGES URBAINES ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE

La mission SAR est intervenue dans le cadre du séminaire organisé par l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage. L'intervention qui s'est tenue à l'université de La Réunion porté « les franges urbaines et le Schéma d'Aménagement Régional »

SÉMINAIRE DE RENCONTRE DE LA DÉLÉGATION MOZAMBICAINE À LA RÉUNION - DU 22 AU 25 AVRIL 2014

Les autorités locales du Mozambique et l'Ambassade de France au Mozambique et au Swaziland ont organisé le colloque « Notre mer, Mar Nosso - Penser l'avenir depuis la mer » sur le thème de la « Mer et de la coopération maritime », qui s'est tenu du 22 au 25 avril 2014, à Maputo. S'orientant jusqu'à présent vers l'intérieur de ses terres, le Mozambique n'a que récemment pris conscience des enjeux et défis offerts par sa façade maritime, lui permettant alors de constater l'énorme potentiel économique de ses espaces, tout en gardant à l'esprit la fragilité et les menaces pesant sur eux.

La France, en raison de son voisinage maritime (Iles Eparses, Mayotte, La Réunion) et compte tenu des nombreux sujets d'intérêt commun (sécurité maritime, gestion durable des ressources, protection de l'environnement, impact du changement climatique,...) a souhaité aider les acteurs mozambicains, tant institutionnels qu'issus de la société civile, à s'approprier ce milieu pour que la mer devienne « la matrice d'un projet de développement durable pour le pays » .

Aussi, dans la perspective de développer de futurs échanges techniques et la coopération économique entre La France et le Mozambique, plusieurs structures institutionnelles réunionnaises (Conseil Régional, universités, ...) et de recherches (IRD, ...) ont été mobilisées pour partager le savoir-faire et l'expertise réunionnaise.

A la suite de ce colloque, un séminaire a été organisé le 15 septembre 2014 à l'occasion de la venue d'une délégation mozambicaine à La Réunion, et auquel l'AGORAH a participé dans le cadre de son action de coopération régionale. Ce séminaire était l'occasion d'ouvrir des perspectives d'échanges et de partenariats entre les entreprises réunionnaises et leurs homologues mozambicains.

RENDEZ-VOUS DE L'ADIL CONSACRÉ À LA LOI ALUR - 16 MAI 2014

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'île de la Réunion (ADIL) organise régulièrement des actions de formation au bénéfice de ses partenaires, sur les nouveaux textes et procédures en matière de logement et d'habitat. L'AGORAH a ainsi participé le 16 mai 2014 à l'atelier consacré à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR).

ATELIER SEAS OI - 17 JUIN 2014

Depuis deux ans, la station de réception SEAS-OI acquiert et met à disposition de la communauté scientifique et institutionnelle de l'Océan Indien des images satellite haute résolution des instruments SPOT5 et RADARSAT2.

Cet atelier de restitution, sur le site de SEAS-OI au sein du campus de l'IUT de Saint Pierre, était l'occasion de faire le point de l'apport des données spatiales à la gestion des territoires de l'Océan Indien.

La matinée fut consacrée à un point d'information sur les activités de la station et la présentation par des utilisateurs de leurs résultats.

L'après-midi fut dédiée aux retours d'expériences, à l'expression des besoins, techniques, méthodologiques et thématiques, et des perspectives d'évolution du pôle d'excellence en télédétection.

L'AGORAH a participé à cet atelier, fait état de ces projets sur la thématique de l'étalement urbain et présenté la plateforme PEIGEO qui a vocation à centraliser les données produites, y compris issues de la télédétection, par les différents partenaires.

JERU 2014 - POUR DES QUARTIERS ATTRACTIFS ET INNOVANTS - 17 & 18 JUIN 2014 PARIS, PALAIS DES CONGRES

L'ÉVÈNEMENT

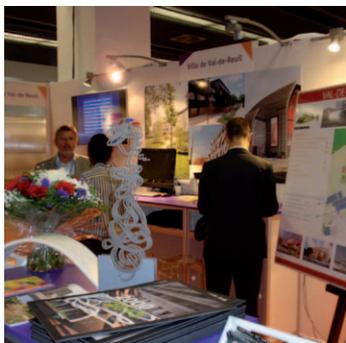
La 5ème Edition des journées d'échanges de la rénovation urbaine se sont organisées au Palais des Congrès à Paris en juin 2014. Elles ont pour vocation d'être un lieu de débat et de prospective pour l'ensemble des professionnels œuvrant dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette édition s'inscrit dans un contexte de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de réforme de la politique de la ville. Des plénières, débats et ateliers professionnels ont rythmé ces deux journées.



Journées d'Echanges de la Rénovation Urbaine - ANRU 2014





LE PROGRAMME

Mardi 17 juin 2014

Plénière : De l'ambition pour les territoires

- Atelier 1 : Déployer des projets innovants dans les quartiers politique de la ville : l'exemple de la diminution du coût global du logement
- Atelier 2 : Retour sur les rencontres avec des territoires européens en renouvellement urbain
- Atelier 3 : Penser des quartiers dans les métropoles de demain

Mercredi 18 juin 2014

Des ateliers et débats menés en parallèle sur des sujets multiples : projets intégrés, gouvernance, développement économique, emploi et insertion, objectifs incontournables du nouveau PNRU, démarche globale d'association des habitants, retours d'expériences de co-construction, la diversification de l'habitat, éco quartier et rénovation urbaine...

Un forum avec des temps d'évènements était organisé. Les agences d'urbanisme étaient représentées à travers la tenue d'un stand de la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme).

Ces journées d'échanges sur le renouvellement urbain ont été l'occasion de la signature d'une convention d'objectifs entre Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, et Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que la création d'une société d'investissement dédiée au commerce et à l'artisanat, Foncièrement Quartier.

Assister à ces journées permet à l'agence d'urbanisme de la Réunion d'être informé des bilans et changements qui s'opèrent concernant de grands dossiers nationaux tels que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cet évènement est aussi l'occasion de prendre connaissance des retours d'expériences sur des projets menés en France métropolitaine.

RÉUNION DÉPARTEMENTALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL ÉCOQUARTIER - 27 JUIN 2014

L'AGORAH a participé à la réunion départementale sur la mise en œuvre du label Ecoquartier le 27 juin 2014. En effet, dans le cadre de l'animation de la démarche « Quartiers Durables Réunionnais », la DEAL a organisé une réunion d'informations ouverte aux différents acteurs de l'aménagement (agents des collectivités, SEM d'aménagement, architectes et professionnels de l'urbanisme).

Il s'agissait à travers cette réunion de rappeler les différents enjeux du label Ecoquartier avec la présentation d'un outil d'évaluation en phase d'expérimentation sur le projet labellisé de Ravine-Blanche à Saint-Pierre. Cela a été l'occasion d'explicitier la démarche à suivre afin de prétendre au label (contenu, modalités de mise en œuvre, etc.) ainsi que les différentes mesures d'accompagnement disponibles.

L'articulation du label Ecoquartier avec l'élaboration en cours du Livre Blanc de l'Etat « La ville durable réunionnaise : construisons l'île de demain » a également été soulignée.

A la suite des différentes présentations, plusieurs villes réunionnaises (La Possession, Le Port, Saint-Pierre, ...) ont été invitées à témoigner des points positifs et des difficultés rencontrés dans leurs efforts pour la construction de villes réunionnaises durables.

2^E ÉDITION DU COLLOQUE DE LA CCIR « LA GESTION DURABLE DES CENTRES VILLES » 23 SEPTEMBRE 2014

Suite à la première édition du colloque « La gestion durable des centres-villes » organisée par la CCIR en septembre 2013, la 2e édition du colloque, le 23 septembre 2014, a été l'occasion de s'interroger sur l'attractivité des centres-villes de La Réunion.

Face au constat d'une diminution de la fréquentation quotidienne des centres-villes, l'objectif poursuivi lors de ce colloque a été de permettre aux acteurs locaux et nationaux d'échanger sur leurs attentes et expériences en matière de gestion des milieux urbains.

10 clés de réussite pour le retour du commerce en ville ont d'ailleurs été identifiées et ont structuré le débat.

LES 10 CLÉS DE RÉUSSITE POUR LE RETOUR DU COMMERCE EN VILLE :

1. **Supprimer les difficultés d'accès**
2. **Rendre très confortable l'espace de déambulation**
3. **Concentrer les commerces au même endroit**
4. **Offrir le plus grand choix de services au même endroit**
5. **Faires des marchés une locomotive**
6. **Adapter l'offre à la demande avec précision**
7. **Animer et embellir le centre-ville**
8. **Refaire venir des familles en centre-ville**
9. **Agir collectivement**
10. **Rebondir avec le numérique**

Suite à la journée plénière du 23 septembre 2014, 3 ateliers sont venus compléter le colloque :

- Un premier co-piloté par l'IRT intitulé « Le tourisme vecteur d'attractivité pour le commerce et créateur d'emplois »,
- Un deuxième, animé par l'AGORAH autour des « Dynamiques économiques et commerciales dans les quartiers de rénovation urbaine ».
- Enfin, un atelier co-piloté par le SCNS Réunion autour de la thématique « Le commerce non sédentaire : un atout pour la cité »



CONFERENCE « ECONOMIE COLLABORATIVE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSITION ET DE LA PERFORMANCE » - 25 SEPTEMBRE 2014

Organisé par la SRI (Stratégie Régionale de l'Innovation) le 25 septembre 2014, cette conférence a été l'occasion de présenter ce qu'est l'économie collaborative et les enjeux qui entourent cette notion, à travers notamment l'intervention d'Éric FROMANT de la SEFIOR (Stratégie d'Economie de Fonctionnalité Intégrée aux Organisations).

Suite à cette première intervention, la deuxième partie de la conférence a pris la forme d'un débat ouvert afin de favoriser le partage d'expériences sur la démarche collaborative locale avec la présentation de différentes initiatives à La Réunion.

2^e COLLOQUE DU SICR « LES FILIERES REP, UNE CHANCE POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE » - 10 OCTOBRE 2014

L'organisation de cette seconde édition du colloque de la SICR, le 10 octobre 2014, fait suite à une première édition qui avait été réalisée en 2009 intitulée « Comment relever le pari d'une Réunion plus propre ? » en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional.

Cette seconde édition a ainsi permis de mettre en évidence les liens entre les filières REP et l'économie circulaire. Différents sujets ont ainsi été abordés durant la journée :

- La dynamique économique des filières REP à La Réunion
- Les conditions de réussite des filières REP dans les DOM
- Le modèle de la REP, un axe de coopération dans l'Océan Indien
- De la REP vers une économie circulaire

COLLOQUE : POLITIQUE FONCIERE & DROIT DE L'URBANISME - 13 & 14 NOVEMBRE 2014

L'AGORAH a participé à la formation organisée par l'Etablissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) les 13 et 14 novembre 2014, sur la politique foncière publique et le droit de l'urbanisme. Cette manifestation avait pour objet d'apporter des éclairages sur les impacts des récentes évolutions législatives apparues dans le droit de l'urbanisme (notamment sur la loi ALUR) et sur les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique.

SEMINAIRE DU CONSEIL REGIONAL « COVOITURAGE A LA REUNION, EN VOITURE ENSEMBLE ! » - 27 NOVEMBRE 2014

Dans le cadre de sa politique en faveur de la rationalisation des déplacements et de la promotion de la mobilité durable, la Région Réunion a organisé le Jeudi 27 novembre 2014 à partir de 8h30, un séminaire intitulé : « Covoiturage à La Réunion, en voiture ensemble ! ».

L'objectif était de pouvoir présenter, lors d'une matinée d'échanges avec ses partenaires (institutionnels, représentants du monde économique et associatif, etc.), les études réalisées par la Région sur la problématique du covoiturage à La Réunion, mais également d'obtenir des retours d'expérience grâce à l'intervention d'un expert métropolitain.

PARTICIPATION À L'ATELIER SUR LA 4^{EME} JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cet « atelier découverte » a été organisé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM), dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, qui s'est tenue le 4 février 2014.

Le thème de cette manifestation fut : « Zones humides et agriculture : cultivons le partenariat ! ».

Plusieurs représentants de la chambre d'agricultures étaient présents, ainsi que la DAFF, la DEAL, la Mairie du Tampon, le CIRAD, la SAFER et quelques professionnels (consultants).

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2014

Cette matinée d'échanges a permis de prendre connaissance des travaux menés par le CBNM sur les zones humides et de cerner les difficultés rencontrées par les acteurs concernant la gestion de ces espaces. Afin de sensibiliser les participants à cette démarche, cette matinée s'est achevée par la visite de la zone humide de la Savane Mare à Boue à la Plaine des Cafres.

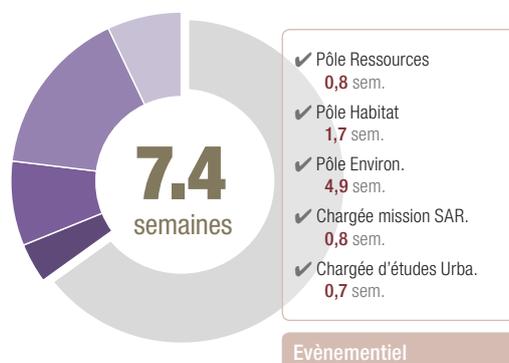
Lors des discussions inter-acteurs, la Chambre d'agriculture a fait remonter le besoin de mieux connaître les plantes indicatrices de dépollution des sols.

Pour elle, porter à connaissance ces plantes auprès des agriculteurs pourrait les sensibiliser d'avantage aux zones humides.

La mairie du Tampon a partagé son expérience concernant la mise en place d'une démarche de « bourgs ruraux et d'aménagement durable » sur la Plaine des Cafres. Dans le cadre de cette étude, la commune a rédigé un cahier des charges avec un certain nombre de clauses environnementales. Cette première expérience est restée sans suite car peu de partenaires furent sensibilisés par leur démarche.

Les participants de cette matinée d'échanges ont souligné l'importance de pouvoir identifier les zones de potentialité pour une meilleure maîtrise du foncier et une définition adaptée du type d'agriculture à mettre en place sur chaque unité foncière.

Pour eux, la carte actuelle des zones humides présente un zonage encore trop technique qui manque de précisions. Une vulgarisation des textes de loi pourrait également permettre d'aider les acteurs à mieux cerner les réglementations en vigueur sur les zones humides.



FORMATIONS



Christophe NOYÉ
Directeur du bureau
d'Etudes « Cf. Géo »

FORMATION « LES OUTILS D'OBSERVATION » 30 MAI 2014

Spécialiste des questions d'habitat en particulier des dynamiques sociales et des processus de ségrégation liés au logement. Il est Directeur du bureau d'études Cf. Géo. Il est fréquemment intervenu sur les thèmes du logement ou de la dynamique sociale dans le cadre de diagnostics de quartier ou d'études d'urbanisme plus généralistes (POS, PLU, SD,...). Il a participé à de nombreux PLH : Sedan, Charleville, Soissons, Laon, Noirmoutiers, Troyes, Villeneuve-la-Garenne...

Il assure depuis plusieurs années l'accompagnement de collectivités dans l'analyse du peuplement et la définition de politiques d'attribution dans le logement social : Nanterre, Villeneuve-la-Garenne, Evry, Colombes...

Concernant la rénovation urbaine, Il réalisé pour l'ANRU des points d'étape (Sarcelles, Agglomération Creilloise, Montpellier, Béziers, Agglomération Lyonnaise, Alençon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre...), a participé à l'élaboration de l'outil de suivi du relogement et a réalisé une typologie des programmes. Il a participé à plusieurs études d'évaluation du PRU commanditées par le CES de l'ANRU : effets du relogement, dynamique sociale, peuplement dans le parc social. Enfin, il a mené plusieurs évaluations de PRU : Clichy-sous-Bois Montfermeil, Reims, Niort, Saintes, Tourcoing...

Il intervient fréquemment pour le compte de l'ANAH sur les thématiques du parc privé : Parc privé potentiellement indigne, copropriétés, outils de repérages, ...

Il a réalisé des études thématiques pour le DRIHL : DALO en Ile de France, Effet du relogement sur les mobilités, Diversification de l'habitat,... Il est expert associé auprès du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective pour le groupe de travail « Enfance vulnérable ». Il est l'auteur avec C. Guilluy de l'Atlas des nouvelles fractures françaises.

OBJET DE LA FORMATION

Évaluation d'une politique publique : comment construire et faire vivre un observatoire de l'habitat au service des collectivités en charge de cette compétence ?

1. D'une stratégie politique sur l'habitat à son opérationnalité et sa mise en œuvre : les clés de réussite, les outils de suivi, les réajustements à opérer et les différentes échelles géographiques en fonction des indicateurs.

2. Exemples d'observatoires de l'habitat : que faut-il faire et ne pas faire ?

Les thématiques à privilégier : démographie et prospective, marchés immobiliers, peuplement et évolution sociale des ménages, offre et demande (sociale et privée), parcours résidentiels, construction neuve, parc existant, foncier (disponibilités et objectifs de densité), équipements, ...

- Les sources de données à mobiliser ou à créer pour une meilleure réactivité.
- La territorialisation à prendre en compte.
- L'aide à la décision pour les élus : formation, outils, sensibilisation.
- Tableaux de bords des actions face aux enjeux politiques.

GROUPE FNAU-ANRU COHÉSION SOCIALE : À LA ADUAN (NANCY) 12 & 13 JUIN 2014

Le groupe de travail « Cohésion sociale et territoriale » de la FNAU s'est réuni sur deux jours à Nancy autour de la préparation des futurs contrats de ville. Il s'est agi de proposer aux collaborateurs des Agences d'urbanisme un temps d'échanges sur le territoire du Grand Nancy, qui a mis en œuvre une stratégie volontariste de conciliation entre l'urbain et le social, un des axes forts de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale. La visite sur site, les témoignages des acteurs locaux, l'expérience de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération Nancéenne ont permis à chacun de mieux comprendre les enjeux des futurs contrats de ville et à réfléchir au positionnement des missions des agences d'urbanisme dans ce nouveau contexte.

Cette visite sur site a donc été étroitement articulée aux enjeux actuels pour la préparation des futurs contrats de ville. Cela a été l'occasion d'échanger avec l'Anru et le SG CIV des étapes à venir après le vote de la loi, mais aussi de partager les travaux des agences d'urbanisme qui ont commencé à anticiper, à réunir les conditions pour aider les intercommunalités, en lien avec les communes, dans les négociations sur la géographie prioritaire et l'élaboration des projets de territoire.

OBJECTIFS

Mieux comprendre, à partir d'un exemple concret, la stratégie d'une politique d'agglomération solidaire et les changements sociaux et urbains sur un quartier prioritaire (gouvernance, projet de territoire social, réalisations, dynamique du partenariat local et participation des habitants).
Échanger autour des modalités de préparation des futurs contrats de ville.

PUBLIC

Membres du groupe de travail FNAU « Cohésion sociale et territoriale ».

Chargés d'études et Directeurs d'études intervenant sur d'autres disciplines : projet urbain, économie et insertion, habitat et modes de vie, statistiques et cartographie, paysage, planification.

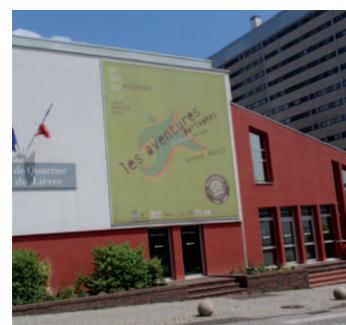
FORMATION ÉCOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN 29 SEPT. AU 3 OCT. 2014

La formation « prise de poste » fait partie des parcours de formation organisé et co-animé par l'Institut de Formation de la Maîtrise d'Ouvrage de la Ville (IFMO), confiée par l'Agence Nationale du Renouveau Urbain. Elle a pour objectifs

- D'appréhender le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) : ses enjeux, ses objectifs, ses liens avec la politique du logement et de l'urbanisme et la politique de la ville
- D'identifier le fonctionnement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), ses partenaires nationaux et locaux
- De comprendre le sens des règlements de l'ANRU (RGA et RFI) et leurs implications en termes de suivi opérationnel des conventions et d'instruction financière des opérations
- De repérer et prendre en main les outils mis à disposition des acteurs, et notamment des DDT/M (outils de communication, outils de suivi opérationnel des opérations, logiciel d'instruction financière Agorah, etc.)
- Et de partager une culture commune et définir le rôle, la place et les leviers des équipes des DDT/M dans ce système d'acteurs et ce mode projet.



*Atelier Alexandre Chemetoff – Architecte/
Urbaniste/Paysagiste - Nancy*



*Mairie de quartier du Haut du Lièvre –
Plateau de Haye - Nancy*



Elle s'organise autour de plusieurs modules :

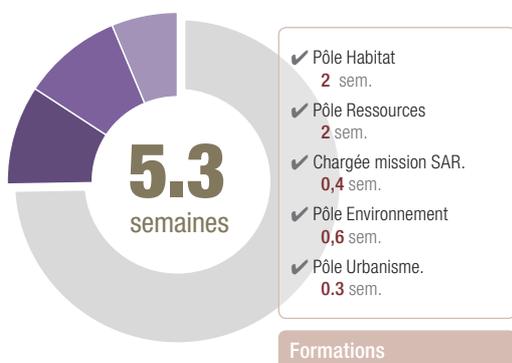
Module « pré-requis » :

- Les politiques de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat en France,
- Visite du projet de renouvellement urbain de la Courneuve.

Module « connaissances partagées »

- Modalités d'intervention,
- Les fondamentaux du projet et le règlement général de l'ANRU,
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU.

Cette formation a permis d'apporter des connaissances essentielles sur les enjeux de la rénovation urbaine dans un contexte de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), de nouveaux contrats de ville et d'une nouvelle géographie prioritaire.



FORMATION « LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE » ARS-CNFPT ESPACE TAMARUN OCTOBRE 2014

L'ARS-OI organise des séminaires/formation sur la « lutte contre l'habitat indigne ». Dans le prolongement de 2 sessions de formation programmées en septembre 2010 puis en décembre 2012, une formation intitulée « Enjeux et outils de la lutte contre l'habitat indigne à La Réunion » est proposée aux collectivités en 2014. Nancy BOUCHE, Inspectrice générale honoraire des Ponts et Chaussées, ancienne directrice du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne est l'intervenante principale de ces journées accompagnée de nombreux acteurs locaux.

Dans la continuité des précédentes sessions, l'AGORAH est sollicitée par l'ARS et intervient sur les enseignements de l'étude ZHPI. Cette intervention s'est tenue à l'espace Tamarun de la Saline le 14 octobre 2014. Ces cycles de formation sont l'occasion pour l'agence de s'informer sur les outils lutte contre l'habitat indigne, et les évolutions réglementaires (nouveaux dispositifs de la loi « Letchimy », loi ALUR).

FORMATION LOGICIELLE

Afin d'améliorer la qualité des rendus cartographiques de l'AGORAH, un collaborateur du Pôle Ressources a effectué une formation sur le logiciel « Adobe Illustrator ».

Cette formation permet désormais au Pôle Ressources de produire des cartographies qualitatives.

Le présent rapport d'activités 2014 a été approuvé
par le Conseil d'Administration du 20 mars 2015.





agorah

agence d'urbanisme à La Réunion

140, rue Juliette Dodu - CS 91092
97404 Saint-Denis CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com

Directrice de publication : Delphine DE DEA
Conception : David BURGER / AGORAH

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.

© 2015